



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	7
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	79
A. Vue d'ensemble	79
B. Contributions non budgétisées	80
C. Gains d'efficacité	80
D. Taux de vacance	80
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	82
F. Formation	82



G.	Désarmement, démobilisation et réintégration ou rapatriement	83
H.	Autres programmes	85
I.	Projets à effet rapide	88
III.	Analyse des variations	89
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	96
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/257 B et 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	97
A.	Assemblée générale	97
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	100
Annexes		
I.	Définitions	102
II.	Organigrammes	104
Carte	106

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 931 071 700 dollars.

Au cours de l'exercice, la MINUSCA continuera de mettre en œuvre les activités dont l'a chargée le Conseil de sécurité dans sa résolution 2217 (2015). Elle s'emploiera particulièrement à appuyer le processus de paix et la recherche d'une solution politique en République centrafricaine, notamment en soutenant un nouveau gouvernement, en favorisant le renforcement du système judiciaire, en s'efforçant d'améliorer la situation en matière de droits de l'homme et en protégeant la population civile contre la violence physique et les menaces contre la paix et la sécurité à Bangui et dans les zones périphériques.

Le budget proposé se distingue de celui pour l'exercice 2015/16 en ce qu'il prévoit le déploiement de l'effectif maximum autorisé pour le personnel en tenue et une augmentation nette de 89 postes et emplois de temporaire civils, l'objectif étant d'accroître et de renforcer la capacité de la Mission à répondre à ses priorités, à mettre à profit l'information lors de l'exécution de son mandat, et à poursuivre la mise en place de ses infrastructures et des services qu'elle fournit dans les régions qu'elle dessert actuellement et qu'elle desservira ultérieurement. Par ailleurs, au fur et à mesure du développement de ses activités, la Mission restructurera sa composante civile en transférant des bureaux au sein de composantes ou entre elles et en redistribuant des fonctions de façon à harmoniser sa structure avec celle des autres missions de maintien de la paix et à améliorer l'efficacité des fonctions d'appui.

Le budget proposé, d'un montant de 931 071 700 dollars, représente une augmentation de 117 004 900 dollars, soit 14,4 %, par rapport au montant de 814 066 800 dollars alloué pour l'exercice budgétaire précédent. Outre la hausse sensible du personnel militaire et de police, conforme à l'augmentation de l'effectif autorisé, et celle du personnel civil, principalement imputable à la phase finale du programme de mise en place dans la zone d'opérations, les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles ont augmenté, ce qui s'explique par la reconfiguration des opérations aériennes de la Mission, la poursuite de la mise en place et de l'amélioration de ses moyens informatiques et les frais de transport correspondants, l'entretien des nouvelles infrastructures informatiques, et les services requis pour que les composantes organiques soient en mesure de faire face à l'augmentation du plafond autorisé du personnel militaire et de police.

Ce montant permettra de financer le déploiement de 169 observateurs militaires, 10 581 membres de contingents, dont 311 officiers d'état-major, 400 membres de la Police des Nations Unies, 1 680 membres d'unités de police constituées, 790 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 48 occupant

des emplois de temporaire), 699 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 10 occupant des emplois de temporaire), 239 Volontaires des Nations Unies et 40 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits de l'homme; processus politique, réconciliation et élections; rétablissement et extension de l'autorité de l'État; et appui). Les effectifs de la MINUSCA ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15)	Montant alloué ^a (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire et de police	275 659,1	356 021,1	428 035,9	72 014,8	20,2
Personnel civil	90 447,2	153 963,2	164 807,6	10 844,4	7,0
Dépenses opérationnelles	247 050,1	304 082,5	338 228,2	34 145,7	11,2
Montant brut	613 156,4	814 066,8	931 071,7	117 004,9	14,4
Recettes provenant des contributions du personnel	5 767,4	10 115,1	11 557,4	1 442,3	14,3
Montant net	607 389,0	803 951,7	919 514,3	115 562,6	14,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	613 156,4	814 066,8	931 071,7	117 004,9	14,4

^a Y compris les ressources destinées à financer 44 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 4 AN et 35 GN) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe, qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre de services régional d'Entebbe établi conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^{c, d}	Volontaires des Nations Unies ^d	Personnel fourni par gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	99	73	–	36	–	208
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	113	106	2	42	–	263
Composantes										
Sécurité, protection des civils et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2015/16	240	9 716	400	1 400	76	36	–	37	20	11 925
Effectif proposé 2016/17	169	10 537	400	1 680	79	36	–	37	40	12 978
Processus politique, réconciliation et élections										
Effectif approuvé 2015/16 ^d	–	–	–	–	49	6	30	65	–	150
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	50	6	–	23	–	79
Rétablissement et extension de l'autorité de l'État										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	55	85	–	17	–	157
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	55	85	–	17	–	157
Appui										
Effectif approuvé 2015/16	–	44	–	–	431	421	43	36	–	975
Effectif proposé 2016/17	–	44	–	–	445	456	56	120	–	1 121
Centre de services régional d'Entebbe										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	5	39	–	–	–	44
Effectif proposé 2016/17 ^e	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total										
Effectif approuvé 2015/16	240	9 760	400	1 400	715	660	73	191	20	13 459
Effectif proposé 2016/17	169	10 581	400	1 680	742	689	58	239	40	14 598
Variation nette	(71)	821	–	280	27	29	(15)	48	20	1 139

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou prévu.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d 30 emplois de temporaire et 42 postes de Volontaire des Nations Unies pour une durée de trois mois.

^e Toutes les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre de services régional d'Entebbe établi conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassements qui en ont résulté pour la Mission.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014). Par sa résolution 2212 (2015), le Conseil a décidé d'autoriser une augmentation des effectifs de la MINUSCA de 750 militaires, 280 policiers et 20 agents pénitentiaires par rapport aux chiffres figurant au paragraphe 20 de la résolution 2149 (2014). La plus récente prorogation du mandat de la Mission, jusqu'au 30 avril 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2217 (2015), par laquelle il a décidé que l'effectif maximal autorisé de la MINUSCA était fixé à 10 750 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, et 2 080 policiers, dont 400 agents de police et 40 responsables des questions pénitentiaires.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'appuyer l'action menée par les autorités centrafricaines pour protéger la population civile, rétablir l'état de droit, étendre l'autorité de l'État et continuer de mettre en œuvre un processus politique sans exclusive qui contribue à remédier aux causes profondes du récent conflit et à instaurer un climat de paix et de sécurité durable dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSCA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs, présentés dans les tableaux ci-après, qui s'articulent autour de quatre composantes (sécurité, protection des civils et droits de l'homme; processus politique, réconciliation et élections; rétablissement et extension de l'autorité de l'État; appui) et découlent du mandat de la Mission. Outre les domaines prioritaires d'intervention, sur lesquels elle axera ses activités au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le Conseil a autorisé la MINUSCA à aider à la mise en place d'une cour pénale spéciale nationale conformément aux lois de la République centrafricaine; aider les autorités centrafricaines à élaborer une stratégie nationale pour lutter contre les réseaux de trafiquants responsables de l'exploitation illicite des ressources naturelles; aider à mettre en place une commission nationale des droits de l'homme et à renforcer les capacités des organisations de la société civile; fournir des moyens de transport aux autorités compétentes de l'État pour mener des inspections et des visites de contrôle dans les principaux sites et zones d'extraction, s'il y a lieu et au cas par cas et lorsque la situation le permettra, en tant que moyen de promouvoir et de soutenir l'extension rapide de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante et présentée ci-après; elle doit être examinée en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une mission qui atteindra sa pleine capacité opérationnelle dans l'ensemble de la zone relevant de sa responsabilité.

5. Le quartier général de la Mission est situé à Bangui et gère actuellement 46 sites au total. Certains de ces sites comptent plusieurs camps (Bangui (M'poko – 5 camps, Centre opérationnel conjoint, locaux du quartier général de la Mission à Des Jean, Socatel, Barr D'honneur, Morova et Castor; secteur ouest (Bouar – 5 camps, Berberati, Paoua, Bozoum, Bossangoa et M'baki); secteur centre (Kaga Bandoro – 3 camps, Bambari – 2 camps, Sibut, Mobaye, Dekoa, Mbres, Grimari, Bamingui, N'dele – 2 camps); secteur est (Bria – 6 camps, Bangassou, Birao, Obo, Rafai, Zemio).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

6. Une grande instabilité continue de régner en République centrafricaine du fait de lacunes d'ordre politique, socioéconomique et structurel et de lacunes en matière de gouvernance. Elle a été exacerbée par la détérioration de la cohésion sociale et par le profond sentiment de marginalisation ressenti par certaines communautés, en particulier celles situées dans la région nord-est du pays, isolée et peu habitée, où l'administration et les infrastructures publiques, y compris les forces de sécurité intérieure, ont toujours été absentes.

7. Les cycles d'insécurité récurrents observés dans le pays, qui ont été mis en relief par la flambée de violence la plus récente, enregistrée fin septembre 2015, au cours de laquelle le personnel et les biens des Nations Unies, y compris d'institutions des Nations Unies, ont été attaqués et pillés, témoignent de la menace qui continue de compromettre la transition. La violence, qui a fait plus de 70 morts et 600 blessés, a retardé, à maintes reprises, le processus électoral et renforce la nécessité de poursuivre le dialogue politique. Cette violence et le retard du processus électoral qui en a résulté ont eu également une incidence sur la présence robuste et renforcée de la Mission en matière de sécurité ainsi que sur la capacité de la Mission d'apporter son appui à la stabilisation et à l'extension de l'autorité de l'État.

8. Malgré les améliorations enregistrées en matière de sécurité dans le pays, auxquelles la MINUSCA a contribué, il faut s'attendre à ce que la situation demeure instable et que des éléments de groupes anti-balaka et de l'ex-Séléka continuent de s'affronter. Les activités criminelles visant notamment à prendre le contrôle des ressources naturelles de la République centrafricaine devraient se poursuivre, y compris le ciblage des membres de la communauté internationale présents dans le pays. Les communautés vulnérables continueront de vivre sous la menace et dans des conditions humanitaires précaires.

9. Continuant d'opérer dans tout le pays et de déployer la force dans l'ensemble de la zone relevant de sa responsabilité, en coopération avec les autres forces de sécurité, aussi bien internationales que nationales, la MINUSCA couvrira les trois principaux secteurs du pays et privilégiera les zones où les civils courent le plus de risque. Fidèle à son approche souple et énergique pour assurer la sécurité et la protection des civils dans des conditions de sécurité qui ne cessent d'évoluer, elle adaptera sa présence sur le plan de la sécurité aux besoins et devrait parvenir à son effectif autorisé avant le début de cet exercice.

10. Les hypothèses sur lesquelles repose la planification des activités de la Mission pour 2016/17 sont les suivantes : un gouvernement nouvellement élu sera en place en République centrafricaine; ce gouvernement sera progressivement en

mesure de répondre aux besoins essentiels de la population et commencera à mettre en place les capacités minimales requises pour fournir les services sociaux de base à la population et assurer le maintien de l'ordre public, notamment protéger ses citoyens, lutter contre l'impunité et gérer les ressources; des progrès auront commencé à être accomplis en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la situation permettra dans certaines régions aux déplacés et aux réfugiés qui le souhaitent de revenir définitivement, en toute sécurité, dans leurs communautés d'origine; les conditions de sécurité n'entraveront pas les déplacements du personnel ou le déploiement des ressources opérationnelles; les biens et services seront fournis tel qu'il aura été convenu; la reprise économique se poursuivra, mais lentement.

11. La Mission continuera d'axer ses activités de fond sur sept domaines : a) protection des civils; b) extension de l'autorité de l'État; c) désarmement, démobilisation et réintégration; d) promotion et protection des droits de l'homme; e) mesures temporaires d'urgence; f) besoins de la Cour pénale spéciale qui a été instituée en juin 2015; g) élaboration d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. La Mission redoublera d'efforts pour assurer rapidement la stabilisation et la réconciliation des communautés tant au niveau régional qu'au niveau national.

12. En s'acquittant des tâches qui lui ont été confiées en ce qui concerne en particulier la sécurité, la protection des civils et les droits de l'homme, la Mission continuera de collaborer avec les autorités centrafricaines et les autres entités des Nations Unies en vue de réduire le nombre de violations commises contre les femmes et les filles en intégrant la question des violences sexuelles liées aux conflits dans les politiques gouvernementales et en s'employant à prévenir les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à prendre des mesures pour y faire face, notamment en examinant les lois et directives actuelles et en renforçant les institutions de défense des droits de l'homme. Elle continuera de mener les enquêtes sur ces violations et de faire rapport au Conseil de sécurité à ce sujet; elle continuera également d'appuyer le renforcement de la capacité de l'État et des acteurs non étatiques de protéger les droits de l'homme et de poursuivre les auteurs de violence en justice par l'intermédiaire des tribunaux nationaux de la République centrafricaine, y compris la Cour pénale spéciale mise en place par les autorités centrafricaines, conformément aux lois nationales, pour juger les crimes odieux, notamment les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité

13. Faisant fond sur les longs préparatifs effectués pendant l'exercice 2015/16 pour associer les groupes armés et les partenaires au processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou de rapatriement, et sur la base des dispositions de l'accord conclu dans le cadre de ce processus qui a été signé au Forum de Bangui sur la réconciliation nationale en mai 2015, la Mission continuera d'aider le Gouvernement centrafricain à faire en sorte qu'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou, s'agissant des ex-combattants, de rapatriement soit mis en place. Elle continuera en particulier d'élargir ses activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration avec la coalition ex-Séléka et à discuter avec les groupes anti-balaka dans le cadre de projets communautaires de réduction de la violence dans l'ensemble du pays, jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit élu et prenne en main le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou de rapatriement.

Parallèlement, elle continuera de plaider en faveur d'un appui international, qu'elle coordonnera, pour assurer la viabilité du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou de rapatriement grâce à une réintégration à plus long terme. On continuera de compléter les activités menées au titre de ce programme par des projets à l'intention des membres de groupes armés qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du programme national. Par ailleurs, la Mission aidera le Gouvernement à commencer à mettre en place un dispositif de gestion des armes et des munitions, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU. Des informations complémentaires au sujet des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou de rapatriement et des activités gérées par le Service de la lutte antimines sont présentées respectivement dans les sections II. G et H du présent rapport.

14. En continuant d'apporter son appui au processus politique, à la réconciliation et aux élections locales, la MINUSCA accordera la priorité à la promotion du processus de paix, notamment en veillant à l'application des accords conclus au Forum de Bangui, en favorisant la bonne gouvernance pour permettre la tenue d'un dialogue politique sans exclusive et assurer la réconciliation, et en suscitant l'adhésion de toutes les parties au processus de paix et aux processus politiques, notamment en engageant un dialogue avec tous les acteurs de la sphère politique et toutes les parties au conflit, y compris les auteurs de troubles, les groupes armés et les éléments armés étrangers. On s'attend à ce que la Mission coordonne l'appui stratégique pour assurer la tenue d'élections locales régulières et crédibles dans le cadre du cycle électoral prévu et sur la base de l'hypothèse selon laquelle les élections présidentielle et législatives seront achevées au cours du présent exercice. La MINUSCA continuera également d'aider le Gouvernement centrafricain à élaborer une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, une stratégie de sécurité nationale et des plans et stratégies pour les sous-secteurs de la sécurité, la défense, la sécurité intérieure, la gestion et la sécurité des frontières, et la protection des ressources naturelles.

15. En ce qui concerne le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, la MINUSCA collaborera avec les organismes des Nations Unies et les partenaires régionaux pour renforcer les institutions garantes de l'état de droit, notamment la police, la gendarmerie et les systèmes judiciaire et pénitentiaire, dans le cadre des activités de la Cellule mondiale de coordination, et ouvrir la voie au développement des capacités des institutions et des structures administratives de l'État, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, notamment en continuant d'apporter un appui au renforcement de la Police et de la gendarmerie nationales et des institutions judiciaires et pénitentiaires afin de leur permettre d'assurer efficacement le maintien de l'ordre et les fonctions judiciaires et en appuyant le déploiement de l'administration centrale actuellement en cours ainsi que les mesures de renforcement des capacités dans l'ensemble du pays (y compris la prestation de services administratifs et sociaux de base), l'objectif étant de donner aux institutions et structures étatiques susmentionnées les moyens de bien assurer les principales fonctions gouvernementales.

16. Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures temporaires d'urgence, la MINUSCA continuera d'aider les autorités élues à mettre en place le cadre législatif nécessaire pour lutter contre l'impunité, notamment à continuer de développer les institutions juridiques pour sanctionner les graves crimes commis lors des

affrontements en République centrafricaine pendant la période allant de 2013 à 2015. Pour réaliser ces objectifs, il est indispensable de continuer d'accroître l'appui fourni en matière de renforcement des institutions judiciaires et pénales, y compris la Cour pénale spéciale, au cours de l'exercice 2016/17. La MINUSCA continuera d'appliquer, à la demande des autorités nationales, des mesures temporaires d'urgence dans les zones où les forces de sécurité ou les autorités judiciaires ne sont pas présentes ou opérationnelles. Ces mesures continueront d'être mises en œuvre – en tant que mécanisme spécial pour lutter contre les crimes graves, notamment les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à titre exceptionnel et sans constituer de précédent ni remettre en cause les principes arrêtés régissant les opérations de maintien de la paix. Elles sont de portée limitée, assorties de délais et compatibles avec les objectifs de la Mission énoncés dans les résolutions 2149 (2014) et 2217 (2015) du Conseil de sécurité et dans le mémorandum d'accord que les autorités centrafricaines et la MINUSCA ont signé au début du mois d'août 2014.

17. Pour maintenir l'ordre public et lutter contre l'impunité au cours de l'exercice 2016/17, la MINUSCA accordera la priorité à l'appui fourni à la Cour pénale spéciale. Conformément à la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité et au mémorandum d'accord signé par la MINUSCA et les autorités centrafricaines, la Mission aidera la Cour de différentes manières. Elle apportera son appui aux travaux d'une mission préparatoire, conduite par le Procureur et le Greffier, et aux enquêtes et à la préparation des dossiers menées par le ministère public. Ces activités seront essentielles ultérieurement pour le déroulement des procès. En outre, en collaboration avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la MINUSCA a créé un projet commun pour la Cour pénale spéciale et continuera de conseiller et d'appuyer les procureurs, juges et autres magistrats nationaux travaillant sur des affaires pénales dans l'ensemble du pays,

18. Pour appuyer la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, la Mission continuera, conformément à son mandat, d'appliquer une stratégie de communication robuste et progressive qui, pour l'exercice 2016/17, nécessitera une expansion de l'infrastructure de la station de radio de la MINUSCA et de son personnel de manière à couvrir l'ensemble du pays. Elle continuera de déployer du personnel en République centrafricaine, notamment à Bangui, où se trouve son quartier général, dans trois postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro et Bria), dans cinq bureaux locaux intégrés (Ndélé, Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berbérati) et dans trois antennes (Paoua, Obo et Birao). Elle procédera à l'élargissement des locaux à usage de bureau sur les différents sites en utilisant des structures préfabriquées pour faire face à l'accroissement du personnel. Par ailleurs, elle maintiendra une présence d'appui à Douala (Cameroun), ainsi qu'à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et au Bureau régional d'achat, tous les deux situés à Entebbe (Ouganda).

19. La stratégie de recrutement proposée est axée sur les priorités établies, sur les principes de faisabilité, de flexibilité et de réactivité à la situation sur le terrain et sur la stratégie globale d'appui aux missions. Les effectifs proposés pour 2016/17 tiennent compte, en termes d'envergure et de composition, des principaux objectifs d'étape de la Mission. Le projet de budget prévoit une augmentation du personnel, en particulier du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des

Nations Unies, au titre de la rubrique Direction exécutive et administration et du personnel affecté à certains domaines d'activité pour mettre en œuvre les tâches prioritaires de la Mission et d'autres activités prescrites dans la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, notamment le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la lutte contre la violence de voisinage, la réconciliation et le rapatriement des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité, la stabilisation et la gestion des ressources naturelles, ainsi que l'accès, à l'échelle du pays, à l'information, par l'intermédiaire de la station de radio de la Mission, qui émet actuellement 24 heures sur 24 à Bangui et dans une partie limitée du pays.

20. Par ailleurs, bien que tous les membres du personnel et toutes les composantes de la Mission soient tenus de signaler les comportements répréhensibles, le projet de budget prévoit du personnel complémentaire pour renforcer le rôle de chef de file de l'Équipe Déontologie et discipline s'agissant de remédier au grand nombre de cas de comportements répréhensibles. Pour renforcer cette responsabilité et harmoniser l'administration de la déontologie et de la discipline avec la structure des autres missions, il est proposé de transférer l'Équipe de la composante Appui à la rubrique Direction exécutive et administration.

21. Il est également proposé de réduire le personnel électoral en partant de l'hypothèse que les élections présidentielle et législatives seraient achevées au cours du présent exercice.

22. Pour fournir un appui adéquat pendant que la Mission continue d'élargir ses opérations dans les différents secteurs et pour tenir compte de l'accroissement de 1 030 membres du personnel en tenue, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2217 (2015), il faudra augmenter le personnel affecté à la logistique et aux services d'appui technique dans les domaines de l'administration, du génie et de la gestion des installations, des transports, du contrôle des mouvements, des achats, de la gestion des biens et de la gestion des entrepôts.

23. En raison du mauvais état des infrastructures dans le pays et dans la région, des conditions de sécurité et du coût élevé de la mobilisation, du départ de la main d'œuvre qualifiée et des compétences spécialisées à la suite des crises à répétition que traverse le pays, et du manque total d'accès à l'information, la Mission a eu du mal à passer certains contrats d'externalisation de services et à trouver du personnel contractuel qualifié pour compléter la capacité de la Division de l'appui à la mission de fournir des services à la MINUSCA, en particulier dans les domaines des services médicaux, du contrôle des mouvements, du transport de surface, de l'entretien des véhicules et de l'enlèvement et de l'élimination des déchets. Pour fournir ces services d'appui essentiels, elle devra pour 2016/17 augmenter les effectifs de la Section des services médicaux, du Groupe des transports, du Groupe du contrôle des mouvements et du Groupe de la gestion des biens. Malgré les difficultés qu'elle rencontre actuellement pour externaliser des services sur le marché local en République centrafricaine et le coût plus élevé de l'externalisation de ces services à l'international, la MINUSCA continuera de recourir à l'externalisation des services lorsque cette option s'avère plus rentable que de les assurer à l'interne. Les ressources destinées aux services contractuels correspondant aux fonctions d'appui externalisées pendant l'exercice 2015/16 ont été exclues du projet de budget pour l'exercice 2016/17. Toutefois, l'externalisation de ces services ayant entraîné des coûts supérieurs aux prévisions du budget approuvé de l'exercice

2015/16, cela ne s'est pas traduit par une réduction correspondante dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17.

24. Une restructuration importante de la Division de l'appui à la mission est proposée pour l'exercice 2016/17. Elle consistera à harmoniser la structure de la Division avec celle de missions comparables, le but étant d'améliorer l'efficacité et l'efficience des fonctions d'appui dont bénéficie la Mission puisque celle-ci est désormais familiarisée avec les perspectives et les limites du travail dans le milieu particulier qu'est celui de la République centrafricaine. Cette restructuration vise à éliminer les activités et services redondants et les gaspillages résultant des divisions bureaucratiques actuelles en adoptant une approche intégrée de bout en bout de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation des services. Elle comprend : a) le transfert de groupes ou fonctions entre la rubrique Direction exécutive et administration et la composante Appui; b) le transfert de groupes ou fonctions au sein de la Division de l'appui à la mission entre les Bureaux du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la mission, le pilier Services et le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les changements structurels importants sont notamment : a) le transfert du Centre de l'appui à la mission, qui relevait du pilier Services, sous la responsabilité du Directeur adjoint de l'appui à la mission et l'intégration du Bureau de l'appui aux secteurs de la mission au Centre de l'appui à la mission afin de rationaliser les structures hiérarchiques tout en améliorant la coordination à l'appui des besoins des bureaux des secteurs et des sous-secteurs; b) l'élimination du concept de Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres, et le transfert des unités administratives qui composent cette section au Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les fonctions associées à la demande de biens et services de diverses unités administratives et le personnel correspondant seront transférés à la Section de la planification des acquisitions pour mieux accorder les activités d'achat avec le plan d'acquisition de la Mission.

25. On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/307, a demandé que les ressources nécessaires pour le Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice 2016/17 soient présentées dans un projet de budget pour le Centre, qui sera financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. C'est la raison pour laquelle le présent rapport sur le budget de la MINUSCA ne tient pas compte de ces ressources.

26. Il sera procédé à un examen stratégique du tableau d'effectifs de la Mission au deuxième trimestre de 2016. Cet examen devrait permettre à la Mission de rationaliser son effectif et de proposer la nationalisation de certains postes, compte étant tenu des résultats obtenus et des problèmes rencontrés au cours des deux dernières années, ainsi que du mandat de la Mission en 2016/17 et les années suivantes.

27. Pendant l'exercice 2016/17, la Mission continuera de se déployer dans les régions, de construire de nouveaux locaux (bureaux et logements), notamment pour améliorer les conditions de vie et de travail, et de réaménager les routes, les pistes d'atterrissage et d'autres infrastructures. Des ressources sont prévues dans le projet de budget pour assurer l'entretien des infrastructures et des camps déjà construits et d'équipements déjà installés, pendant que se poursuit la mise en place de la Mission.

28. Des contrats seront passés pour assurer l'entretien et la réparation des puits et des points d'eau, les services d'enlèvement des déchets solides et liquides, l'installation de blocs sanitaires et de leurs systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, et la construction d'installations de cuisine et de restauration, ainsi que d'autres installations.

29. La Mission sécurisera tous ses locaux en construisant des barrières de protection plus solides et des murs d'enceinte plus élevés, et en renforçant le contrôle d'accès, notamment par l'installation de dispositifs de contrôle d'accès par cartes à puce. En raison de la crise en matière de sécurité vécue en septembre 2015, l'équipe dirigeante de la Mission a souligné la nécessité de mettre en place un nouveau quartier général permanent de la Mission à Bangui qui offrira au personnel des meilleures conditions de vie et de travail et une plus grande sécurité. Le projet de construction d'un quartier général permanent devant probablement porter sur plusieurs années, les locaux actuels seront entretenus et réaffectés à d'autres usages le moment venu.

30. La Mission continuera de renforcer la sûreté et la sécurité de son personnel à Bangui et dans toutes les régions de sa zone d'opérations, avec des services de sécurité additionnels et des moyens technologiques permettant d'améliorer la perception et la conscience de la situation, en raison de l'exacerbation de la tension constatée récemment dans le pays, qui s'est traduite notamment par une augmentation du nombre de morts et de blessés dans les communautés, ainsi que des attaques visant directement le personnel et les locaux de la MINUSCA et des organismes à vocation humanitaire. Ces services de sécurité améliorés consistent à fournir, installer, activer et désactiver un dispositif de sécurité, dont un ensemble de détecteurs fixes ou mobiles capables de surveiller une ville jour et nuit. Ces services comportent également des fonctions de surveillance et d'observation pour identifier et analyser les menaces et les activités hostiles. Outre la surveillance directe, les services comportent aussi des flux vidéo et des rapports d'alerte et de situation à l'intention de la Mission. Les ressources nécessaires pour la fourniture clefs en main de services de sécurité basés sur les nouvelles technologies sont prévues sous les rubriques Services de sécurité, Installations et infrastructures du présent projet de budget.

31. Une reconfiguration de la flotte aérienne est prévue pendant l'exercice 2016/17 en vue de permettre à la Mission de s'adapter à l'environnement dynamique dans lequel elle opère et d'optimiser les moyens aériens dont elle dispose pour répondre au mieux à ses besoins opérationnels en République centrafricaine. La flotte actuelle se compose de six avions, dont deux sont fournis dans le cadre d'un accord relatif à la participation aux coûts, et de neuf hélicoptères. La Mission remplacera trois avions par trois hélicoptères tactiques afin de renforcer sa capacité de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, dans l'ensemble du pays. Les appareils qui étaient exploités sur la base de la participation aux coûts pour effectuer des vols réguliers entre Bangui et Entebbe ne sont plus nécessaires, les vols commerciaux ayant repris en décembre 2015. La Mission a particulièrement besoin des trois hélicoptères additionnels pour assurer des tâches urgentes telles que les évacuations médicales et l'évacuation des blessés et d'autres transports aériens urgents de biens et de passagers.

32. Sur la base des résultats de l'évaluation technique d'un système de drone non armé, effectuée par le Département de l'appui aux missions, et de la particularité du processus d'achat d'un tel système, il est prévu de déployer le matériel et les services nécessaires en juillet 2016. Le système sera basé dans l'un des secteurs et déployé partout où besoin sera dans tout le pays pour assurer la surveillance requise dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission. Les capacités et la compatibilité de ce système peuvent nécessiter des ressources additionnelles (analystes de données, équipage, stations au sol, véhicules) et à l'avenir une mise à niveau des logiciels d'analyse de données ou des types de capteurs ou de détecteurs. Les ressources nécessaires pour la fourniture du service clefs en main sont prévues sous les rubriques Services, Transports aériens du présent projet de budget.

33. La Mission s'attachera à accroître son efficacité, en particulier en matière d'appui, en ayant recours à des services partagés et aux centres de services régional et mondial. Elle s'emploiera également à : a) réduire les stocks à un niveau acceptable et s'efforcer d'obtenir des réductions dans les contrats commerciaux; b) limiter les formations externes aux cours essentiels et obligatoires et mettre davantage l'accent sur les stages de formation internes et le renforcement des compétences du personnel recruté sur le plan national; c) privilégier l'organisation de téléconférences et de visioconférences afin de réduire les frais de voyage; d) faire appel localement à des services extérieurs rentables afin que le pays puisse tirer parti des compétences et de l'expertise nationales pour l'organisation de certaines activités de la Mission; e) renforcer et étendre la coopération régionale et l'appui entre missions afin de réduire au maximum les doubles emplois et le gaspillage des ressources; f) adopter de nouveaux outils informatiques pour fournir le même appui à un coût moindre.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

34. Comme les autres missions opérant dans la région, la MINUSCA s'efforcera de faire des économies d'échelle chaque fois que l'occasion se présentera, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Au cours de la période 2016/17, elle pourrait acquérir des biens appartenant à d'autres missions qui sont en cours de liquidation ou réduisent leurs effectifs.

35. Par ailleurs, la Mission continuera à faire usage de la plateforme d'éclatement logistique de la MONUSCO et du Bureau régional d'achat, situés à Entebbe, et y intégrera du personnel chargé d'assurer les fonctions d'appui sur le plan de la logistique, de la gestion des installations et du génie, de l'informatique, de l'approvisionnement, de la sécurité et des achats. Y resteront affectés 8 agents recrutés sur le plan international (6 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 2 au Bureau régional d'achat) et 11 agents recrutés sur le plan national (10 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 1 temporaire au Bureau régional d'achat).

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

36. La MINUSCA continuera de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies actifs en République centrafricaine, dans le respect de leur mandat et de l'espace humanitaire, afin de promouvoir le principe de l'unité d'action des Nations Unies et d'apporter des solutions multidimensionnelles et multidisciplinaires aux questions prioritaires des autorités élues. Elle s'efforcera de mieux intégrer les efforts déployés par la communauté internationale, l'ONU et les autorités nationales en vue de stabiliser le pays et d'étendre l'autorité de l'État, notamment concernant la gestion des ressources naturelles. Ce faisant, en soulignant la nécessité de fournir une aide internationale plus efficace à la République centrafricaine, conformément au paragraphe 33 c) de la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, elle pourra plus facilement s'acquitter de son mandat de manière efficace et cohérente.

37. La Mission s'attachera également à collaborer avec les principaux acteurs, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union africaine, l'Union européenne, les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux en vue d'établir les synergies et les complémentarités nécessaires à la stabilisation de la situation politique en République centrafricaine. À cet égard, elle communiquera avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires afin de renforcer les institutions garantes de l'état de droit et mènera des activités à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation et de la bonne gouvernance aux niveaux national et local.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

38. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2015/16	1	4	10	1	11	27	15	–	42
Postes proposés 2016/17	1	4	10	1	11	27	15	–	42
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)									
Postes approuvés 2015/16	1	1	4	3	1	10	9	3	22
Postes proposés 2016/17	1	1	6	3	1	12	9	3	24
Variation nette (voir tableau 2)	–	–	2	–	–	2	–	–	2

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2015/16	1	–	5	6	1	13	2	–	15
Postes proposés 2016/17	1	–	5	6	1	13	2	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2015/16	–	1	9	15	3	28	14	19	61
Postes proposés 2016/17	–	2	12	20	4	38	15	21	74
Variation nette	–	1	3	5	1	10	1	2	13
Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Total partiel									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	9	15	3	28	14	19	61
Effectif proposé 2016/17	–	2	12	21	4	39	16	21	76
Variation nette	–	1	3	6	1	11	2	2	15
Bureau de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	9	6	21	33	14	68
Postes proposés 2016/17	–	1	5	10	7	23	65	18	106
Variation nette (voir tableau 6)	–	–	–	1	1	2	32	4	38
Nombre total de postes									
Postes approuvés 2015/16	3	7	33	34	22	99	73	36	208
Postes proposés 2016/17	3	7	38	40	24	112	106	42	260
Variation nette	–	–	5	6	2	13	33	6	52
Nombre total d'emplois de temporaire									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Total									
Effectif approuvé 2015/16	3	7	33	34	22	99	73	36	208
Effectif proposé 2016/17	3	8	38	41	24	114	107	42	263
Variation nette	–	1	5	7	2	15	34	6	55

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 15 postes et emplois de temporaire (1 emploi de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 34 postes et emplois de temporaire (1 emploi de temporaire)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 6 postes

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident)**

Tableau 2

Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion des programmes	Création	
	+1	P-4	Spécialiste de la gestion des programmes (ressources humaines)	Création	
Variation nette	+2		(voir tableau 1)		

39. La dotation en effectifs approuvée pour l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) comprend 7 postes : 1 Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (ayant rang de Sous-Secrétaire général), 1 chef du Bureau intégré (D-1), 1 coordonnateur hors classe (P-5), 1 assistant spécial (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Conformément au concept de mission intégrée, l'équipe de collaborateurs directs continuera de collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies, l'équipe de pays et la MINUSCA pour déterminer des objectifs concrets pouvant être atteints plus efficacement par des actions conjointes, notamment dans les domaines relatifs aux élections, à la protection des civils, à la lutte contre la violence sexuelle, à l'extension de l'autorité de l'État et à la stabilisation à long terme de la République centrafricaine, en s'appuyant sur une gestion des opérations et des efforts de sécurisation plus inclusifs. À mesure que ces actions présenteront des effets positifs, l'équipe sera de plus en plus amenée à renforcer l'aide qu'elle fournit aux autorités centrafricaines pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre les réseaux qui continuent de financer et d'approvisionner les groupes armés en République centrafricaine grâce à l'exploitation illicite et au trafic de ressources naturelles, en tenant compte, s'il y a lieu, des rapports du Groupe d'experts créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité et des décisions issues du Processus de Kimberley, l'objectif étant d'étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et ses ressources.

40. Dans ce contexte, il est proposé de créer les deux postes présentés dans le tableau 2, dont les titulaires seraient chargés d'appuyer l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les réseaux qui se livrent à l'exploitation illicite et au trafic des ressources naturelles, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, et, partant, de rétablir l'autorité de l'État, conformément à l'objectif de la Mission.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 3

Ressources humaines : Centre d'opérations conjoint

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+4	P-3	Responsable des opérations	Création	
Variation nette	+4				

41. La dotation en effectifs approuvée pour le Centre d'opérations conjoint comprend 13 postes : 1 chef (P-5), 1 chef adjoint (P-4), 7 responsables des opérations (2 P-3, 2 AN et 3 VNU), 1 informaticien (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et 2 spécialistes des opérations (veille) (Volontaires des Nations Unies). Le Centre continuera de coordonner et de faciliter les opérations et actions menées par la Mission pendant les périodes de crise et d'activité régulière afin de lui permettre d'exécuter son mandat. En période de crise, il sera le principal intervenant et prendra des mesures immédiates pour appuyer les interventions de sauvetage et les travaux de l'équipe de gestion des crises sans attendre l'autorisation du Représentant spécial du Secrétaire général, qui est généralement requise pour ce genre d'initiatives. La crise que la République centrafricaine a traversée en septembre 2015 a montré qu'il était nécessaire de renforcer les capacités du Centre afin de lui permettre de réagir de manière adéquate aux événements régionaux et aux incidents survenant de manière simultanée dans l'ensemble du pays.

42. En conséquence, il est proposé de créer les quatre postes présentés dans le tableau 3 et de les répartir dans les quatre principaux centres d'opérations régionaux (le quartier général de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui et les trois états-majors de secteur). Leurs titulaires seraient chargés de veiller à ce que les activités intégrées de collecte et de communication d'informations, de surveillance et d'appréciation de la situation soient mieux coordonnées avec le Centre au quartier général de la Mission et que les informations concernant la vigilance opérationnelle et la sécurité soient effectivement prises en compte dans l'ensemble de la Mission et d'appuyer la mise en œuvre d'un mécanisme et de procédures cohérents relatifs à la réaction aux crises.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 4

Ressources humaines : Cellule intégrée de formation du personnel de la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-4	Chef de la Cellule de formation	Transfert	} Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (composante 4 : appui)
	-2	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	-1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	-6				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

43. Le rattachement à titre expérimental de la Cellule intégrée de formation du personnel de la Mission au Bureau du Chef de cabinet n'a pas présenté d'avantages particuliers par rapport à la structure des autres missions, où la Cellule intégrée relève du Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Il est donc proposé de retransférer la Cellule intégrée au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, dans la composante appui, où elle relèvera du Directeur adjoint de l'appui à la mission (voir tableau 4). Ce transfert permettra au Chef de cabinet de se consacrer essentiellement à ses activités de fond, à la planification des activités à long terme et à la coordination des questions intersectorielles.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 5

Ressources humaines : Équipe déontologie et discipline

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
					Créations
Postes	+1	D-1	Chef du Service déontologie et discipline	Création	
	+2	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline (rapports)	Création	
	+1	SM	Attaché d'administration	Création	
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie	Création	

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
		et de la discipline		
+3	VNU	Spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1 ^{re} classe)	Création	
Total partiel	+9			
				Transferts
+1	P-5	Chef de l'Équipe déontologie et discipline	Transfert	Depuis l'Équipe déontologie et discipline (composante 4 : appui)
+1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
+2	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
+1	SM	Assistant (déontologie et discipline)	Transfert	
+1	GN	Attaché d'administration	Transfert	
Total partiel	+6			
				Emplois de temporaire
+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transferts	
Total partiel	+2			
Total partiel	+17			

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

44. La dotation en effectifs approuvée pour l'Équipe déontologie et discipline comprend huit postes et emplois de temporaire : six postes [1 chef de l'Équipe Déontologie et discipline (P-5), 3 spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 2 P-3), 1 assistant (déontologie et discipline) (SM) et 1 assistant administratif (GN)] et deux emplois de temporaire [spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-3 et 1 AN)]. La MINUSCA fait face à des problèmes inédits en matière de déontologie et de discipline, en particulier le fait que 30 % des cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalés dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix concernent des membres de son personnel. Le fait qu'elle soit déployée sur plus de 40 sites dans l'ensemble de la République centrafricaine, vaste pays doté d'une infrastructure limitée, pose des difficultés s'agissant d'assurer le commandant et le contrôle des effectifs. De plus, comme le conflit se caractérise par de nombreux déplacés et par un haut niveau de violence sexuelle, les femmes et les enfants sont exposés au risque d'exploitation et

d'atteintes sexuelles, y compris, malheureusement, du fait de certains membres du personnel de l'ONU. Compte tenu de cette situation, il est nécessaire de renforcer les efforts de prévention, notamment au moyen de formations, et d'adopter des mesures de correction et de réparation. Un haut niveau d'expérience est requis pour assurer la planification et la mise en œuvre stratégiques d'initiatives pouvant jouer un rôle déterminant. La Mission s'efforce actuellement en priorité de lutter contre les comportements répréhensibles au sein de son personnel, eu égard à l'augmentation du nombre de fautes observées, en particulier des cas d'exploitation sexuelle, et, dans ce contexte, elle intensifiera l'application de sa stratégie en trois volets, à savoir : activités de prévention, gestion par cas et mesures de réparation pour les victimes. Les activités consistent en l'organisation de formations et d'actions de sensibilisation, la mise en œuvre de pratiques exemplaires, la gestion des cas de faute au moyen d'évaluations, d'enquêtes, d'examen et de recommandations et la fourniture d'une aide aux victimes dans les différents secteurs et à Bangui en coordination avec l'équipe spéciale sur la violence sexiste. Du personnel sera mis en place dans les secteurs afin d'aider l'Équipe déontologie et discipline à mener ses activités, notamment organiser des formations à l'entrée en fonctions et des cours de perfectionnement, entre autres actions préventives, et entretenir un dialogue avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernant l'application de la stratégie d'assistance aux victimes. En plus de formations du personnel, des activités de sensibilisation portant sur les normes de conduite et les procédures de communication de l'information seront organisées dans les communautés afin de limiter les cas de faute, en particulier d'exploitation et d'atteintes sexuelles, commises par le personnel de l'ONU. Une équipe sera spécialement chargée de réceptionner les plaintes déposées via une ligne directe établie à cet effet.

45. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer les neuf postes présentés dans le tableau 5 afin de renforcer les activités décrites et de couvrir la zone d'opérations élargie de la Mission. En particulier, il est proposé qu'un des neuf postes soit créé à la classe D-1 et que son titulaire assure la direction de l'Équipe déontologie et discipline de la MINUSCA, fournisse l'expertise nécessaire et rende compte des résultats obtenus. Ses fonctions seraient les suivantes : gérer les efforts de renforcement de la déontologie et de la discipline, y compris s'agissant des fonctionnaires dans les bureaux régionaux; diriger et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des activités de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de réaction, d'aide aux victimes et de poursuite des auteurs de ces actes qui mobilisent des ressources de la MINUSCA, de l'équipe de pays, des partenaires nationaux et des organisations non gouvernementales; représenter le Représentant spécial du Secrétaire général à des réunions avec les partenaires nationaux et internationaux, au niveau des ministres et des représentants dans le pays; collaborer étroitement avec le Bureau des services de contrôle interne afin de veiller à ce que les allégations de faute soient renvoyées rapidement aux entités compétentes à des fins d'enquête et que des équipes d'intervention rapide soient mises sur pied pour préserver les éléments de preuve; élaborer et mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer l'aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le respect du principe de responsabilité et l'administration de la justice; veiller à poursuivre la collaboration et le partage d'informations nécessaires avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales; fournir des conseils et un appui au Représentant spécial du Secrétaire général concernant les questions relatives à la discipline et à la déontologie, la prévention des comportements

répréhensibles et, en particulier, des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la gestion par cas, l'aide aux victimes et les initiatives de respect du principe de responsabilité qui intéressent l'Organisation; fournir des conseils et un appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour lutter contre les cas de faute et d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des militaires, des policiers et des membres du personnel civil de la Mission; et veiller à ce que le personnel fasse preuve de la discipline et de la déontologie appropriée et que des ateliers de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles soient organisés lors de l'instruction et de l'entraînement préalables au déploiement de tous les nouveaux membres du personnel militaire, civil et de police. Par ailleurs, il est proposé de renommer l'Équipe déontologie et discipline en Service déontologie et discipline, conformément à la convention de dénomination de l'Organisation, et de renommer le poste approuvé de Chef de l'Équipe déontologie et discipline (P-5) en Chef adjoint du Service déontologie et discipline.

46. Étant donné qu'il incombe à l'ensemble du personnel et des composantes de la Mission de signaler les fautes, le maintien de la déontologie et de la discipline est considéré comme faisant partie intégrante des responsabilités liées à la direction exécutive et à l'administration de la Mission. Il est donc proposé que l'Équipe déontologie et discipline soit transférée depuis la composante appui (voir tableau 5) afin d'améliorer le contrôle et le respect du principe de responsabilité s'agissant des questions de déontologie et de discipline, de mieux refléter les rapports hiérarchiques et d'harmoniser la structure des effectifs de la MINUSCA avec celle des autres missions de maintien de la paix.

Bureau de la communication et de l'information

Tableau 6

Ressources humaines : Bureau de la communication et de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe de l'information et de la sensibilisation					
Postes					
	+4	VNU	Spécialiste de l'information et de la sensibilisation	Création	
	+4	GN	Assistant (information et sensibilisation)	Création	
Total partiel	+8				
Groupe de la production radiophonique					
Postes					
	+1	P-2	Réalisateur radio	Création	
	+3	AN	Réalisateur radio	Création	
	+18	GN	Reporter radio	Création	
	+1	SM	Spécialiste de la	Création	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
		radiodiffusion		
+3	AN	Technicien de radiodiffusion	Création	
+2	GN	Assistant administratif	Création	
+2	GN	Chauffeur	Création	
Total partiel	+30			
Variation nette	+38	(voir tableau 1)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

47. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de l'information et de la sensibilisation et le Groupe de la production radiophonique comprend 19 et 21 postes, respectivement. Le Groupe de l'information et de la sensibilisation est composé de 1 chef (P-4), de 9 spécialistes de l'information et de la sensibilisation (4 P-3, 1 AN et 4 VNU), de 8 assistants (information et sensibilisation) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 1 traducteur (administrateur recruté sur le plan national). Le Groupe de la production radiophonique se compose de 1 chef (P-4), de 6 réalisateurs radio (1 P-3, 2 AN et 3 VNU), de 5 assistants de production d'émissions radiophoniques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 6 spécialistes de la radiodiffusion (1 P-3, 2 AN et 3 VNU) et de 3 assistants de production d'émissions radiophoniques (agents du Service mobile). Le Bureau continuera de mener des activités au niveau local pour améliorer la connaissance et la compréhension que la population de la République centrafricaine a du mandat et des réalisations de la Mission, et il mènera des activités de sensibilisation supplémentaires et étendra la zone de diffusion de la station de radio à l'ensemble des régions de la République centrafricaine afin de renforcer la participation des habitants sur des questions liées au mandat de la Mission qui touchent à leur existence, à leur communauté et à leur région. Les effectifs du Bureau de la communication et de l'information sont actuellement au complet et comprennent des fonctionnaires du Groupe de l'information et de la sensibilisation en poste dans les trois bureaux régionaux de Bouar, de Kaga Bandoro et de Bria ainsi que dans les trois bureaux sous-régionaux de Bambari, de Berbérati et de Bossangoa. En outre, des bureaux sous-régionaux supplémentaires seront établis à Ndélé, à Birao, à Bangassou et à Obo avant la fin de la période 2015/16.

48. La station de radio de la MINUSCA, seule source d'information capable de couvrir l'ensemble du pays, fournit actuellement des émissions de radio préenregistrées à d'autres stations de la République centrafricaine. Le Groupe de la production radiophonique étendra sa présence dans 14 régions supplémentaires et renforcera les capacités de programmation des trois bureaux régionaux de Bouar, de Kaga Bandoro et de Bria en vue de leur permettre de produire des émissions quotidiennes de manière autonome (notamment des bulletins et des programmes d'information, des annonces, des émissions-débats, des séquences musicales et des feuillets radiophoniques) et des programmes hebdomadaires destinés à un public très varié en français et en sango afin de toucher un maximum de personnes, en particulier dans les zones reculées. L'extension de la présence du Groupe

nécessitera un renforcement de ses capacités au niveau local grâce à la création de postes, principalement soumis à recrutement sur le plan national.

49. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que les huit postes présentés dans le tableau 6 soient créés au Groupe de l'information et de la sensibilisation et affectés dans les quatre nouveaux bureaux sous-régionaux pour soutenir les efforts déployés par les fonctionnaires de l'information sur le terrain pour étendre la couverture des activités de la Mission. Leurs titulaires seraient chargés d'informer et d'autonomiser les acteurs locaux pour réinstaurer une relation de confiance au sein des communautés et d'encourager la population de la République centrafricaine à appuyer les travaux et les réalisations qui s'inscrivent dans les trois grands axes de la Mission (protection des civils, appui au processus politique et rétablissement de l'autorité de l'État).

50. Dans le même contexte, il est proposé que les 30 postes présentés dans le tableau 6 soient créés au Groupe de la production radiophonique et affectés dans les 14 nouveaux bureaux sous-régionaux et dans les bureaux régionaux. Ils permettraient de constituer les équipes techniques nécessaires au lancement de nouveaux projets radiophoniques et à l'élaboration et l'enregistrement de programmes grâce auxquels la station de radio deviendrait un outil majeur de diffusion d'informations relatives au processus de paix, à l'état de droit et à l'éducation civique, notamment au moyen de récits ayant trait aux droits de l'homme, à la protection des femmes et des enfants et aux projets de développement.

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

51. La composante 1 assurera les principales réalisations escomptées qui ont trait à la protection des civils, à la promotion et à la protection des droits de l'homme et à la stabilisation de la sécurité, y compris, entre autres, les activités suivantes :

a) Diriger la mise en œuvre de la stratégie visant à protéger les civils contre la menace de violences physiques, y compris les violences sexuelles liées au conflit et les violences graves commises contre les enfants, notamment en surveillant, en signalant et en prévenant les violations du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en y donnant suite, et guider les activités de promotion et de protection des droits de l'homme et de lutte contre l'impunité;

b) Aider les autorités gouvernementales élues à faire face aux principales menaces qui pèsent contre la sécurité et à régler les problèmes frontaliers;

c) Aider le Gouvernement à mettre en œuvre le programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, en mettant l'accent sur la réintégration et l'exécution des projets de réinsertion après la démobilisation;

d) Continuer d'élaborer et d'appliquer des mesures de stabilisation provisoires, de lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité du fait de la présence de groupes armés et de mener à bien des projets de réduction de la violence de proximité visant les éléments de groupes armés non éligibles pour le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration et les autres membres de la communauté exposés aux risques d'attaques armées;

e) Aider les autorités, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, à élaborer et à mettre en œuvre un cadre national de gestion des armes et des munitions en vue de réduire la menace qu'elles représentent.

52. Forte d'un effectif autorisé de 10 750 militaires, dont 169 observateurs et 311 officiers d'état-major, de 1 680 membres d'unités de police constituées, de 400 membres de la Police des Nations Unies et de 40 membres du personnel fourni par les gouvernements, notamment des agents pénitentiaires, la MINUSCA continuera de se déployer sur les trois principaux secteurs de sa zone d'opérations (secteur ouest, secteur centre et secteur est) de manière à pouvoir réagir efficacement et rapidement à l'évolution des conditions de sécurité dans la zone de la Mission. Elle couvrira des zones reculées en effectuant des patrouilles de longue distance et des déploiements temporaires et intensifiera ses contacts avec les autorités et la population locales au moyen des assistants chargés de la liaison avec la population locale et de divers programmes de communication, notamment en diffusant largement des messages et des informations sur sa station de radio. Les contingents contribueront à l'exécution du mandat de la Mission s'agissant de la protection des civils, de la préservation de l'intégrité territoriale, de la facilitation de l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave, de toute l'aide humanitaire et de la protection du personnel des Nations Unies, notamment en effectuant des patrouilles de longue distance et de routine, des vols de reconnaissance, y compris au moyen de drones, des patrouilles de police des frontières, des services de garde et des missions d'escorte, et ils aideront à assurer la protection des principaux acteurs nationaux, notamment les membres du Gouvernement de transition. Les forces de police continueront d'assurer la protection des civils en effectuant des patrouilles (à pied et motorisées, seules ou en coordination avec les autorités nationales), en mettant en place des points de contrôle, en menant des opérations ciblées et des opérations de protection rapprochée et statique, en fournissant des escortes et en assurant un appui opérationnel général aux autorités nationales élues. En ce qui concerne la protection des civils et des droits de l'homme, des spécialistes des questions pénitentiaires participeront à des activités visant à renforcer les capacités des services pénitentiaires de la République centrafricaine pour faire en sorte que les prisons soient sûres et humaines et, de ce fait, renforcer la paix et la sécurité sur le long terme.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité

1.1.1 Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2014/15 : 1; 2015/16 : 2; 2016/17 : 0)

1.1.2 Augmentation du nombre de membres de groupes armés qui participent au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (2014/15 : s.o.; 2015/16 : 3 000; 2016/17 : 2 000)

1.1.3 Augmentation du nombre de membres de groupes armés non éligibles pour le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et de membres de la communauté qui bénéficient de projets

de réduction de la violence de proximité (2014/15 : s.o.; 2015/16 : 5 000; 2016/17 : 5 000)

1.1.4 Amélioration des conditions de déploiement de la police centrafricaine et de la gendarmerie nationale dans l'ensemble des préfectures grâce à la remise en état de postes de police et à l'équipement de brigades de gendarmerie supplémentaires (2014/15 : 10; 2015/16 : 7; 2016/17 : 10)

1.1.5 Augmentation du nombre de membres des forces de défense et de sécurité dont les antécédents ont été vérifiés (2014/15 : 500; 2015/16 : 1 500; 2016/17 : 3 000)

Produits

- 184 patrouilles et escortes quotidiennes effectuées par des contingents dans les principales agglomérations dans l'ensemble de la République centrafricaine à des fins de dissuasion, de protection de la population et d'appréciation de la situation
- 12 opérations de renfort menées à court terme par des bataillons entiers ou des éléments de bataillon dans les nouvelles zones de tension afin de dissuader activement les groupes armés de mener des actions contre les civils
- 500 jours de projet visant à réparer les routes, les ponts et les pistes d'atterrissage utilisés par les forces de la MINUSCA et à assurer l'accès aux couloirs humanitaires
- 3 heures de vol par jour effectuées à l'appui des opérations dans la zone de la mission
- 50 sites d'exploitation des ressources minérales libérés du contrôle des groupes armés
- Interventions et patrouilles effectuées 24 heures sur 24, sept jours par semaine par les forces militaires et de police de l'Équipe conjointe de Bangui de la MINUSCA, en plus d'opérations menées unilatéralement ou avec la police et la gendarmerie nationale de la République centrafricaine dans les 16 préfectures
- Réunions hebdomadaires tenues avec le Haut-Commissaire centrafricain pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité et le comité de suivi créé pour donner suite aux recommandations issues du Forum de Bangui afin de coordonner les activités et les projets relatifs à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Appui stratégique et technique mensuel fourni aux autorités nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration afin de leur donner les moyens de mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de renforcer leurs capacités en la matière
- Réunions mensuelles tenues avec les partenaires, y compris les composantes d'autres missions et les fonds et programmes des Nations Unies, pour renforcer la complémentarité de leur action et appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Désarmement et démobilisation de 5 000 combattants et vérification de leurs antécédents afin de s'assurer qu'ils répondent aux critères d'éligibilité définis dans l'accord de désarmement, de démobilisation et de réintégration conclu au Forum de Bangui
- Élaboration et exécution de projets de réinsertion pour 2 000 ex-combattants dans les communautés qu'ils réintègrent, préalablement à la fourniture d'une assistance à la réintégration à plus long terme dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement

- 15 projets de réduction de la violence de proximité profitant à 5 000 personnes, dont des combattants (y compris des femmes) non éligibles pour le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement ainsi que des membres de la communauté et des jeunes
- Organisation régulière de campagnes de sensibilisation aux niveaux national et local, tout au long de l'année, afin d'épauler le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et d'initiatives de réduction de la violence de proximité
- Fourniture aux unités concernées de la MINUSCA qui le demandent d'une assistance technique et d'un encadrement en matière de gestion des armes et des munitions sous la forme d'améliorations de la sécurité physique et d'évaluation des dépôts de munitions
- 4 enquêtes menées à Bangui, à Bouar, à Kaga Bandoro et à Bria auprès des populations locales pour recueillir leur avis sur leur sécurité et l'efficacité des efforts de protection et en suivre l'évolution
- Conduite d'une campagne publique d'information mensuelle visant à mieux faire connaître à la population civile et aux parties au conflit ce que la MINUSCA fait pour s'acquitter de sa mission de protection des civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils et du respect des droits de l'homme, l'accent étant mis très précisément sur les femmes et les enfants

1.2.1 Augmentation du nombre d'initiatives de protection des civils mises en œuvre au niveau du pays, des préfectures et des communautés

1.2.2 Diminution du nombre de différends inter- et intracommunautaires qui débouchent sur des violences

1.2.3 Diminution du nombre de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier des droits à la vie et à l'intégrité physique, commises contre la population civile par l'ensemble des parties au conflit

1.2.4 Augmentation du nombre de parties au conflit qui ont donné des ordres clairs et adopté un code de conduite interdisant la violence sexuelle (2015/14 : s.o.; 2015/16 : 3; 2016/17 : 5)

1.2.5 Augmentation du nombre d'enfants qui ont été libérés des forces et groupes armés et remis aux services de prise en charge compétents (2014/15 : 2 969; 2015/16 : 3 500; 2016/17 : 3 600)

1.2.6 Augmentation du nombre de cas de violation du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit, qui ont été traités de manière satisfaisante (2014/15 : s.o.; 2015/16 : 360; 2016/17 : 720)

1.2.7 Augmentation du nombre de communautés sécurisées grâce à la neutralisation des restes explosifs de guerre et à la réduction de la violence armée (2014/15 : 13; 2015/16 : 15; 2016/17 : 17)

1.2.8 Augmentation du nombre de membres des forces de défense et de sécurité qui ont suivi une formation sur

les droits de l'homme, la protection des civils et des enfants, la prévention des violences liées au conflit et des violences sexuelles et sexistes et les relations entre civils et militaires (2014/15 : 1 300; 2015/16 : 500; 2016/17 : 1 500)

Produits

- Missions de protection, dont 216 visites sur le terrain et 24 missions d'établissement des faits, effectuées régulièrement afin de surveiller et de signaler les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les violations graves des droits de l'enfant, les cas de violence sexuelle liée au conflit et les enlèvements, et d'enquêter sur les allégations en la matière
- Réunions mensuelles tenues avec les parties au conflit afin de négocier la signature et la mise en œuvre de plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres violations graves des droits de l'enfant, et missions trimestrielles d'observation effectuées sur le terrain pour suivre l'application de ces plans d'action
- 15 sessions de sensibilisation à la protection de l'enfance organisées à l'intention d'au moins 300 membres de groupes armés
- 4 rapports trimestriels (notes horizontales globales) et 1 rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine
- Création de 3 groupes de travail au niveau des secteurs dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les graves violations des droits de l'enfant
- 4 rapports trimestriels et 1 rapport annuel sur les violences sexuelles liées au conflit en République centrafricaine
- 50 opérations de neutralisation des explosifs et munitions effectuées dans les principales agglomérations, accompagnées de séances d'information visant à apprendre à 50 communautés et au personnel de la MINUSCA à reconnaître les dispositifs et engins explosifs et à adopter des bonnes pratiques pour réduire la menace posée par les armes et munitions illicites et ainsi assurer la sécurité de la communauté
- 2 rapports publics sur les droits de l'homme et organisation d'actions de sensibilisation régulières et mensuelles auprès des autorités nationales judiciaires, militaires et de police
- 50 séances de formation organisées à l'intention des forces nationales de sécurité (police et gendarmerie) sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris les principes relatifs à l'arrestation et à la détention de personnes, à l'emploi de la force et aux armes à feu
- 34 stages de formation sur les techniques de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme, la sensibilisation des autorités nationales et l'élaboration de projets rationnels de lutte contre l'impunité organisés à l'intention des organisations non gouvernementales locales et des acteurs de la société civile afin de renforcer leurs capacités dans ces domaines
- 3 ateliers sur la surveillance et le signalement des violations des droits de l'homme, les procédures des organes conventionnels des droits de l'homme et les procédures spéciales, la justice transitionnelle et les techniques de sensibilisation et de communication organisés en vue de renforcer les capacités des commissaires nationaux aux droits de l'homme, et fourniture régulière de conseil techniques pour renforcer les capacités et l'efficacité de la Commission nationale des droits de l'homme
- 35 ateliers (pour 875 participants) organisés afin de mettre au point 35 plans de protection des communautés et réseaux d'alerte locale, de renforcer la coordination des activités de protection des civils entre la force et la Police des Nations Unies et les autorités locales, entre les communautés locales et entre la société civile et les autorités locales, et d'améliorer les dispositifs d'alerte et d'intervention en adoptant une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes

- 12 réunions tenues entre la Police des Nations Unies, les préfets, les représentants des communautés et les représentants de la police et de la gendarmerie centrafricaine afin de discuter des questions de sécurité au niveau local concernant les 16 préfectures, et avec les 9 maires de Bangui et les maires de Bimbo et de Begoua
- Création de 6 groupes de travail au niveau des secteurs chargés de surveiller et de signaler les cas de violences sexuelles liées au conflit, dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information
- 12 stages de formation sur les violences sexuelles liées au conflit et la violence sexuelle et sexiste organisés au niveau des secteurs à l'intention de 250 membres de la société civile et des organisations non gouvernementales
- 24 ateliers d'un jour sur les femmes et la police organisés à l'intention des groupes de femmes et des membres de la Police et de la gendarmerie nationales, formations sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, la conduite des entretiens avec les victimes et les enquêtes organisées pour 80 agents de police et de la gendarmerie, et formations portant sur les questions de protection de l'enfance (enfants victimes d'infractions et enfants délinquants) organisées pour 40 agents de police et de la gendarmerie
- Activités d'information et de communication mensuelles menées pour sensibiliser la population aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur la violence sexuelle et sexiste, les questions de protection de l'enfance et le rôle de la police nationale de proximité dans la réduction de la violence, au moyen de la presse écrite et audiovisuelle et d'ateliers de sensibilisation
- Organisation d'une campagne multimédia axée sur le maintien de l'ordre et d'activités de communication visant à sensibiliser la population au droit à l'accès à la justice

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.3 Réalisation de progrès dans la lutte contre l'impunité

1.3.1 Réalisation d'opérations ciblées par la Police et la gendarmerie nationales en coordination avec la MINUSCA (2014/15 : 24; 2015/16 : 24; 2016/17 : 24)

1.3.2 Augmentation du nombre de poursuites engagées pour des crimes graves (2014/15 : 10; 2015/16 : 15; 2016/17 : 25)

1.3.3 Augmentation du nombre de mécanismes de justice transitionnelle opérationnels qui sont conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme (2014/15 : s.o.; 2015/16 : s.o.; 2016/17 : 2)

Produits

- Mise au point de mécanismes pour la nomination des magistrats et du personnel du Tribunal pénal spécial et élaboration de propositions visant à modifier la législation en vigueur ou à adopter de nouvelles dispositions législatives pour permettre la mise en œuvre effective du Tribunal
- Organisation de 2 sessions de formation de 30 jours chacune à l'intention de 20 agents de la police judiciaire (portant notamment sur la collecte et la conservation des preuves, les analyses criminelles et scientifiques et les crimes sexistes et les violences sexuelles liées au conflit) et de 30 jours de formation à l'intention de 2 procureurs et 3 juges d'instruction nationaux, en plus de la fourniture d'un appui technique et d'un encadrement quotidiens par des spécialistes techniques
- Organisation de 60 jours de formation à l'intention du Greffier en chef et de 10 membres du personnel d'appui national, élaboration d'un cadre politique et légal et fourniture d'un appui opérationnel pour protéger les victimes et témoins et leur venir en aide, organisation de 10 formations interdisciplinaires pour les magistrats, les avocats et les membres des organisations non gouvernementales et de la Police nationale, et fourniture d'un

appui technique au Ministère de la justice et à l'ordre des avocats et d'une formation et d'un encadrement à 10 avocats de la défense en vue de la mise au point d'un système d'aide judiciaire pour les suspects et accusés indigents

- Fourniture de services de sécurité pour les locaux du Tribunal pénal spécial à Bangui ainsi que 4 magistrats internationaux, 5 magistrats nationaux et une équipe de 10 agents de la police judiciaire internationaux et nationaux
- Organisation de 4 ateliers (3 dans les secteurs et 1 au quartier général) à l'intention des autorités nationales et locales, des associations de victimes et des membres de la société civile afin de contribuer à l'élaboration d'une approche globale de la justice transitionnelle en République centrafricaine, comprenant la création de mécanismes non juridiques, et, avec la participation de dirigeantes et de groupes de femmes, de se renseigner sur les préoccupations et les attentes concernant la lutte contre les crimes sexistes et les violences sexuelles liées au conflit; et organisation de 3 sessions de formation sur la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle, les crimes sexistes et les violences liées au conflit à l'intention des autorités nationales et locales, des membres de la société civile, des dirigeantes et des groupes de femmes
- Organisation de 10 sessions de formation à l'intention de 200 agents de police et de gendarmerie afin de renforcer leur capacité de participer aux poursuites engagées contre les responsables de violations des droits de l'enfant et de s'assurer que ces poursuites sont menées conformément aux normes internationales

Facteurs externes : Les conditions de sécurité sont favorables, les ressources humaines nécessaires sont déployées en temps voulu, les autorités nationales et provinciales coopèrent et disposent de la capacité technique nécessaire et les groupes armés font preuve de cohésion.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 1 (sécurité, protection des civils et droits de l'homme)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2015/16	240
Effectif proposé 2016/17	169
Variation nette	(71)
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2015/16	9 716
Effectif proposé 2016/17	10 537
Variation nette	821
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2015/16	400
Effectif proposé 2016/17	400
Variation nette	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2015/16	1 400
Effectif proposé 2016/17	1 680
Variation nette	280

Catégorie										Total
V. Personnel fourni par des gouvernements										
Effectif approuvé 2015/16										20
Effectif proposé 2016/17										40
Variation nette										20
VI. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2015/16	1	1	–	–	1	3	1	–		4
Postes proposés 2016/17	1	1	–	–	1	3	1	–		4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Bureau du chef de la police										
Postes approuvés 2015/16	–	2	7	1	–	10	4	–		14
Postes proposés 2016/17	–	2	7	1	–	10	4	–		14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2015/16	–	1	6	10	2	19	5	6		30
Postes proposés 2016/17	–	1	6	13	2	22	5	6		33
Variation nette (voir tableau 8)	–	–	–	3	–	3	–	–		3
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	4	–	6	5	5		16
Postes proposés 2016/17	–	–	2	4	–	6	5	5		16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Division des droits de l'homme										
Postes approuvés 2015/16	–	1	14	21	2	38	21	26		85
Postes proposés 2016/17	–	1	14	21	2	38	21	26		85
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés 2015/16	1	5	29	36	5	76	36	37		149
Postes proposés 2016/17	1	5	29	39	5	79	36	37		152
Variation nette	–	–	–	3	–	3	–	–		3
Total (I à VI)										
Effectif approuvé 2015/16	1	5	29	36	5	76	36	37		11 925
Effectif proposé 2016/17	1	5	29	39	5	79	36	37		12 978
Variation nette	–	–	–	3	–	3	–	–		1 053

Abbreviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Tableau 8

Ressources humaines : Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes				
	+ 1	P-3	Spécialiste du suivi et de l'évaluation des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Création
	+ 1	P-3	Responsable de la communication dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Création
	+ 1	P-3	Fonctionnaire chargé du rapatriement dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Création
Variation nette	+ 3		(voir tableau 7)	

53. La dotation en effectifs approuvée pour la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration se compose de 30 postes : 1 spécialiste général du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (D-1), 1 spécialiste de la planification stratégique en la matière (P-5), 9 spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (4 P-4 et 5 P-3), 1 spécialiste du suivi et de l'évaluation des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (P-3), 14 administrateurs chargés de la réduction de la violence communautaire (1 P-4, 3 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies), 1 fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant (budget) pour la réduction de la violence communautaire (agent du Service mobile) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). En étroite collaboration avec les spécialistes des affaires civiles, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration continueront de faciliter le processus de réconciliation locale en menant des activités sociales et culturelles au niveau des communautés avec les autorités locales, les chefs religieux et coutumiers et la population elle-même. Du fait de la situation géographique de la République centrafricaine et de l'influence que le conflit qui dure depuis plusieurs années exerce sur la région, les différents groupes armés se composent d'un nombre important de combattants étrangers, qu'il faudra rapatrier dans le cadre du processus de démobilisation. Ne pas tenir compte des combattants étrangers compromettrait la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et risquerait de créer des tensions entre les groupes armés en conflit.

54. Dans le cadre de la prochaine étape du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, la Mission, en plus de poursuivre la planification, l'élaboration et la mise en œuvre du programme de pré-désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, mènera les activités suivantes : surveiller et évaluer la situation dès les premières phases, notamment en rassemblant des informations et en les analysant systématiquement afin de vérifier que les produits et activités correspondent aux résultats généraux attendus du processus et d'appuyer la prise de décisions stratégique; mettre au point et appliquer une stratégie de communication cohérente concernant le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement afin de s'assurer que l'information parvient effectivement aux différents groupes cibles et que le programme est mis en œuvre en toute sécurité et sans accroc et de gérer les attentes des ex-combattants; préparer une campagne d'information et d'autres outils de communication pour mener les activités de sensibilisation nécessaires dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement; et organiser le rapatriement des anciens combattants et élaborer des protocoles en la matière et aider les autorités nationales à établir un mécanisme de coordination régionale afin de mieux surveiller les mouvements aux frontières dans le cadre des efforts de stabilisation de la République centrafricaine, renforçant ainsi la sécurité dans l'ensemble du pays. Le mécanisme de coordination devrait également permettre de mener à bien le processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement dans de bonnes conditions de sécurité et sans heurt en tenant compte de la situation des éléments armés qui ne peuvent être réintégrés dans les communautés de la République centrafricaine.

55. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer les trois postes présentés dans le tableau 8 afin d'étendre le processus actuel de désarmement, de démobilisation et de réintégration à d'autres régions et d'entamer la prochaine étape.

Composante 2 : appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections

56. La MINUSCA offrira ses bons offices et ses conseils au Gouvernement centrafricain élu et continuera, de concert avec la communauté internationale, à appuyer la mise au point d'un processus politique résilient et ouvert à tous, ainsi qu'à soutenir et à promouvoir les initiatives de réconciliation aux niveaux communautaire et politique afin de progresser sur la voie de la réconciliation, de la coexistence pacifique et de la gestion et du règlement des conflits. Elle donnera des conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales sur la gouvernance du secteur de la sécurité et la reconstitution des forces de défense et de sécurité, en particulier dans le cadre de l'élaboration, en matière de sécurité, d'une vision nationale à long terme, d'une politique nationale et d'une stratégie de réforme globale. Elle continuera d'aider les autorités nationales à coordonner l'assistance internationale apportée au secteur de la sécurité en vue d'en renforcer la cohérence et l'efficacité. La Mission continuera également de s'occuper des mécanismes de contrôle concernant les éléments des groupes armés au regard des normes internationales des droits de l'homme et du droit humanitaire et de l'intégration de ces derniers dans les forces de défense et de sécurité de la République centrafricaine. En outre, en collaboration avec ses partenaires internationaux et nationaux, elle favorisera et fournira une assistance opérationnelle et un appui sur le

plan de la sécurité au processus électoral local. De plus, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires, elle suivra les élections locales et fournira des conseils aux autorités nationales sur les lignes de conduite à adopter, selon que de besoin. Elle continuera de soutenir les efforts du Gouvernement élu en vue d'instaurer un processus politique ouvert à tous et de poursuivre le dialogue entre les autorités élues et les groupes politico-militaires, en particulier en faveur de l'extension de l'autorité de l'État, de la promotion de l'unité nationale et d'une solution politique à long terme aux conflits intercommunautaires.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Mise en place progressive d'un processus politique ouvert à tous

2.1.1 Augmentation du nombre de dialogues locaux tenus dans tout le pays pour permettre aux citoyens de faire part de leurs préoccupations au sujet de la suite donnée par le Gouvernement élu aux recommandations issues du Forum de Bangui, du Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine et du processus politique (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 300)

2.1.2 Conclusion par tous les acteurs principaux, dont les signataires de l'Accord de cessation des hostilités, d'un accord sur les modalités d'un dialogue politique ouvert à tous, pour ouvrir la voie à la paix et la réconciliation à long terme (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 1)

2.1.3 Mise au point du dispositif législatif encadrant la tenue des élections locales achevée avec l'adoption du règlement de l'Autorité nationale des élections et du décret sur la question (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 1)

Produits

- Organisation et conduite de 12 ateliers à l'intention des autorités locales et de la société civile, en particulier les organisations de femmes et de jeunes, en vue de faciliter dans 12 préfectures (300 participants) le dialogue au sujet de l'extension de l'autorité de l'État, du rôle de la société civile, de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale
- Mise en place de 3 projets avec des réseaux de la société civile, chacun des projets concernant en moyenne 6 préfectures, autour de l'extension de l'autorité de l'État, du rôle de la société civile, de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale
- Réunions périodiques avec des membres du Gouvernement et du Parlement et avec les partis politiques, y compris au niveau des préfectures, en vue de promouvoir et soutenir un dialogue politique actif et constructif
- Réunions périodiques avec les acteurs politiques associés à des groupes politico-militaires en vue de promouvoir la transformation complète de ces derniers en mouvements politiques et de faciliter un dialogue constructif avec les autorités élues
- Réunions hebdomadaires des mécanismes internationaux de coordination au sujet de l'appui au processus politique

- Interaction mensuelle avec les groupes de femmes, y compris au niveau des préfectures, en vue de favoriser et d'appuyer la participation active des femmes à la vie politique et à la vie publique
- Réunions mensuelles visant à appuyer les travaux du comité de suivi mis en place pour donner suite aux recommandations issues du Forum de Bangui
- Réunions mensuelles avec les acteurs régionaux pour procéder à un échange de vues et assurer la coordination et la promotion du dialogue entre les partis politiques, les dirigeants de la société civile et les autorités nationales à l'appui d'un processus consultatif pour la réforme du gouvernement
- Réunions hebdomadaires visant à préparer et à organiser avec les autorités électorales nationales et toutes les parties prenantes l'examen a posteriori et à passer en revue les enseignements tirés des votes passés complexes (référendum, élection présidentielle et élections législatives)
- Réunions hebdomadaires en vue de fournir une assistance technique aux autorités électorales nationales et au Gouvernement aux fins de l'examen du droit électoral et du cadre juridique en vue de préparer les élections locales
- Réunions hebdomadaires avec les autorités électorales nationales, le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'examen du droit électoral et du cadre juridique mené en vue de préparer les élections locales et d'autres processus politiques nationaux
- Réunions hebdomadaires avec les autorités électorales nationales, le Gouvernement et les parties prenantes nationales et internationales, y compris le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, sur la préparation et la planification opérationnelles des élections locales, y compris l'achat et la distribution du matériel nécessaire au scrutin dans les 17 régions
- Activités mensuelles de sensibilisation de la population menées au moyen de supports multimédias en faveur de la réconciliation nationale, d'une culture constitutionnelle et de la promotion et de la compréhension du mandat de la MINUSCA : communications stratégiques quotidiennes, activités de plaidoyer et initiatives de mobilisation sociale passant par la radio (station Guira FM de la MINUSCA), des publications, des vidéos et des médias sociaux, ainsi que par les outils de mobilisation locale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès sur la voie de la réconciliation à l'échelle nationale et locale

2.2.1 Augmentation du nombre d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2014/15 : 6; 2015/16 : 11; 2016/17 : 24)

Produits

- Stratégie de réconciliation nationale et organisation de réunions dans les 16 préfectures pour fournir l'appui politique, technique et logistique nécessaire à la mise en place d'un processus de réconciliation intercommunautaire et interreligieuse
- 12 ateliers visant à renforcer la coordination et le fonctionnement des initiatives et des mécanismes d'atténuation et de règlement des conflits
- Élaboration de 24 projets régionaux, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, afin d'appuyer et de soutenir les initiatives des administrations locales et de la société civile qui visent à éliminer les causes profondes des conflits

2.3 Progrès accomplis dans l'élaboration d'une politique nationale de sécurité et d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité

2.3.1 Augmentation du nombre de politiques et de stratégies élaborées et appliquées aux fins de réorganiser les forces de défense et de sécurité et de renforcer les organes de gouvernance du secteur de la sécurité (2014/15 : 2; 2015/16 : 32; 2016/17 : 5)

2.3.2 Augmentation du nombre de textes législatifs élaborés et adoptés en vue de définir les missions et les modalités d'action des forces de défense et de sécurité intérieure et des organes de gouvernance du secteur de la sécurité (2014/15 : 1; 2015/16 : 2; 2016/17 : 3)

2.3.3 Augmentation du nombre d'évaluations du secteur de la sécurité et de recommandations de réforme (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 2; 2016/17 : 3)

2.3.4 Augmentation des capacités de forces armées centrafricaines grâce à la remise en état et à l'équipement de camps militaires à Bangui et dans certaines régions (2014/15 : 2; 2015/16 : 3; 2016/17 : 5)

Produits

- Fourniture de conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales sur la gouvernance du secteur de la sécurité et sur la réforme des forces de défense et de sécurité, en particulier dans le cadre de l'élaboration, en matière de sécurité, d'une vision nationale à long terme, d'une politique nationale et d'une stratégie de réforme du secteur, à l'occasion de tables rondes, de consultations et de réunions mensuelles participatives et ouvertes à tous
- Facilitation de la coordination de l'aide internationale apportée aux autorités nationales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité au moyen de réunions mensuelles avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux
- Facilitation de l'adoption des plans et des propositions de stratégies et de principes communs concernant les divers aspects de la réforme du secteur de la sécurité, en assurant la coprésidence de réunions mensuelles du comité stratégique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et pour la réforme du secteur de la sécurité, du comité technique pour la réforme du secteur de la sécurité et d'autres mécanismes de coordination
- Examen des textes législatifs relatifs au secteur de la sécurité et formulation de recommandations pour la révision des lois et des règlements existants, notamment sous l'angle des droits de l'homme, de l'état de droit et du principe de l'égalité des sexes
- Facilitation de l'analyse des institutions et des lacunes, des évaluations des besoins et des évaluations financières dans le secteur de la sécurité, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres partenaires
- Élaboration et mise en œuvre de mécanismes de contrôle conformes aux normes internationales en matière des droits de l'homme et de droit humanitaire, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, pour les membres des forces de défense et de sécurité et d'autres institutions chargées de la sécurité

- 1 projet visant à remettre en état les postes de police et à équiper les brigades de gendarmerie dans les préfectures, en coopération avec les partenaires compétents
- 1 projet de remise en état de camps militaires à Bangui et dans certaines régions dans le cadre de l'action menée en faveur de la reconstitution et de la réorganisation de l'armée nationale

Facteurs externes : La situation en matière de sécurité et la volonté politique des autorités nationales élues ainsi que celle des groupes politico-militaires

Tableau 9

Ressources humaines : composante 2 (Appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires national ^a			Unies		
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2015/16	–	2	12	14	3	31	3	22	56	
Postes proposés 2016/17	–	2	12	14	3	31	3	22	56	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section des affaires électorales^c										
Postes approuvés 2015/16	–	1	9	3	1	14	1	42	57	
Postes proposés 2016/17	–	1	9	3	1	14	1	–	15	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(42)	(42)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16	–	–	4	23	1	28	2	–	30	
Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(4)	(23)	(1)	(28)	(2)	–	(30)	
Total partiel										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	13	26	2	42	3	42	87	
Effectif proposé 2016/17	–	1	9	3	1	14	1	–	15	
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	(4)	(23)	(1)	(28)	(2)	(42)	(72)	
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité										
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	1	–	4	2	1	7	
Postes proposés 2016/17	–	1	3	1	–	5	2	1	8	
Variation nette (voir tableau 11)	–	1	–	–	–	1	–	–	1	
Total										
Postes approuvés 2015/16	–	3	24	18	4	49	6	65	120	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires					
Postes proposés 2016/17	–	4	24	18	4	50	6	23	79	
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	(42)	(41)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16	–	–	4	23	1	28	–	–	30	
Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(4)	(23)	(1)	(28)	(2)	–	(30)	
Total										
Effectif approuvé 2015/16	–	3	28	41	5	77	8	65	150	
Effectif proposé 2016/17	–	4	24	18	4	50	6	23	79	
Variation nette	–	1	(4)	(23)	(1)	(27)	(2)	(42)	(71)	

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général;

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Comprend 42 postes de Volontaire des Nations Unies.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 27 postes et emplois de temporaire (comprenant une diminution de 28 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 emplois de temporaire

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 42 emplois de temporaire

Section des affaires électorales

Tableau 10

Ressources humaines : Section des affaires électorales

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Emplois de temporaire				
	-2	VNU	Agent chargé de la logistique et des opérations	Suppression
	-1	VNU	Administrateur chargé des rapports	Suppression
	-17	VNU	Conseiller en logistique	Suppression
	-17	VNU	Conseiller pour l'instruction civique	Suppression
	-1	VNU	Conseiller pour la gestion des bases de données	Suppression
	-2	VNU	Conseiller pour les relations extérieures et la communication	Suppression
	-2	VNU	Conseiller pour l'instruction civique et l'éducation des électeurs	Suppression
Variation nette	-42			

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Emplois de temporaire			
-1	P-4	Agent chargé de la logistique et des opérations	Suppression
-1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression
-1	P-4	Agent responsable de la sécurité	Suppression
-1	P-4	Responsable des bases de données	Suppression
-1	P-3	Agent chargé de la logistique et des opérations	Suppression
-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Suppression
-1	P-3	Juriste	Suppression
-2	P-3	Coordonnateur des activités sur le terrain	Suppression
-14	P-3	Coordonnateur régional	Suppression
-1	P-3	Responsable des bases de données	Suppression
-1	P-3	Responsable de l'informatique et des listes électorales	Suppression
-2	P-3	Responsable des relations extérieures et de la communication	Suppression
-1	SM	Assistant administratif	Suppression
-2	GN	Commis	Suppression
Variation nette	-30		
Variation nette	-72	(voir tableau 9)	

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

57. Partant de l'hypothèse que l'élection présidentielle et les élections législatives auront été organisées lors de l'exercice en cours, il est proposé de supprimer les 72 emplois de temporaire et postes de Volontaire des Nations Unies présentés au tableau 10 qui aidaient les autorités de transition, l'Autorité nationale des élections et les autres acteurs concernés par les élections à établir les listes électorales et à organiser le référendum constitutionnel, les élections législatives et l'élection présidentielle. La Mission poursuivra ses activités d'appui aux élections locales par l'intermédiaire des 15 autres postes de la Section.

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

Tableau 11

Ressources humaines : Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+ 1	D-1	Chef de Service de la réforme du secteur de la sécurité	Création	
Variation nette	+ 1		(voir tableau 9)		

58. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité comprend sept postes : 1 chef (P-5), 2 coordonnateurs pour la réforme du secteur de la sécurité (1 P-4 et 1 VNU), 3 spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Alors qu'un gouvernement élu va prendre ses fonctions et que la Mission va entrer dans sa phase de stabilisation, les activités du Groupe de la réforme de la sécurité vont devenir de plus en plus essentielles pour la mise en œuvre du mandat de la Mission et pour la réalisation de ses trois objectifs stratégiques. Le Gouvernement élu devrait donner la priorité aux réformes institutionnelles, à commencer par la réforme du secteur de la sécurité, qui contribuerait à la stabilisation, à la réconciliation et au développement ainsi qu'au renforcement de l'autorité de l'État. La Mission aidera le Gouvernement élu à rétablir l'autorité de l'État et l'état de droit par la réforme à long terme du secteur de la sécurité en fournissant des conseils et des orientations stratégiques et en appuyant la mise en œuvre de la stratégie et des programmes de travail établis pour mener à bien cette réforme. Elle conservera son rôle de chef de file de la coordination de la réforme du secteur de la sécurité aux niveaux international et national et devra fournir des directives stratégiques de haut niveau à toutes les parties prenantes, ce qui augmentera fortement la charge de travail du Groupe.

59. Le Groupe sera désormais chargé d'aider les autorités centrafricaines à élaborer et à exécuter la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, d'appuyer les tâches essentielles énoncées au paragraphe 33 b) de la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité et, de façon plus générale, de soutenir les autorités centrafricaines en vue de protéger les droits de l'homme et d'instaurer l'état de droit.

60. Dans le contexte décrit ci-dessus, il est proposé de créer le poste présenté dans le tableau 11 pour représenter au niveau requis la réforme du secteur de la sécurité auprès du Conseil de direction, des hauts responsables du Ministère de la défense et de l'autorité élue chargée des forces armées, du corps diplomatique, des officiers supérieurs des forces françaises (Sangaris) et de la Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine, afin d'assurer l'efficacité du programme. En conséquence, il est proposé que le Groupe soit transformé en Service, conformément à la structure hiérarchique de l'Organisation.

Composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État

61. À l'issue de la tenue réussie des élections législatives et de l'élection présidentielle, la Mission intensifiera ses efforts en vue de régler les difficultés structurelles et les problèmes de gouvernance qui perdurent dans le pays. À mesure que la situation politique et la situation en matière de sécurité s'améliorent, la Mission continuera de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires en vue de renforcer l'administration du territoire en fournissant un soutien aux préfets et sous-préfets, à la police et à la gendarmerie ainsi qu'aux institutions judiciaires et pénitentiaires, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. Cela permettra de renforcer les capacités des institutions et structures administratives de l'État pour donner au Gouvernement les moyens de s'acquitter efficacement de ses fonctions essentielles. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, et en particulier le PNUD, la Mission renforcera sa capacité de coordonner l'appui qu'elle apporte au Gouvernement en vue de rétablir l'autorité de l'État et la stabilité. Elle continuera de soutenir la mise en place d'une administration civile et d'institutions locales de gouvernance en renforçant les capacités des membres de l'administration territoriale afin de garantir leur professionnalisme et leurs responsabilités, de façon à améliorer la qualité des services administratifs et sociaux fournis. En vue de s'acquitter de son mandat, elle continuera également de contribuer à rétablir l'état de droit dans toutes les régions du pays, à lutter contre l'impunité et à assurer durablement le respect de l'ordre public en remettant en état les infrastructures connexes (tribunaux et établissements pénitentiaires), et en réintégrant les personnels judiciaire et pénitentiaire qualifiés et compétents.

62. Étant chargée de traduire en justice les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, la MINUSCA continuera d'aider les autorités élues à renforcer les institutions judiciaires et d'appuyer les mécanismes destinés à tenir les auteurs de violations responsables de leurs actes, y compris le Tribunal pénal spécial. Dans des zones où les forces de sécurité nationales ou les autorités judiciaires ne sont pas présentes ou ne sont pas opérationnelles, elle mettra en œuvre des mesures temporaires d'urgence pour maintenir l'ordre public fondamental et lutter contre l'impunité. De concert avec le PNUD, elle appuiera les travaux du Tribunal pénal spécial, tel qu'envisagé par le Conseil de sécurité, par l'intermédiaire de ses activités de fond destinées à renforcer les capacités de la police judiciaire nationale, des enquêteurs, des procureurs, des magistrats et des autres personnes qui travaillent pour le tribunal.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Rétablissement progressif de l'état de droit en République centrafricaine

3.1.1 Augmentation du nombre de tribunaux ayant rouvert leurs portes (2014/15 : 7; 2015/16 : 15; 2016/17 : 20)

3.1.2 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires rouverts dans les régions à l'extérieur de Bangui (2014/15 : 2; 2015/16 : 3; 2016/17 : 7)

Produits

- Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de réunions hebdomadaires avec les homologues ministériels concernés et les autorités pénitentiaires, visant à améliorer le comportement professionnel des autorités et des agents de l'administration pénitentiaire de façon à assurer la conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme
- 21 ateliers de renforcement des capacités pour le personnel pénitentiaire dans l'ensemble du pays
- Remise en état, construction et équipement de 15 cours et tribunaux dans les préfectures
- Réunions mensuelles organisées avec les autorités nationales compétentes en ce qui concerne la coordination et la planification du déploiement des acteurs du système de justice pénale et de l'état de droit au niveau des préfectures
- Établissement de demandes et de documents de fond et organisation de réunions trimestrielles aux fins de la remise en état ou de la construction d'établissements pénitentiaires qui permettront à terme d'incarcérer davantage d'auteurs d'infraction dans des conditions sûres et dignes, notamment par la construction de quartiers distincts pour hommes et pour femmes
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique lors de réunions hebdomadaires et de 5 ateliers de 2 jours chacun organisés à l'intention de 20 magistrats des tribunaux chargés des affaires pénales afin de leur permettre de mener des enquêtes impartiales et efficaces conformes aux normes internationales
- Réunions hebdomadaires avec des représentants du ministère de la justice au sujet de la mise au point d'un plan stratégique pour le secteur judiciaire qui comprendra le redéploiement progressif des représentants de la justice dans tout le pays et prévoira la mise en place de mesures de protection et de services d'aide pour les victimes et les témoins, ainsi que de mesures de protection pour le personnel judiciaire
- Organisation de 3 sessions, de 2 jours chacune, de formation aux procédures pénales et à l'administration des tribunaux à l'intention de 100 magistrats devant être redéployés dans les régions, et de 1 stage de formation de 2 jours pour 50 magistrats et 10 policiers sur les techniques d'investigation des cas de violence sexuelle et sexiste
- Fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour l'organisation de 3 audiences pénales, une dans chaque cour d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)
- Fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour le transport de 5 membres du personnel judiciaire par des vols affrétés par l'ONU à l'occasion de 2 audiences foraines
- Organisation de 1 séminaire de 2 jours pour 50 avocats, représentants du Ministère de la justice et prestataires de l'aide judiciaire, sur la législation et les procédures requises pour établir un service d'aide judiciaire efficace destiné aux personnes indigentes
- Organisation d'activités de plaidoyer et de sensibilisation hebdomadaires et mensuelles visant à promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice par l'intermédiaire de supports multimédias (publications, émissions de télévision), d'ateliers et d'activités de mobilisation communautaire
- Visites mensuelles dans les établissements pénitentiaires pour contrôler les conditions de détention et assurer un suivi auprès des autorités par des activités de sensibilisation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Rétablissement progressif des institutions gouvernementales et extension de l'autorité de l'État en République centrafricaine

3.2.1 Augmentation du nombre de représentants des autorités locales et de fonctionnaires déployés et dûment formés (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 275; 2016/17 : 550)

3.2.2 Augmentation du nombre de membres de la police nationale, de la gendarmerie, de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et autres fonctionnaires déployés et dûment formés à la protection des civils (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 100; 2016/17 : 250)

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités nationales pour les aider à élaborer un plan stratégique visant à rétablir et à étendre l'autorité de l'État
- Adoption par le Gouvernement élu d'un cadre pour la tenue régulière de consultations, avec la communauté internationale des donateurs, les partenaires et les autres parties prenantes, en vue de la mise en œuvre d'une feuille de route pour le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et l'élaboration de politiques
- Préparation de débats communautaires à l'approche des élections locales
- Coopération régulière avec les acteurs politiques locaux, y compris la société civile, visant à encourager un engagement politique en faveur de la décentralisation
- 12 ateliers de renforcement des capacités, en coordination avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies, à l'intention de 300 préfets, sous-préfets, maires et fonctionnaires, concernant l'administration publique, les compétences essentielles de l'État, la gouvernance locale, la planification et la budgétisation des projets locaux de stabilisation et de reconstruction
- Remise en état ou construction de 12 structures de l'administration civile dans tout le pays
- Fourniture d'un appui hebdomadaire aux autorités nationales en vue de garantir une gestion et un entreposage sûrs et efficaces des stocks d'armes et des munitions, notamment à l'occasion de réunions mensuelles avec les hauts responsables locaux afin de leur fournir des conseils et de contrôler les pratiques de gestion des armes et des munitions dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité

Facteurs externes : Des conditions de sécurité adéquates, un déploiement en temps voulu des ressources humaines nécessaires, et une coopération des autorités nationales et provinciales

Tableau 12

Ressources humaines : composante 3 (Rétablissement et extension de l'autorité de l'État)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Volontaires national^a</i>			<i>Unies</i>		
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires										
Postes approuvés 2015/16	–	1	16	20	1	38	22	9	69	
Postes proposés 2016/17	–	1	16	20	1	38	22	9	69	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section des affaires civiles										
Postes approuvés 2015/16	–	1	6	8	2	17	63	8	88	
Postes proposés 2016/17	–	1	6	8	2	17	63	8	88	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Volontaires</i>			<i>Unies</i>		
Total										
Postes approuvés 2015/16	–	2	22	28	3	55	85	17	157	
Postes proposés 2016/17	–	2	22	28	3	55	85	17	157	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui

63. La composante appui de la Mission fournira des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. Ces services couvriront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, les technologies informatiques et des communications, les transports aériens, fluviaux et terrestres, les services médicaux, la gestion des biens, les services de conférence et les services de base-vie ainsi que les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement.

64. L'équipe de direction de la composante appui de la Mission donnera des orientations stratégiques et des conseils de politique générale et assurera la liaison avec le Gouvernement, le Siège de l'ONU et les autres opérations de maintien de la paix. Les effectifs seront déployés de façon à assurer toutes les fonctions essentielles sur le terrain en étant aussi proches que possible des clients, afin de réduire les temps de réaction, de parvenir à un bon rapport coût-efficacité et de réaliser des économies d'échelle aux différentes étapes de la prestation des services.

65. La structure d'appui à la Mission se compose du Directeur de l'appui à la mission, du Directeur adjoint de l'appui à la mission, du Bureau du responsable des services, du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

66. La réorganisation proposée de la Division de l'appui à la Mission permettra d'aligner la structure de la Mission à celle de missions équivalentes, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des fonctions d'appui. La section consacrée aux modifications opérées dans les effectifs récapitule, dans un complément d'information au présent rapport, les changements qu'il est proposé d'apporter sur le plan de l'organisation, notamment le transfert, la fusion et la division d'unités administratives.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui logistique et administratif à la Mission

4.1.1 Augmentation du nombre d'installations, dont le quartier général intégré de la Mission, des bureaux extérieurs, des aérodromes et des logements (2014/15 : 46; 2015/16 : 61; 2016/17 : 75)

4.1.2 Déploiement d'une proportion accrue des effectifs civils prévus au 30 juin 2017

*Produits***Amélioration des services**

- Mise en place d'une technologie satellitaire offrant des communications à faible temps de latence qui permettra d'améliorer la qualité des données vocales et de fournir des images vidéo à haute définition ainsi que d'accélérer le débit des connexions Internet
- Amélioration des services bancaires et installation de distributeurs automatiques de billets supplémentaires sur le site de la Mission

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 169 observateurs militaires et de 10 581 membres, dont 311 officiers d'état-major, 400 membres de la Police des Nations Unies et 1 680 membres des unités de police constituées, et administration d'un effectif maximum de 1 728 membres du personnel civil, à savoir 790 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 699 agents recrutés sur le plan national, 239 Volontaires des Nations Unies et 40 agents fournis par des gouvernements
- Établissement de 332 rapports périodiques sur la vérification, le contrôle et l'inspection du matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome des contingents et des unités de police constituées
- Fourniture et entreposage, sur tous les sites de la Mission, de 12 196 tonnes de rations, de 170 100 rations de combat et de 929 500 litres d'eau en bouteille destinés aux membres des contingents et des unités de police constituées
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil, prévoyant des séances de formation, des activités de prévention, des mesures de suivi, des sanctions disciplinaires et l'élaboration de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle

Installations et infrastructures

- Mise en place de camps préfabriqués destinés au personnel civil et militaire dans 3 postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro et Bria) et 8 bureaux de sous-secteur, de 8 entrepôts à la base logistique à l'aéroport M'poko de Bangui, de 2 sites de gestion des déchets à Bangui et de 1 poste de commandement de secteur, ainsi que de 17 points d'eau dans des camps militaires des secteurs occidental, central et oriental
- Réfection de l'itinéraire d'approvisionnement principal et des itinéraires secondaires dans 3 secteurs (525 km) et remise en état de 16 ponts – 4 dans le secteur occidental, 7 dans le secteur central et 5 dans le secteur oriental
- Réfection et entretien périodique de 5 terrains d'aviation sans revêtement à Bouar, Kaga Bandoro, Bria, Bossangoa et Bambari
- Installation de 5 cuisines préfabriquées pour 100 personnes à Bossangoa, Bangassou, Paoua, Birao et Obo
- Construction sur 20 sites de fosses septiques et des systèmes d'approvisionnement en eau requis

- Achèvement de travaux, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle, dans 5 locaux de Bangui et 3 postes de commandement de secteur
- Exploitation et entretien de 40 stations de traitement des eaux, de 30 stations de traitement des eaux usées, de 2 360 climatiseurs et de 320 groupes électrogènes dans les 3 postes de commandement de secteur, dans 7 bureaux de sous-secteur et sur 5 sites à Bangui
- Remise en état, au camp M'poko de Bangui, de 7 bâtiments destinés aux opérations aériennes, au contrôle des mouvements et aux transports
- Distribution de 8,4 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux groupes électrogènes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 906 véhicules des Nations Unies, dont des véhicules blindés, dans 7 ateliers dans les 3 postes de commandement de secteur et d'autres bureaux locaux
- Mise en place d'une navette fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport de 400 membres du personnel par jour en moyenne, entre leur lieu de résidence et les sites de la Mission
- Distribution de 4,4 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux transports terrestres, dont 3,3 millions aux véhicules appartenant aux contingents

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et 12 hélicoptères
- Entreposage et distribution de 11,8 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux opérations aériennes

Communications

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite pour les communications par voix, télécopie et vidéo et pour la transmission de données, comptant une station centrale à Bangui, 1 974 systèmes de gestion des appels et accessoires, 725 matériels divers pour le réseau, 37 matériels de téléphonie et de vidéoconférence et 447 unités d'alimentation électrique
- Exploitation et entretien de 3 789 radios mobiles, radios de la base et radios portatives
- Exploitation et entretien de 16 stations de radiodiffusion FM à travers tout le territoire de la République centrafricaine et d'un studio de production d'émissions radiophoniques à Bangui

Informatique

- Exploitation et entretien de 3 070 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, de 589 imprimantes et de 77 serveurs
- Exploitation et entretien de 162 réseaux locaux et longue portée destinés à quelque 2 520 utilisateurs présents sur 46 sites de la zone d'opérations de la Mission

Santé

- Exploitation et entretien d'un dispensaire des Nations Unies de niveau I et d'un hôpital des Nations Unies de niveau II à Bangui, et de 10 postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies, dont 5 à Bangui et 5 autres à Bambari, Bossangoa, Bangassou, Beberati et Ndélé
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne de la Mission sur tous les sites de l'ONU, notamment vers des hôpitaux de niveaux III et IV hors de la République centrafricaine
- Conduite d'un programme de sensibilisation au VIH, y compris entre collègues, et fourniture de services de consultation et de dépistage confidentiels pour l'ensemble du personnel de la Mission

Centre intégré de formation du personnel des missions

- Formation, en interne ou à l'extérieur, de quelque 3 647 membres du personnel
- Distribution de supports de formation intégrée sur la prise en compte des questions concernant les violences sexuelles liées au conflit dans toutes les activités des composantes de la Mission devant servir lors de 3 séances de formation de deux jours destinées aux conseillers pour la protection des femmes et aux coordonnateurs chargés de s'occuper du problème des violences sexuelles liées au conflit dans les composantes militaire, de police et civile

Sécurité

- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des personnalités en visite
- Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies et d'évacuation pour tous les nouveaux membres du personnel

Facteurs externes

Les conditions de sécurité doivent permettre la circulation sans encombre du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles. Les biens et services doivent être fournis conformément aux contrats applicables.

Tableau 13

Ressources humaines : composante 4 (Appui)

<i>Catégorie</i>						<i>Total</i>			
<i>I. Contingents</i>									
Effectif approuvé pour 2015/16						44			
Effectif proposé pour 2016/17						44			
Variation nette						–			
<i>II. Personnel civil</i>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés pour 2015/16	–	–	2	2	1	5	1	–	6
Postes proposés pour 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	(2)	(1)	(5)	(1)	–	(6)
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2015/16	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)
Total partiel									
Postes approuvés pour 2015/16	–	–	2	3	1	6	2	–	8
Postes proposés pour 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	(3)	(1)	(6)	(2)	–	(8)

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel	Volontaires	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	recruté sur le plan national ^a			des Nations Unies		
Section de la sécurité										
Postes approuvés pour 2015/16	–	–	2	15	97	114	126	4	244	
Postes proposés pour 2016/17	–	–	2	15	97	114	126	4	244	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division de l'appui à la mission										
Bureau du Directeur										
Postes approuvés pour 2015/16	–	1	2	2	6	11	7	–	18	
Postes proposés pour 2016/17	–	1	7	5	26	39	23	2	64	
Variation nette	–	–	5	3	20	28	16	2	46	
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2015/16	–	–	–	–	2	2	–	–	2	
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2016/17	–	–	–	–	4	4	–	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	2	2	–	–	2	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	1	2	2	8	13	7	–	20	
Effectif proposé pour 2016/17	–	1	7	5	30	43	23	2	68	
Variation nette	–	–	5	3	22	30	16	2	48	
Bureau du Directeur adjoint										
Postes approuvés pour 2015/16	–	1	9	6	35	51	107	11	169	
Postes proposés pour 2016/17	–	1	9	11	24	45	103	18	166	
Variation nette	–	–	–	5	(11)	(6)	(4)	7	(3)	
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2015/16	–	–	–	–	10	10	–	–	10	
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2016/17	–	–	1	1	8	10	–	–	10	
Variation nette	–	–	1	1	(2)	–	–	–	–	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	1	9	6	45	61	107	11	179	
Effectif proposé pour 2016/17	–	1	10	12	32	55	103	18	176	
Variation nette	–	–	1	6	(13)	(6)	(4)	7	(3)	
Bureau du responsable des services										
Postes approuvés pour 2015/16	–	1	15	21	106	143	125	20	288	
Postes proposés pour 2016/17	–	1	11	14	62	88	82	60	230	
Variation nette	–	–	(4)	(7)	(44)	(55)	(43)	40	(58)	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel	Volontaires	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	recruté sur le plan national ^a			des Nations Unies		
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2015/16	–	–	1	3	10	14	–	–	14	
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2016/17	–	–	–	1	14	15	8	–	23	
Variation nette	–	–	(1)	(2)	4	1	8	–	9	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	1	16	24	116	157	125	20	302	
Effectif proposé pour 2016/17	–	1	11	15	76	103	90	60	253	
Variation nette	–	–	(5)	(9)	(40)	(54)	(35)	40	(49)	
Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement										
Postes approuvés pour 2015/16	–	1	8	8	33	50	21	1	72	
Postes proposés pour 2016/17	–	1	10	12	79	102	88	36	226	
Variation nette	–	–	2	4	46	52	67	35	154	
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2015/16	–	–	–	1	13	14	–	–	14	
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2016/17	–	–	–	3	15	18	–	–	18	
Variation nette	–	–	–	2	2	4	–	–	4	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	1	8	9	46	64	21	1	86	
Effectif proposé pour 2016/17	–	1	10	15	94	120	88	36	244	
Variation nette	–	–	2	6	48	56	67	35	158	
Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications										
Postes approuvés pour 2015/16	–	–	3	3	43	49	24	–	73	
Postes proposés pour 2016/17	–	–	3	3	43	49	24	–	73	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Services d'appui – Plateforme logistique de la MONUSCO – Entebbe et Bureau régional d'achat										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	–	–	2	6	8	10	–	18	
Effectif proposé pour 2016/17	–	–	–	2	6	8	10	–	18	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2015/16	–	–	–	–	–	–	1	–	1	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel					
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2016/17	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	–	–	2	6	8	11	–	19	
Effectif proposé pour 2016/17	–	–	–	2	6	8	11	–	19	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Personnel civil										
Postes approuvés pour 2015/16	–	4	41	59	327	431	421	36	888	
Postes proposés pour 2016/17	–	4	42	62	337	445	456	120	1 021	
Variation nette	–	–	1	3	10	14	35	84	133	
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2015/16	–	–	1	5	35	41	2	–	43	
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2016/17	–	–	1	5	41	47	9	–	56	
Variation nette	–	–	–	–	6	6	7	–	13	
Total (personnel civil)										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	4	42	64	362	472	423	36	931	
Effectif proposé pour 2016/17	–	4	43	67	378	492	465	120	1 077	
Variation nette	–	–	1	3	16	20	42	84	146	
Total (I +II)										
Effectif approuvé pour 2015/16	–	4	42	64	362	472	423	36	975	
Effectif proposé pour 2016/17	–	4	43	67	378	492	465	120	1 121	
Variation nette	–	–	1	3	16	20	42	84	146	

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), frais liés au personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 20 postes
(dont 6 emplois de temporaire)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 42 postes
(dont 7 emplois de temporaire)*

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 84 postes

Équipe déontologie et discipline

67. Le transfert proposé de l'Équipe déontologie et discipline (8 postes et emplois approuvés) à la composante direction exécutive et administration de la Mission est récapitulé au tableau 5 et expliqué en détail aux paragraphes 44 à 46.

Division de l'appui à la mission

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 14

Ressources humaines : Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-2	AN	Fonctionnaire chargés des demandes de remboursement	Transfert	Destination : Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)
	-2	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
	-1	AN	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	-5				
Emplois	-1	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	-1				
Total partiel	-6				

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : Service mobile.

68. Il est proposé de transférer le Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête, présenté au tableau 14, du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Le nombre de dossiers a augmenté en 2015, parmi lesquels 22 sont actuellement examinés par le Comité local d'examen des réclamations. Le volume de travail devrait logiquement augmenter du fait du déploiement intégral des agents en tenue, du déploiement supplémentaire de personnel civil, de l'augmentation du nombre de véhicules sur la route et du mauvais état des routes dans le pays (en particulier dans les secteurs), de l'insécurité régnant dans certains secteurs et du risque élevé de pillages et de vols, ainsi que de conditions de sécurité précaires, qui risquent à tout moment de provoquer une crise obligeant à évacuer les personnes. Bon nombre de ces dossiers en cours d'examen ont été ouverts à la suite de la crise de septembre et octobre 2015, lorsque les logements de nombreux membres du personnel de la Mission ont été pillés après que ceux-ci ont été évacués en lieu sûr. Le transfert du Groupe permettrait de rééquilibrer la charge de travail entre les deux bureaux, étant donné que la Section des finances et du budget et la Section de la gestion des ressources humaines ont été transférées du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 15

Ressources humaines : Section des finances et du budget

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	SM	Caissier	Création	
	+1	SM	Assistant (budget et finances)	Transformation	
	+1	P-5	Chef de la Section des finances et du budget	Transfert	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	
	+2	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	
	+11	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	+4	GN	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+1	GN	Assistant aux archives	Transfert	
Total partiel	+23				
Emplois	+1	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	-1	SM	Assistant (budget et finances)	Transformation	
Total partiel	-				
Total partiel	+23				

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile.

69. Le tableau des effectifs approuvé pour la Section des finances et du budget se compose de 22 postes et emplois de temporaire [1 chef de la Section des finances et du budget (P-5), 5 fonctionnaires des finances et du budget (1 P-4, 2 SM et 2 AN), 13 assistants (budget et finances) (9 SM et 4 GN), 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant aux archives (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 emploi de temporaire d'assistant (budget et finances) (agent du Service mobile)]. Durant la période en cours, la Mission continuera de s'implanter et de s'étendre dans de nouveaux secteurs, notamment en ouvrant des bureaux intégrés à Bambari, Boussangoa et Berberati, étant entendu que ces bureaux de secteur parviendront à l'objectif fixé en termes d'effectifs d'ici à et durant 2016/17. Pour soutenir comme il se doit l'opération menée sur ces sites, en particulier lorsque les services bancaires font défaut, la Section des finances et du budget y exploitera des comptes d'avance temporaire régionaux. En apportant sur place un soutien financier aux secteurs ciblés, on réduira au minimum les retards dans l'acheminement de matériel et de

services d'urgence, qui aggravent une situation sur le terrain déjà pénalisée par une mauvaise infrastructure, un marché extrêmement restreint et une absence de services bancaires locaux.

70. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de caissier, présenté au tableau 15, dont le titulaire serait chargé de superviser les gestionnaires régionaux des avances temporaires pour les trois postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro et Bria). En outre, il est proposé de transformer en poste l'emploi de temporaire présenté au tableau 15, les fonctions correspondantes devant être assurées en longue durée; cette mesure toucherait un des trois assistants (budget et finances) régionaux travaillant actuellement à la Section.

71. Il est proposé de transférer la Section des finances et du budget du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, étant donné que la responsabilité des opérations de la MINUSCA a été transférée au Centre de services régional d'Entebbe, laissant donc ces fonctions plus stratégiques, qui relèveraient directement du Directeur de l'appui à la mission.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 16

Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Création	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	P-5	Chef de la Section des ressources humaines	Transfert	
	+2	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	+8	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
	+8	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
Total partiel	+22				
Emplois	+2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
Total partiel	+2				
Total partiel	+24				

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile.

72. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la gestion des ressources humaines se compose de 23 postes et emplois de temporaire [1 chef (P-5), 6 spécialistes des ressources humaines (2 P-4, 1 P-3, 2 SM et 1 AN), 14 assistants

chargés des ressources humaines (6 SM et 8 AN) et 2 emplois de temporaire d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile)]. Si les campagnes de recrutement menées au cours du dernier trimestre de 2014 et du premier semestre de 2015 se sont traduites par un faible taux de vacance de postes internationaux, il faut redoubler d'efforts pour pourvoir les postes d'agents recrutés sur le plan national au moment où la Mission s'attache désormais à subvenir aux besoins opérationnels existants. Conformément à la stratégie de gestion des ressources humaines consistant à renforcer les capacités locales et à habiliter le personnel recruté sur le plan national à assumer progressivement les responsabilités propres aux administrateurs tout en assurant la continuité de la gestion des ressources humaines, la Mission s'efforce de réduire le taux de vacance de postes occupés par des agents recrutés sur le plan national. Toutefois, vu les difficultés qu'il y a à trouver des candidats – et en particulier des candidates – qualifiés, il est prévu qu'en 2016/17, le taux de vacance des postes d'agents recrutés sur le plan national demeurera supérieur à celui des postes internationaux.

73. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, présenté au tableau 16, dont le titulaire serait chargé de surveiller, coordonner, suivre et communiquer les activités du groupe chargé du recrutement national, garantissant ainsi le respect des règles, règlements, politiques et normes applicables au recrutement et à la rétention de personnel national qualifié et adéquat. Ce poste permettrait, en outre, d'acquérir une compréhension approfondie de la situation locale, essentielle pour la poursuite des efforts visant à améliorer la parité hommes-femmes.

74. Il est proposé de transférer la Section de la gestion des ressources humaines, présentée au tableau 16, du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, étant donné que la responsabilité des opérations de la MINUSCA a été transférée au Centre de services régional d'Entebbe, laissant donc ces fonctions plus stratégiques, qui relèveraient directement du Directeur de l'appui à la mission.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 17

Ressources humaines : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+2	P-3	Conseiller du personnel	Transfert	} Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	SM	Assistant conseiller du personnel	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+4				
Emplois	+1	SM	Assistant au bien-être du personnel	Transfert	
Total partiel	+1				
Total partiel	+5				

Abréviations : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile.

75. Il est proposé de transférer le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, présenté au tableau 17, du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, afin harmoniser la structure des effectifs de la MINUSCA avec celle des autres missions et, partant, d'améliorer l'efficacité et l'efficience des fonctions d'appui.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 18

Ressources humaines : Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+2	VNU	Fonctionnaire d'appui	Transfert	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Total partiel	+2				

Abréviation : VNU = Volontaire des Nations Unies.

76. Il est proposé que le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, présenté dans le tableau 18, soit transféré du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, afin d'aligner la structure des effectifs de la Mission avec celle d'autres missions et d'améliorer l'efficacité et la productivité des fonctions d'appui.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 19

Ressources humaines : Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-3	Spécialiste de la sécurité et de l'hygiène	Création	
	+1	AN	Spécialiste adjoint des questions d'environnement	Création	
	+2	GN	Assistant pour les questions d'hygiène et de sécurité	Création	
Total partiel	+4				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national.

77. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement comprend deux postes : 1 spécialiste des questions d'environnement (P-4) et 1 assistant pour les questions d'environnement (agent du Service mobile). Le Groupe est chargé de l'intégration et du renforcement des capacités du personnel de la MINUSCA et des communautés locales en matière de pratiques de gestion de l'environnement et de responsabilité de sauvegarde des ressources naturelles dans les secteurs et sur 45 sites. Une formation sera dispensée

au personnel de la Mission et aux institutions nationales, dont la police et la gendarmerie, au niveau national et au niveau des secteurs, et le Groupe plaidera en faveur de ces questions auprès des partenaires nationaux, dont les autorités administratives et locales, les ONG et la société civile. Dans son rapport (A/69/839/Add.12), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires prend note des mesures de protection de l'environnement prises par la MINUSCA et l'encourage à continuer de renforcer son action dans ce domaine. Au cours de la période 2016/17, la MINUSCA a l'intention de continuer d'accroître ses efforts en mettant en place des structures de traitement et d'élimination des déchets sur tous les sites de la Mission. Il faudra pour cela effectuer des contrôles réguliers afin de veiller à ce que les projets concernés soient exécutés, qu'ils se déroulent comme prévu et soient conformes aux directives pertinentes de l'ONU. Des postes supplémentaires de fonctionnaire recruté sur le plan national sont également demandés pour dispenser une formation sur les pratiques écologiquement rationnelles et viables et sensibiliser à la question. Ils joueront un rôle déterminant en matière de sensibilisation au niveau des communautés et de mobilisation des autorités locales et de la société civile.

78. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que les quatre nouveaux postes présentés au tableau 19 soient créés pour faire en sorte que la Mission soit en mesure de respecter la politique de l'environnement de l'ONU pour les missions, qui fournit des orientations précises pour la mise en place d'objectifs en matière d'environnement, ainsi que les directives du Secrétaire général dans ce domaine.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

79. La proposition de transfert du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie (5 postes et emplois de temporaire approuvés) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission est indiquée au tableau 17.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

80. La proposition de transfert du Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies (2 postes approuvés) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission est indiquée au tableau 18.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 20

Ressources humaines : Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					Création
	+1	P-4	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Création	
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement	Création	
	+2	SM	Assistant des commissions d'enquête	Création	
Total partiel	+4				

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Transferts				
+2	AN	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement	Transfert	Origine : Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête, Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+2	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
+1	AN	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	+5			
Emplois de temporaire				
+1	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	+1			
Total partiel	+10			

Abbreviations : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national.

81. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête comprend six postes et emplois de temporaire [2 fonctionnaires chargés des demandes de remboursement (2 administrateurs recrutés sur le plan national), 3 assistants aux réclamations (2 SM et 1 AN) et un poste temporaire d'assistant aux réclamations (agent du Service mobile)].

82. Compte tenu de l'augmentation du volume de travail prévue pour la période 2016/17 et d'autres facteurs mentionnés au paragraphe 68, il est proposé que les quatre nouveaux postes présentés dans le tableau 20 soient créés et que le Groupe se scinde en deux groupes distincts : le Groupe des réclamations et le Groupe de la Commission d'enquête.

83. La proposition de transfert du Groupe de la Commission d'enquête et des réclamations est indiquée au tableau 14 et décrite au paragraphe 68.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Section des finances et du budget

84. La proposition de transfert de la Section des finances et du budget (22 postes et emplois de temporaire approuvés) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission est indiquée au tableau 15.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Section de la gestion des ressources humaines

85. La proposition de transfert de la Section de la gestion des ressources humaines (23 postes et emplois de temporaire approuvés) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission est indiquée au tableau 16.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 21

Ressources humaines : Groupe de la gestion des conférences et des services de base-vie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	SM	Chef de la gestion des camps	Transfert] Destination : Groupe de la gestion des services de base-vie, Section du génie et de la gestion des installations, Service de la prestation de services
	-2	SM	Assistant à la gestion des services de base-vie	Transfert	
	-1	VNU	Assistant à la gestion des services de base-vie	Transfert	
Total partiel	-4				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

86. Il est proposé que le Groupe de la gestion des services de base-vie présenté dans le tableau 21 soit transféré du Groupe de la gestion des conférences et des services de base-vie du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission à la Section du génie et de la gestion des installations du Service de la prestation de services, afin de mieux refléter la nature de ses activités et de permettre l'alignement des efforts de gestion des services de base-vie et des installations en vue de garantir des normes appropriées en matière de logement et l'espace de travail requis par toutes les composantes de la Mission. Cela permettra aussi au Directeur adjoint de l'appui à la mission de se concentrer davantage sur la coordination de l'ensemble des questions intersectorielles. En outre, il est proposé de changer le nom des services de conférence restants au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission en Groupe de la gestion des conférences et de la traduction afin de mieux refléter les activités du Groupe, centrées sur la traduction.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 22

Ressources humaines : Cellule intégrée de formation du personnel de la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					Création
	+1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation	Création	
	+1	GN	Assistant à la formation	Création	
	+1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation	Création	
Total partiel	+3				

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
				Transferts
+1	P-4	Chef de la Cellule de formation	Transfert	Origine : Cellule de formation du personnel de la Mission, Bureau du Chef de cabinet, direction exécutive et administration
+2	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
+1	SM	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
+1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+6			
Total partiel	+9			

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

87. La dotation en effectifs approuvée pour la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission comprend six postes [1 chef (P-4), 4 fonctionnaires chargés de la formation (2 P-3, 1 SM et 1 VNU) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national)]. La MINUSCA a récemment créé une cellule de formation au bureau de Kaga-Bandoro à l'intention du personnel des divers secteurs, y compris concernant la coordination des programmes obligatoires. Les programmes obligatoires abordent des domaines tels que la protection des civils et les violences sexuelles liées aux conflits. La Cellule devrait lancer le programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et mettre en place les partenariats locaux nécessaires afin de mettre le programme en œuvre dans les différents secteurs et d'étendre d'autres programmes fournis au siège, tels que le programme de langues, au personnel sur le terrain. Il est prévu que les différents secteurs dépendent moins des programmes de formation du siège, ce qui permettrait de réduire les frais de voyages et d'augmenter la participation du personnel des secteurs aux activités prévues par le mandat ou aux travaux de renforcement de capacités et se traduirait par un gain d'efficacité.

88. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que les trois nouveaux postes présentés dans le tableau 22 soient créés pour fournir un éventail de services de formation au personnel militaire, policier et civil de la Mission sur le terrain.

89. La proposition de transfert de la Cellule intégrée de formation du personnel de la Mission est décrite au paragraphe 43.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 23

Ressources humaines : Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-3	P-4	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	} Destination : Centre d'appui à la mission
	-6	SM	Assistant administratif	Transfert	
	-4	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	-2	VNU	Assistant administratif	Transfert	
	-1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Réaffectation	Destination : Section des achats, Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant que fonctionnaire chargé des achats
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Destination : Section des achats, Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant aux achats
Total partiel	-17				
Emplois de temporaire					
	-6	SM	Assistant à l'appui régional	Transfert	Destination : Centre d'appui à la mission
Total partiel	-6				
Total partiel	-23				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

90. Il est proposé que les bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission présentés au tableau 23 soient rattachés au Centre d'appui à la mission et que le Centre d'appui à la mission présenté au tableau 24 soit transféré du Service de la prestation de services au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Les bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission et le Centre d'appui à la mission appuient les bureaux régionaux et de secteur. Le premier se charge principalement de l'appui administratif et le second du soutien logistique. La fusion des deux bureaux sous la supervision du Directeur adjoint de l'appui à la mission permettra de rationaliser la structure d'appui, de réduire les délais et d'augmenter l'efficacité de l'appui aux secteurs en éliminant les doubles emplois de collecte et de traitement des informations au sujet des besoins logistiques et administratifs des états-majors régionaux et de leurs antennes respectives. Cette fusion permettra également de veiller à ce que les besoins des états-majors régionaux et de leurs antennes respectives ne soient traités que par un seul point d'entrée. Elle permettra en outre de garantir le suivi et le contrôle de l'efficacité des solutions aux différentes situations et suivant les besoins des clients et les problèmes propres à chaque site.

91. Il est proposé de réaffecter deux postes, comme indiqué au tableau 23, des bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission et un poste, comme indiqué au tableau 24, du Centre d'appui à la mission à la Section des achats du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour assurer la supervision et le contrôle des locaux loués et des autres biens fournis à l'appui de la Mission, ainsi que le renouvellement en temps voulu des accords de droit d'usage conclus entre le Gouvernement centrafricain et la Mission et des accords de location entre la Mission et les propriétaires, conformément aux objectifs visés au paragraphe 24.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 24

Ressources humaines : Centre d'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-3	Logisticien	Suppression	
	-1	SM	Assistant au soutien logistique	Suppression	
Total partiel	-2				
Postes	-1	GN	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	Destination : Section des achats, Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant aux achats
	+1	P-5	Chef du Centre d'appui à la mission	Transfert	Origine : Centre d'appui à la mission, Service de la prestation de services
	+2	P-4	Logisticien	Transfert	
	+6	P-3	Logisticien	Transfert	
	+1	GN	Logisticien	Transfert	
	+6	SM	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+5	GN	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+8	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+2	SM	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	
Emplois de temporaire					
	+1	P-4	Logisticien	Transfert	
	+1	P-3	Logisticien	Transfert	
	+1	SM	Assistant au soutien logistique	Transfert	
Total partiel	+34				

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+3	P-4	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	} Origine : Bureau de l'appui aux secteurs de la Mission
	+6	SM	Assistant administratif	Transfert	
	+4	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+2	VNU	Assistant administratif	Transfert	
Emplois de temporaire	+6	SM	Assistant à l'appui régional	Transfert	
Total partiel	+21				
Total partiel	+53				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

92. Les propositions de transfert du Centre d'appui à la mission et de rattachement des bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission sont indiquées au tableau 24 et décrites au paragraphe 90.

93. Outre la restructuration du Centre et des bureaux, il est proposé de supprimer deux postes et de réaffecter un poste à la Section des achats, comme indiqué au tableau 24. Les synergies créées par la fusion du Centre et du Bureau se traduiraient par un mécanisme de support plus rationnel pour les secteurs et une diminution de la charge de travail liée à la coordination et à l'appui administratif.

Service de la prestation de services

Tableau 25

Ressources humaines : Bureau du responsable

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des projets	Suppression	
Total partiel	-1				

94. Il est proposé de supprimer un poste de temporaire, présenté au tableau 25, au sein du Bureau du Chef du Service de la prestation de services, compte tenu du fait que la phase de lancement de la Mission touche à sa fin.

Service de la prestation de services, Centre d'appui à la mission

95. La proposition de transfert du Centre d'appui à la mission (35 postes et emplois de temporaire approuvés) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission est indiquée au tableau 24.

Service de la prestation de services

Tableau 26

Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+4	VNU	Technicien du génie	Création	
	+15	VNU	Technicien du génie	Création	
	-1	SM	Assistant ingénierie	Réaffectation	Destination : Section de la planification des acquisitions, en tant qu'assistant à la planification des acquisitions
Total partiel	+18				
Emplois de temporaire					
	+1	SM	Technicien (eau et assainissement)	Création	
	+1	SM	Mécanicien (groupes électrogènes)	Création	
	+2	SM	Électricien	Création	
	+1	SM	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Création	
	+8	GN	Assistant ingénierie		
Total partiel	+13				
Total partiel	+31				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

96. La dotation en effectifs approuvée de la Section du génie et de la gestion des installations comprend 74 postes et emplois de temporaire [1 chef de la Section du génie (P-5), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN), 5 ingénieurs (3 P-4 et 2 SM), 2 ingénieurs de secteur (P-3), 1 ingénieur (eau et assainissement) (P-3), 1 ingénieur du génie civil (aérodromes et routes) (agent du Service mobile), 2 techniciens (approvisionnement en eau et assainissement) (agents du Service mobile), 4 mécaniciens/techniciens (groupes électrogènes) (agents du Service mobile), 1 technicien (agent du Service mobile), 47 assistants ingénierie (14 SM et 33 GN) et 8 assistants ingénierie temporaires (agents du Service mobile)]. Alors qu'on installe plus de camps et d'installations électriques et que l'on continue de remettre en état des infrastructures existantes telles que le réseau d'assainissement au cours de cette troisième année d'installation, et au vu du relèvement du plafond d'effectifs autorisé pour le personnel en tenue, les activités de gestion, d'entretien et de réparation vont s'intensifier. La Mission s'emploiera à améliorer les conditions de vie et de travail et à former la main-d'œuvre locale ainsi que des membres des forces armées dans des domaines techniques afin de faire en sorte que le matériel et les infrastructures soient utilisés au maximum et de manière appropriée et efficace. Il devient de plus en plus compliqué et difficile de surveiller et contrôler la bonne exécution des contrats de louage de services de sous-traitance pour l'entretien et l'installation de matériel de manière efficace et productive sans capacités internes.

Au vu des effectifs actuels et des demandes d'appui venant simultanément de plusieurs sites au stade de développement des infrastructures d'une mission, il serait extrêmement difficile d'exécuter les tâches techniques nécessaires pour assurer les services requis par plus de 46 sites. Des capacités supplémentaires permettraient d'assurer l'exécution des programmes de construction en temps voulu, de contrôler la qualité de la construction et des installations, l'état opérationnel des unités de l'armée et de la police et la qualité des services fournis par d'autres sections d'appui à la Mission; de régler les problèmes comme l'absentéisme ou les retards et défauts dans la prestation de services; de réduire le nombre d'incidents entraînant des blessures ; et de contrôler les coûts des entreprises commerciales.

97. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer les 32 nouveaux postes et emplois de temporaire présentés au tableau 26.

98. Le personnel chargé des demandes sera transféré des unités à comptabilité autonome des différentes sections à la Section de la planification des acquisitions, qui ne compte actuellement qu'un seul poste, afin d'améliorer la planification des acquisitions et d'établir des demandes d'achat et des cahiers des charges détaillés. La Section de la planification des acquisitions gèrera également les relations avec les fournisseurs pour faire en sorte que les problèmes soient résolus rapidement et que les vendeurs et fournisseurs fournissent des services de haute qualité. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter un poste à la Section de la planification des acquisitions, comme indiqué au tableau 26.

Service de la prestation de services, Groupe de la gestion des services de base-vie

99. La proposition de transfert du Groupe de la gestion des services de base-vie (4 postes approuvés) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission est indiquée au tableau 21.

Services de la prestation de services

Tableau 27

Ressources humaines : Section des approvisionnements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					Destination : Section de la gestion des marchés
	-1	P-3	Chef du Groupe des rations	Réaffectation	en tant que fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	-2	SM	Assistant chargé des rations	Réaffectation	en tant qu'assistant chargé de la gestion des marchés
	-10	SM	Assistant aux fournitures	Réaffectation	en tant qu'assistant chargé de la gestion des marchés
	-3	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Réaffectation	en tant que fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	-13	GN	Assistant aux fournitures	Réaffectation	en tant qu'assistant chargé de la gestion des marchés
Total partiel	-29				

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Assistant aux fournitures	Réaffectation	Destination : Section de la planification des acquisitions du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant à la planification des acquisitions
Total partiel	-1			
-2	AN	Spécialiste des rations	Réaffectation	Destination : Groupe du contrôle des mouvements du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement en tant que fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports
Total partiel	-2			
Total partiel	-32			

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national.

100. Il est proposé que le Groupe des carburants et le Groupe des rations, comptant 29 postes présentés au tableau 27, et chargés des contrats clefs en main soient transférés de la Section des approvisionnements du Service de la prestation de services à la Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour rassembler la gestion de tous les contrats dans une seule et même section, afin de rationaliser les fonctions et d'améliorer le contrôle et l'assurance de la qualité, le traitement des factures et le paiement en temps voulu des services rendus.

101. Il est également proposé qu'un poste, comme indiqué au tableau 27, soit réaffecté à la Section de la planification des acquisitions, comme décrit au paragraphe 98, et que deux postes soient réaffectés au Groupe du contrôle des mouvements afin d'assurer la direction du Groupe des transports lourds et de gérer les conducteurs d'engins lourds et d'autres tâches administratives sur les sites respectifs.

102. Il est proposé de renommer la Section des approvisionnements « Groupe de l'approvisionnement général », conformément aux conventions d'appellation de l'ONU.

Service de la prestation de services

Tableau 28

Ressources humaines : Section intégrée des mouvements et des transports

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
Équipe de collaborateurs directs				
-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Destination : Bureau de Douala, Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Destination : Groupe du contrôle des mouvements du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement Destination : Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
-1	P-5	Chef de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres	Réaffectation	en tant que Chef de la Section de la gestion des marchés
-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	en tant qu'assistant chargé de la gestion des marchés
-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	en tant qu'assistant chargé de la gestion des marchés
Total partiel		-5		
Centre mixte de coordination des mouvements				
-1	AN	Chef de groupe	Transfert	Destination : Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
-1	P-3	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
-3	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
-3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel		-8		
Groupe du contrôle des mouvements				
-1	SM	Chef de groupe	Transfert	Destination : Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
-9	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
-1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
-1	VNU	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
-8	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
-18	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-2	VNU	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Réaffectation	Destination : Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement en tant que spécialiste des rations
Total partiel	-40			
Bureau de Douala				
-1	AN	Chef de bureau	Transfert	} Destination : Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
-2	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	-3			
Total	-56			

Abbreviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

103. La Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres du Service de la prestation de services fournit à la Mission tous les services relatifs à la mobilité et à la distribution, qu'il s'agisse du transport de fret, des déplacements de passagers dans la zone d'opérations, de l'appui aérien au moyen de vols réguliers ou de vols spéciaux et du transport terrestre dans la zone d'opérations. Cette approche intégrée des mouvements s'appuie sur l'avantage comparatif que peut présenter tel type de transport par rapport à tel autre et des synergies correspondantes. La structure de la Section, qui est composée du Centre mixte de coordination des mouvements, du Groupe du contrôle des mouvements, du Groupe des transports aériens, du Groupe des transports et du bureau de Douala (Cameroun), avait pour but de fournir des capacités opérationnelles initiales à compléter en sous-traitant certaines fonctions dans les domaines du contrôle des mouvements et du transport de surface et en tirant parti des ressources locales.

104. La Section va toutefois être dissoute dans le cadre d'une restructuration plus large de la composante appui afin d'aligner la structure de la MINUSCA avec celle d'autres missions de maintien de la paix pour améliorer l'efficacité et la productivité des fonctions d'appui; il s'agira de mettre l'accent sur une gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement et une prestation de services de bout en bout dans toute la Mission.

105. Les activités de contrôle des mouvements seront transférées de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres du Service de la prestation de services au Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, où elles seront assurées par une entité indépendante et plus vaste, qui fera en sorte que les biens et le matériel soient préparés et transportés dans les meilleurs délais. Le Groupe du contrôle des mouvements sera chargé de superviser les activités de logistique interne et externe, y compris les mouvements du matériel et du personnel.

106. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que les éléments du Centre mixte de coordination des mouvements, du Groupe du contrôle des mouvements et du bureau de Douala de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres, présentés au tableau 28, soient transférés au Service de gestion

de la chaîne d'approvisionnement. À l'issue de ces transferts, les fonctions de l'équipe de collaborateurs directs prendront fin, et il est donc proposé que deux postes de l'équipe soient transférés et que trois postes soient réaffectés dans différents bureaux, comme indiqué au tableau 28.

107. Il est en outre proposé de réaffecter deux postes à la Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme indiqué au paragraphe 100.

Service de la prestation de services

Tableau 29

Ressources humaines : Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
Groupe des transports aériens					
	+ 1	AN	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1 ^{re} classe)	Création	
	+ 1	GN	Assistant aux opérations aériennes	Création	
	+ 1	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Création	
	+ 2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Création	
Total partiel	+ 5				
	- 1	P- 3	Spécialiste des transports aériens	Suppression	
	- 1	SM	Assistant aux transports aériens	Suppression	
Total partiel	- 2				
	- 1	SM	Assistant aux transports aériens	Réaffectation	À la Section de la planification des acquisitions comme Assistant à la planification des acquisitions
	- 1	SM	Assistant aux transports aériens	Réaffectation	À la Section de la gestion centralisée des stocks comme Assistant aux entrepôts
Total partiel	- 2				
Total partiel	+ 1				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

108. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe des transports aériens comprend 30 postes : 1 chef (P-4), 11 spécialistes des transports aériens (5 P-3, 1 P-2, 1 AN et 4 VNU) et 18 assistants aux transports aériens (14 SM et 4 GN). La réorganisation de la flotte aérienne de la Mission a impliqué le remplacement de trois avions, dont deux étaient fournis dans le cadre d'accords relatifs à la participation aux coûts régis par la mission d'origine, par trois hélicoptères; la flotte a donc connu une augmentation nette de deux appareils. Au vu des opérations prévues, le nombre d'heures de vol effectuées en avion devrait

légèrement diminuer, mais on anticipe une augmentation du nombre d'heures de vol effectuées en hélicoptère. En outre, le système de drones sera déployé au cours de l'exercice 2016/17. Le matériel et les services supplémentaires feront augmenter les effectifs des équipages employés ainsi que le volume des documents d'aéronefs nécessaires pour les inspections sur le terrain et la vérification des factures. Parmi les effectifs en place, 6 assistants aux transports aériens se trouvent dans les postes de commandement de secteur.

109. Dans ce contexte, il est proposé que les cinq nouveaux postes présentés dans le tableau 29 soient créés pour réaliser un réel contrôle des évaluations des transporteurs, des documents d'aéronefs et des qualifications des membres d'équipages, afin d'assurer le respect des nouveaux contrats, et pour coordonner les vols vers les différents secteurs.

110. Il est proposé de supprimer deux postes comme indiqué dans le tableau 29, les besoins liés à la coordination et à la gestion des vols régionaux, à savoir les deux vols par semaine pour Entebbe, ayant diminué. Qui plus est, les besoins en personnel recruté sur le plan international sont moindres en raison de l'augmentation des effectifs de personnel recruté sur le plan national et de Volontaires des Nations Unies.

111. Comme le montre le tableau 29, il est proposé de réaffecter un poste à la Section de la planification des acquisitions (voir par. 98) et un autre à la Section de la gestion centralisée des stocks, dont le titulaire sera chargé de synchroniser les processus, fonctions et activités de stockage.

Tableau 30

Ressources humaines : Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
Groupe des transports					
	+ 7	GN	Assistant (transports)	Création	
	+ 4	VNU	Fonctionnaire chargé des transports	Création	
	+ 13	VNU	Assistant (transports)	Création	
Total partiel	+ 24				
	- 1	SM	Fonctionnaire chargé des transports	Réaffectation	À la Section de la planification des acquisitions comme Spécialiste de la planification des acquisitions
	- 1	SM	Fonctionnaire chargé des transports	Réaffectation	À la Section de la gestion centralisée des stocks comme Responsable de l'entreposage
Total partiel	- 2				
Total partiel	+ 22				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

112. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe des transports comprend 30 postes : 1 chef (P-4), 8 fonctionnaires chargés des transports (2 SM, 1 AN et 5 VNU) et 33 assistants (transports) (11 SM et 22 GN). Le déploiement de véhicules auprès des bureaux extérieurs et des postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro, Bria, Bambari, Bangassou, Paoua, Bossangoa, Berbérati, Obo, Birao et Ndele) continuera pendant l'exercice 2016/17. On prévoit que ces bureaux et postes seront équipés de 450 véhicules, contre 191 en décembre 2015. Les bureaux extérieurs du Groupe des transports doivent disposer d'une équipe solide composée de personnel compétent et expérimenté, qui contribue aux activités régionales, et d'effectifs suffisants de personnel recruté sur le plan national pour entretenir les véhicules. La tentative de recours à la sous-traitance engagée pendant l'exercice 2015/16 pour tous types de services d'entretien et de réparation n'a pas été concluante, compte tenu de la faible disponibilité de prestataires ayant les compétences requises. La Mission a donc revu le tableau d'effectifs du Groupe des transports, de sorte que ce dernier s'appuie sur du personnel local en interne, pour tous les types de travaux de maintenance et de services de chauffeurs. En outre, alors que la Mission s'étend et déploie du personnel en tenue et du personnel civil dans les régions, il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux ateliers pour contrôler l'état des véhicules, assurer leur entretien, les entreposer et, de manière générale, répondre aux besoins de la Mission en matière de transports.

113. Dans ce contexte, il est proposé de créer 24 postes, comme indiqué dans le tableau 30, en vue de combler en partie le retard pris dans les programmes qui devaient être confiés à des prestataires externes pendant l'exercice 2015/16, étant donné les difficultés de la Mission à trouver des sous-traitants en République centrafricaine et le coût plus élevé qu'elle devrait supporter en faisant appel à des entreprises internationales.

114. Comme le montre le tableau 30, il est proposé de réaffecter deux postes, à la Section de la planification des acquisitions (voir par. 98) et à la Section de la gestion centralisée des stocks, dont les titulaires seront chargés de synchroniser les processus, fonctions et activités de stockage.

Service de la prestation de services

Tableau 31

Ressources humaines : Section des services médicaux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+ 2	P-3	Médecin	Création	
	+ 3	SM	Médecin	Création	
	+ 1	SM	Responsable de la gestion des biens	Création	
	+ 9	VNU	Médecin	Création	
	+ 1	VNU	Technicien de matériel électromédical	Création	
	+ 1	VNU	Responsable de l'hygiène	Création	
Total partiel	+ 17				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

115. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des services médicaux comprend 13 postes : 1 chef du service médical (P-5), 4 médecins (1 P-4, 2 P-3 et 1 AN), 1 pharmacien (P-3), 2 infirmiers (SM), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN), 2 conducteurs ambulanciers (GN) et 1 poste de temporaire d'assistant médical (SM). La Mission prévoit d'ouvrir et de gérer un dispensaire de niveau I à Bangui et cinq postes de secours dans cinq sites différents. Elle supervisera au quotidien le fonctionnement des établissements médicaux qui assureront les soins de santé primaires, les services d'hygiène professionnelle et répondront aux urgences médicales pour tout le personnel de la Mission. Cela permettra à l'hôpital hybride de niveau II de Bangui de tenir lieu d'hôpital de référence pour la Mission et, par conséquent, de se consacrer en priorité aux services qui relèvent plus particulièrement de sa compétence. Au début de la planification de la mission, il était prévu que les établissements médicaux seraient administrés par des entreprises privées, mais cette solution s'est révélée trop coûteuse.

116. Dans ce contexte, il est proposé de créer 17 postes, comme indiqué dans le tableau 31, la tentative d'externalisation des activités lancée pendant l'exercice 2015/16 ayant échoué, étant donné les difficultés de la Mission à trouver des sous-traitants locaux ayant les compétences et remplissant les critères requis, et vu le coût plus élevé qu'elle devrait supporter en faisant appel à des entreprises internationales.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 32

Ressources humaines : Section des achats

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					Créations
	+ 4	GN	Assistant aux achats	Création	
Total partiel	+ 4				
					Réaffectations
	+ 1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Réaffectation	Depuis le Bureau de l'appui aux secteurs de la Mission
	+ 1	SM	Assistant aux achats	Réaffectation	
	+ 1	GN	Assistant aux achats	Réaffectation	Depuis le Centre d'appui à la mission
Total partiel	+ 3				
Emplois de temporaire					Créations
	+ 2	P- 3	Fonctionnaire chargé des achats	Création	
	+ 2	SM	Assistant aux achats	Création	
Total partiel	+ 4				
Total partiel	+ 11				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

117. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des achats comprend 11 postes et emplois de temporaire : 1 chef de la Section des achats (P-4), 3 fonctionnaires chargés des achats (1 P-3, 1 P-2 et 1 AN), 5 assistants aux achats (3 SM et 2 GN), 1 emploi de temporaire de fonctionnaire chargé des achats (P-3) et 1 emploi de temporaire d'assistant aux achats (SM). La Section est divisée en deux groupes : le Groupe Un est en charge des achats nécessaires pour les services techniques, notamment de gestion des installations, et les services médicaux, y compris les contrats de location, et le Groupe Deux est responsable des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, de l'approvisionnement, des mouvements et des transports aériens et terrestres. Afin de mieux gérer et traiter les demandes des clients, et compte tenu de la restructuration de la Division de l'appui à la mission engagée pour renforcer l'efficacité et l'efficience des activités d'appui, la Section des achats sera divisée en trois groupes. Au cours de l'exercice 2016/17, le nombre d'appels d'offres devrait doubler par rapport à 2015/16 (240 à 480), la Mission s'efforçant de passer des contrats et d'effectuer des achats ponctuels aux niveaux local et régional. En outre, alors que la Mission sort de sa phase de mise en route, le recours accru aux contrats cadres et les opérations de transit connexes devraient avoir un coût plus élevé qu'en 2015/16, passant de 115 millions de dollars à quelque 250 millions de dollars. Afin d'établir de bonnes pratiques commerciales, le personnel en charge de l'approvisionnement sera fortement impliqué dans la recherche de fournisseurs locaux et régionaux et participera à des séminaires d'entreprises en République centrafricaine et dans d'autres pays de la région, comme le Cameroun. De plus, le personnel collaborera étroitement avec les différents prestataires afin de favoriser le respect des contrats; il participera plus activement à l'examen et à l'élaboration des cahiers des charges pour faire en sorte qu'ils soient acceptables par les entreprises, que les critères d'évaluation technique soient pertinents et qu'ils soient assortis d'indicateurs de résultats quantitatifs.

118. Dans ce contexte, il est proposé de créer les quatre postes et les quatre emplois de temporaire présentés dans le tableau 32 afin d'assister le Groupe des marchés, qui gère les contrats cadres et établit les contrats locaux, et le Groupe du fret et du dédouanement, qui définit les procédures pour le fret et le transport et expédie les marchandises à livrer.

119. Le gain de trois postes par transfert, tel que proposé dans le tableau 32, est décrit au paragraphe 91.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement : Section de la planification des acquisitions

120. La réaffectation proposée de quatre postes, provenant de la Section du génie et de la gestion des installations, de la Section des approvisionnements, du Groupe des transports aériens et du Groupe des transports, apparaît respectivement dans les tableaux 26, 27, 29 et 30, et est détaillée au paragraphe 98.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 33

Ressources humaines : Section de la gestion du matériel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					Créations
	+ 1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Création	
	+ 3	SM	Assistant (gestion du matériel)	Création	
	+ 2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Création	
	+ 1	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Création	
	+ 2	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Création	
Total partiel	+ 9				
					Réaffectations
	+ 4	SM	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	} Depuis la Section de la gestion centralisée des stocks
	+ 3	SM	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	
	+ 1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	
Total partiel	+ 8				
Total partiel	+ 17				

Abbreviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

121. La dotation en effectifs approuvée pour la Section de la gestion du matériel comprend 20 postes et emplois de temporaire : 1 spécialiste en chef de la gestion du matériel (P-5), 5 spécialistes de la gestion du matériel (2 P-4, 2 P-3 et 1 VNU), 10 assistants (gestion du matériel) (6 SM et 4 GN) et 4 emplois de temporaire d'assistants (gestion du matériel) (SM) répartis entre le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et le Groupe du matériel appartenant aux contingents. On prévoit le déploiement dans la Mission de plus de 40 000 biens appartenant aux Nations Unies (contre 22 363 pendant l'exercice 2015/16), qui doivent être inspectés à un rythme annuel afin d'assurer la gestion la plus responsable possible du matériel appartenant aux Nations Unies, l'exactitude des inventaires et la fiabilité des données. La Mission, qui va s'implanter dans de nouveaux sites, devra gérer une forte augmentation du nombre de biens appartenant aux Nations Unies mis à disposition du personnel et prévoit le déploiement intégral de ses effectifs militaires et de police (42 mémorandums d'accord à gérer dans plus de 55 sites).

Avec la création de nouveaux bureaux de secteurs, il est prévu d'envoyer sur le terrain des inspecteurs supplémentaires du Groupe de contrôle du matériel et des stocks et du Groupe du matériel appartenant aux contingents. Comme le montre le tableau ci-dessous, chaque inspecteur du Groupe de contrôle du matériel et des stocks peut établir des rapports pour 5 000 biens; il faudrait donc trois inspecteurs de plus pour prendre en charge le volume supplémentaire attendu pour l'exercice 2016/17.

<i>Exercice</i>	<i>Nombre de biens appartenant aux Nations Unies</i>	<i>Nombre d'inspecteurs du matériel appartenant aux Nations Unies</i>	<i>Ratio inspecteurs/nombre de biens</i>
2015/16	22 363	5	1:4 472
2016/17	40 000	8	1:5 000

122. De même, un inspecteur du matériel appartenant aux contingents peut gérer deux mémorandums d'accord afférents à des bataillons d'infanterie ou trois mémorandums d'accord dans le cas des compagnies autonomes et des unités de police constituées. Comme le montre le tableau ci-dessous, il faudrait cinq inspecteurs de plus pour maintenir le ratio leur permettant d'assumer les responsabilités qui leur incombent.

<i>Exercice</i>	<i>Nombre de contingents ou unités déployés</i>	<i>Nombre d'inspecteurs du matériel appartenant aux contingents</i>	<i>Ratio inspecteurs/nombre de contingents ou unités</i>
2015/16	12 bataillons d'infanterie	6	1:2
	26 compagnies autonomes ou unités de police constituées	9	1:3
2016/17	12 bataillons d'infanterie	6	1:2
	30 compagnies autonomes ou unités de police constituées	10	1:3

123. Dans ce contexte, il est proposé de créer les neuf postes présentés dans le tableau 33 afin de faire face à la hausse du volume d'inspections du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents dans les nouveaux sites, et de veiller à ce que les inspections et les remboursements aux pays contributeurs soient effectués dans les délais prévus.

124. À la faveur du regroupement du Groupe de la réception et de l'inspection, du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, du Groupe de la cession du matériel, du Secrétariat du Comité de contrôle du matériel et du Groupe du matériel appartenant aux contingents sous la direction de la Section de la gestion du matériel, cette dernière supervisera le cycle de vie complet des biens et du matériel achetés par la Mission. Il est donc proposé, comme le montre le tableau 33, que la Section de la gestion du matériel bénéficie de la réaffectation de huit postes venant de la Section de la gestion centralisée des stocks.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement : Section de la gestion des marchés

125. Le paragraphe 100 explique la réaffectation proposée d'un total de 34 postes, dont 29 depuis la Section des approvisionnements du Service de la prestation de services (voir tableau 27), 3 depuis l'Équipe de collaborateurs directs de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres et 2 depuis le Groupe du contrôle des mouvements de cette même section (voir tableau 28).

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 34

Ressources humaines : Section de la gestion centralisée des stocks

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					Créations
	+ 1	P- 3	Gérant d'entrepôt	Création	
	+ 1	SM	Assistant administratif	Création	
	+ 1	GN	Assistant administratif	Création	
Total partiel	+ 3				
					Réaffectations
	+ 1	SM	Responsable de l'entreposage	Réaffectation	Depuis le Groupe des transports
	+ 1	SM	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	Depuis le Groupe des transports aériens
Total partiel	+ 2				
					À la Section de la gestion du matériel
	- 4	SM	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	comme Assistant (gestion du matériel)
	- 3	SM	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	comme Assistant (gestion du matériel)
	- 1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	comme Assistant (gestion du matériel)
Total partiel	- 8				
Total partiel	- 3				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

126. La dotation en effectifs approuvée pour la Section de la gestion centralisée des stocks comprend 30 postes et emplois de temporaire : 1 chef de la gestion centralisée des stocks (P-4), assisté par 1 responsable de l'entreposage (P-3), 22 assistants aux entrepôts (15 SM et 7 GN) et 6 emplois de temporaire d'assistant aux entrepôts (SM), répartis entre le Groupe de la réception et de l'inspection, le Groupe de l'entreposage et le Groupe de la cession du matériel.

127. Compte tenu de la restructuration de la Division de l'appui à la mission engagée pour renforcer l'efficacité et l'efficience des activités d'appui, il est proposé de créer trois postes, comme indiqué dans le tableau 34.

128. La proposition de réaffecter huit postes à la Section de la gestion du matériel, comme indiqué dans le tableau 34, est expliquée au paragraphe 124.

129. Les réaffectations proposées de deux postes depuis le Groupe des transports aériens et le Groupe des transports, comme indiqué dans le tableau 34, sont décrites aux paragraphes 114 et 111, respectivement.

130. Il est proposé de renommer la Section de la gestion centralisée des stocks en Groupe intégré de la gestion des entrepôts.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement : Groupe du contrôle des mouvements

Tableau 35

Ressources humaines : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Groupe du contrôle des mouvements

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
				Groupe du contrôle des mouvements
+ 13	GN	Chauffeur	Création	
+ 6	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Création	
+ 1	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Création	
+ 22	VNU	Chauffeur	Création	
Total partiel	+ 42			
+ 1	SM	Chef de groupe	Transfert	Depuis le Groupe du contrôle des mouvements de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres
+ 9	SM	Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements	Transfert	
+ 1	AN	Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements	Transfert	
+ 1	VNU	Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements	Transfert	
+ 8	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
+ 18	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	+ 38			
+ 1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Depuis l'Équipe de collaborateurs directs de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+ 2	AN	Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements	Réaffectation	Depuis la Section des approvisionnements
Total partiel	+ 83			
				Centre mixte de coordination des mouvements
+ 1	AN	Chef de groupe	Transfert	
+ 1	P-3	Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements	Transfert	
+ 3	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
+ 3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	+ 8			
				Bureau de Douala
+ 1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Depuis l'Équipe de collaborateurs directs de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres
+ 1	AN	Chef de bureau	Transfert	
+ 2	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	+ 4			
Total partiel	+ 95			

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

131. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe du contrôle des mouvements comprend 40 postes : 1 chef (SM), 13 fonctionnaires chargés du contrôle des mouvements (9 SM, 1 AN et 3VNU) et 26 assistants au contrôle des mouvements (8 SM et 18 GN). Le Groupe continuera de se charger de l'exécution des déploiements, des relèves et des rapatriements des contingents et du matériel appartenant aux contingents et aux Nations Unies; du dédouanement et de l'acheminement des effets personnels; des réservations et de l'embarquement des passagers sur les appareils des Nations Unies; de la gestion des déplacements du personnel civil, du personnel en tenue et des autres passagers (y compris les dignitaires) au sein de la zone de la Mission; de la gestion des marchandises destinées au personnel de la Mission et à l'effectif supplémentaire autorisé de 1 030 membres du personnel en tenue et de l'entreposage de ces marchandises pendant leur transit à l'aéroport ou à la base de soutien logistique. En outre, le Groupe continuera de diriger les activités de transport lourd, qui comprennent le réapprovisionnement et la distribution du matériel appartenant aux contingents dans toute la zone d'opérations de la Mission ainsi que les activités de transport international à destination de Douala, unique point d'entrée maritime dans la zone de la Mission. Le Groupe étend actuellement son appui aux bureaux de secteur situés dans les zones où il sera nécessaire de combiner des opérations terrestres et aériennes pendant l'exercice 2016/17, afin de soutenir les composantes civile et

militaire et de gérer les mouvements réguliers de quantités croissantes de biens et de personnel, qui ne peuvent plus être gérés par une structure centralisée extérieure au quartier général de la Mission, à Bangui. Le Groupe a également hérité des tâches de contrôle des voyages individuels du personnel en tenue (effectués à bord de vols commerciaux), depuis et vers la zone de la Mission, y compris l'acheminement des effets personnels, tâches auparavant assumées par la Section de la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, la coordination du contrôle des mouvements a été confiée au bureau de Douala; ainsi le Groupe se chargera à la fois de mener des activités de contrôle des mouvements et de coordonner avec les autorités camerounaises la gestion de la circulation maritime et terrestre, y compris avec les prestataires transportant du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents.

132. Le Groupe dispose d'une flotte de 18 poids lourds et 12 chariots élévateurs pouvant supporter des charges atteignant 30 tonnes. Il devrait recevoir 17 nouveaux poids lourds d'ici à la fin de l'exercice en cours. Toute l'année, des convois hebdomadaires partant de Bangui assurent le réapprovisionnement et la livraison de matériel aux sites de la Mission et vont chercher les biens arrivés à Douala qui doivent servir en urgence. Vu le mauvais état des routes en République centrafricaine, il est très difficile de se faire livrer dans les régions par des camions de transport commercial. C'est pourquoi la MINUSCA compte sur ses propres camions, évitant ainsi la livraison des biens par voie aérienne, très onéreuse. De plus, l'état des routes allonge le temps de trajet et peut contraindre à changer d'itinéraire; il faut donc compter deux chauffeurs par camion pour leur permettre de se reposer et ainsi veiller à leur sécurité. À titre d'exemple, 17 jours peuvent être nécessaires pour atteindre certaines zones pendant la période des pluies.

133. Dans ce contexte, il est proposé de créer 42 postes, comme indiqué dans le tableau 35, afin d'avoir les capacités de superviser, gérer et conduire un convoi de 35 poids lourds, de gérer 12 chariots élévateurs et de porter assistance aux bureaux qui ont été agrandis dans sept secteurs.

134. Les propositions de transférer le Groupe du contrôle des mouvements (38 postes approuvés) depuis la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres, de transférer 1 poste de l'Équipe de collaborateurs directs de cette même section et de réaffecter 2 postes de la Section des approvisionnements, toutes indiquées dans le tableau 35, sont décrites respectivement aux paragraphes 100, 103 et 104.

135. La proposition de transférer le Centre mixte de coordination des mouvements (huit postes approuvés) depuis la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres et de l'intégrer au Groupe du contrôle des mouvements est détaillée aux paragraphes 103 et 104.

136. La proposition de transférer le bureau de Douala (3 postes approuvés) ainsi qu'un poste de l'Équipe de collaborateurs directs de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres, et d'intégrer ces quatre postes au Groupe du contrôle des mouvements, est expliquée aux paragraphes 103 et 104.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	4 191,3	11 030,2	8 627,4	(2 402,8)	(21,8)
Contingents	237 374,9	286 160,3	345 346,0	59 185,7	20,7
Police des Nations Unies	7 417,5	16 353,3	18 392,2	2 038,9	12,5
Unités de police constituées	26 675,4	42 477,3	55 670,3	13 193,0	31,1
Total partiel	275 659,1	356 021,1	428 035,9	72 014,8	20,2
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	74 627,2	129 777,1	130 483,7	706,6	0,5
Personnel recruté sur le plan national	3 678,3	9 163,4	11 900,5	2 737,1	29,9
Volontaires des Nations Unies	2 065,1	6 245,4	12 462,5	6 217,1	99,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9 298,8	8 113,8	8 063,2	(50,6)	(0,6)
Personnel fourni par des gouvernements	777,8	663,5	1 897,7	1 234,2	186,0
Total partiel	90 447,2	153 963,2	164 807,6	10 844,4	7,0
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	681,3	462,6	1 051,4	588,8	127,3
Voyages	6 252,4	4 695,7	4 694,0	(1,7)	(0,0)
Installations et infrastructures	105 584,6	122 413,1	120 411,2	(2 001,9)	(1,6)
Transports terrestres	27 210,4	42 152,3	19 091,2	(23 061,1)	(54,7)
Transports aériens	30 178,6	52 913,9	83 760,9	30 847,0	58,3
Transports maritimes ou fluviaux	3 696,2	90,0	90,0	—	—
Communications	13 080,1	20 364,3	26 477,1	6 112,8	30,0
Informatique	25 610,6	15 055,5	25 968,5	10 913,0	72,5
Santé	3 259,9	9 336,0	8 669,6	(666,4)	(7,1)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	30 487,6	33 599,1	45 014,3	11 415,2	34,0
Projets à effet rapide	1 008,4	3 000,0	3 000,0	—	—
Total partiel	247 050,1	304 082,5	338 228,2	34 145,7	11,2
Total brut	613 156,4	814 066,8	931 071,7	117 004,9	14,4
Recettes provenant des contributions du personnel	5 767,4	10 115,1	11 557,4	1 442,3	14,3
Total net	607 389,0	803 951,7	919 514,3	115 562,6	14,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	613 156,4	814 066,8	931 071,7	117 004,9	14,4

^a Y compris les ressources destinées à financer 44 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 4 AN et 35 GN) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe, qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre de services régional d'Entebbe conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

B. Contributions non budgétisées

137. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	9 887,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	9 887,3

^a Bâtiments, terrains et services fournis par le Gouvernement centrafricain.

C. Gains d'efficience

138. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Informatique	72,9	Les serveurs physiques seront remplacés par un serveur de type « universal computing system » déployé sur un routeur, ce qui devrait permettre de réduire au minimum les coûts d'alimentation en électricité et de refroidissement et, ainsi, le coût de fonctionnement.
	280,6	51 liaisons multipoints, permettant de connecter des appareils de communication de manière plus efficace que les liaisons point à point classiques actuellement utilisées dans les missions, seront installées.
	200,0	De nouvelles technologies satellitaires seront mises en service, ce qui permettra d'accroître la vitesse de connexion à Internet et de réduire les coûts afférents à l'utilisation des répéteurs de satellite.
Installations et infrastructures	1 250,0	La consommation de gazole devrait diminuer du fait du remplacement de groupes électrogènes de petite et moyenne capacités par un système d'alimentation électrique hybride (énergie solaire et diesel) et par des groupes électrogènes synchronisés de grande capacité; les coûts des pièces de rechange et des équipements d'entretien devraient également baisser selon le nouveaux contrats-cadres.
Total	1 803,5	

D. Taux de vacance

139. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15^a</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	53,0	10,0	5,0
Contingents	10,6	5,0	5,0
Police des Nations Unies	49,9	20,0	10,0
Unités de police constituées	12,0	10,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	1,4	30,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	53,6	60,0	50,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	24,7	50,0	40,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	28,0	40,0	5,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	Sans objet	Sans objet	40,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	(36,8)	30,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national	100,0	60,0	50,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Sans objet	50,0	40,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	20,0	10,0

^a Compte tenu du déploiement et de l'effectif réels, mois par mois, au cours de la période d'échelonnement prévue, et de l'effectif prévu, mois par mois.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

140. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Mission et tiennent compte des circonstances propres à la Mission pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour prévoir les facteurs de délais de déploiement comptent les taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, la configuration des déploiements récents et plus anciens et le plan de déploiement établi. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes et des propositions de modification de la composition des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

141. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 120 491 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	55 765,4	10 944,9	66 710,3
Soutien logistique autonome	47 130,3	6 651,0	53 781,3
Total	102 895,7	17 595,9	120 491,6

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1 ^{er} novembre 2013	–
Usage opérationnel intensif	3,3	1 ^{er} novembre 2013	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,0	1 ^{er} novembre 2013	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transports	0,25-5,0		

F. Formation

142. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	548,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 121,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	1 346,5
Total	4 016,4

143. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	–	979	1 256	–	1 061	1 614	–	170	544
Formation externe ^a	–	201	167	–	44	44	–	12	22
Total	–	1 180	1 423	–	1 105	1 658	–	182	566

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

144. L'augmentation des dépenses prévues au titre de la formation pour l'exercice 2016/17 par rapport à l'exercice 2015/16 s'explique par le fait que le nombre de membres du personnel civil ou en tenue qui participeront aux stages de formation devrait augmenter. Les stages de formation porteront sur les domaines suivants : affaires politiques et gouvernance; droits de l'homme et questions humanitaires; processus de paix; appui électoral; questions médicales; égalité des sexes; désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement; administration; budget et finances; gestion des ressources humaines; informatique; maintien de l'ordre; fonctions de direction; développement organisationnel; gestion des contrats; protection des civils; ingénierie; transport terrestre; sécurité; gestion des biens.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration ou rapatriement

145. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Services divers	7 480,0
Total	7 480,0

146. La Mission aidera les autorités de transition à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie révisée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des ex-combattants et éléments armés pour traduire les nouvelles réalités sur le terrain, tout en accordant une attention particulière aux besoins des enfants associés à des forces et groupes armés, et appuyer le rapatriement des éléments étrangers. Elle appuiera également l'élaboration et l'exécution de programmes de lutte contre la violence communautaire et le regroupement et le cantonnement des combattants et la confiscation ou la destruction, selon qu'il conviendra, des armes et munitions de ceux qui refusent de les déposer.

147. La stratégie de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration sera élaborée en tenant compte du fait qu'il y aurait environ 8 000 combattants de divers groupes armés. Une fois que la procédure de désarmement et de sélection aura été menée à bien, la MINUSCA s'emploiera à appuyer la réinsertion de la moitié au moins des combattants, notamment en favorisant directement leur réinsertion grâce aux activités de démobilisation suivantes : éducation civique, sensibilisation à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, assistance psychosociale, formation professionnelle, et à des activités génératrices de revenus avant réintégration dans la communauté de leur choix. Au total, 5 000 éléments de différents groupes armés devraient être désarmés et démobilisés, dont 3 500 ex-combattants qui bénéficieront d'une aide locale à la réinsertion, environ 500 combattants étrangers qui seront rapatriés dans leur pays d'origine et 1 000 enfants associés à des groupes armés qui seront désarmés, puis pris en charge par des institutions compétentes.

148. Un montant de 7 480 000 dollars est prévu au budget de l'exercice 2016/17 au titre des activités de fond s'inscrivant dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, qui comprennent notamment :

a) Des projets de lutte contre la violence communautaire visant à réduire l'insécurité et les menaces armées que représentent les quelque 60 000 antibalaka qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et la population locale, qui risque d'être mobilisée et manipulée. La Mission prévoit qu'environ 5 000 personnes (2 500 combattants ne remplissant pas les conditions requises et 2 500 membres de la population à risque) bénéficieront de ces programmes, qui consisteront à mettre en œuvre des projets générateurs de revenus et à dispenser des formations professionnelles et autres tout en veillant à ce que ces personnes respectent l'interdiction des armes dans les zones qui en sont exemptes. Étant donné le nombre élevé de personnes concernées (selon les estimations officielles, 60 000 membres de groupes armés et un nombre encore plus grand de membres de la population risquant de tomber dans la violence armée), la MINUSCA continuera de s'efforcer de recueillir des contributions volontaires auprès de partenaires afin de combler le déficit, comme déclaré pendant la réunion de haut niveau sur la République centrafricaine tenue en octobre 2015 (2 130 000 dollars);

b) Dans l'attente du lancement du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, l'octroi d'une prime aux combattants acceptant de déposer une arme ainsi que de participer à des projets à forte intensité de main-d'œuvre afin d'assurer leur réintégration rapide. Ce projet ne s'inscrit pas dans le cadre d'un processus national officiel de désarmement, mais serait mis en œuvre en attendant que les autorités approuvent le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Cette mesure provisoire permettrait également d'encourager toute forme de dialogue ou de médiation en matière de politique et de sécurité entre les groupes armés belligérants. Un total de 2 000 ex-combattants, enfants non compris, bénéficieront de cette aide à court ou moyen terme (jusqu'à 12 mois). Le coût de réintégration par personne est estimé à 1 600 dollars selon les prix du marché actuellement en vigueur (3 200 000 dollars);

c) Le rapatriement d'environ 500 ex-combattants étrangers et de leur famille, le cas échéant, dans leur pays d'origine dans le cadre du programme

national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Selon la taille moyenne d'une famille en République centrafricaine (5 à 6 membres), le coût de rapatriement par famille est estimé à 2 000 dollars, y compris les frais administratifs, les frais de transport et d'hébergement, la nourriture, les articles non alimentaires et les frais d'assistance médicale et sanitaire (1 000 000 dollars);

d) Des activités de sensibilisation, qui comprendront l'élaboration de matériel d'information (dépliants, brochures, etc.) sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement, la conduite de campagnes sur les stations de radio et chaînes de télévision locales, ainsi que la fourniture de services psychosociaux dans certains sites situés dans les zones prioritaires (600 000 dollars);

e) Des activités de désarmement et de démobilisation, qui comprendront la mise en place, la gestion et l'exploitation de quatre camps de désarmement et démobilisation à Bangui et d'un camp en dehors de la capitale, conformément à l'accord sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement. Ces activités englobent le transport et l'hébergement de 5 000 ex-combattants sur un total estimé à 8 000 et la fourniture de nourriture et d'autres articles, ainsi que de soins médicaux (550 000 dollars).

H. Autres programmes

149. Les dépenses prévues au titre des autres programmes pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Services divers	10 107,7
Total	10 107,7

150. Un montant de 10 100 000 dollars est prévu au budget pour l'exercice 2016/17 afin de continuer d'aider le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion des armes et munitions devant permettre de lutter contre la menace que représentent les munitions dangereuses et de renforcer les capacités nationales en la matière. Ce cadre comprendrait des mesures concernant l'enregistrement des armes, le contrôle et la réduction des dangers relatifs aux explosifs, l'éducation au risque, la lutte contre la violence armée et la formation à l'utilisation des trousseaux médicaux d'intervention d'urgence et des véhicules blindés ainsi qu'aux techniques de lutte contre les engins explosifs improvisés. En ce qui concerne l'élaboration du cadre, la Mission fournirait une assistance technique aux autorités nationales chargées de gérer les armes, d'atténuer la menace que représentent les explosifs et de veiller au respect des obligations conventionnelles, et organiserait des formations en la matière. En ce qui concerne la mise en œuvre du cadre, la Mission faciliterait la construction ou l'installation d'un dépôt de munitions qui remplacerait le dépôt provisoire d'urgence de munitions; la remise en état de cinq dépôts d'armes devant permettre de gérer efficacement et en toute sécurité des quantités plus importantes

d'armes et de munitions; un projet de marquage et d'enregistrement des armes qui permettrait d'en assurer la traçabilité; un projet de recyclage des déchets métalliques provenant des armes, prévoyant la construction d'une fonderie où le produit de cette fonte serait récupéré pour fabriquer des outils ou tout autre objet pouvant être réalisé en métal recyclé. Compte tenu des coûts du matériel (matériel pédagogique, matériel de neutralisation des explosifs et munitions, véhicules, etc.), ces projets seront gérés et mis en œuvre par le Service de la lutte antimines avec l'appui de membres du personnel détaché dans le cadre du contrat conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans la zone d'opérations, comme suit :

a) Selon une étude préliminaire de la topographie et des infrastructures pour le dépôt d'armes national réalisée pendant l'exercice 2015/16, la phase de construction initiale est prévue pour l'exercice 2016/17; cette construction devrait contribuer au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État. En outre, des arsenaux et des petits dépôts de munitions seront mis en place, principalement sous la forme de conteneurs hautement sécurisés et spécialement adaptés. Étant donné que ces conteneurs produits sur mesure seront installés dans les locaux des forces armées ou des forces de sécurité centrafricaines, des barrières de protection ou des clôtures renforcées seront également installées afin de renforcer la sécurité des locaux (3 635 700 dollars);

b) Dans le cadre du programme de gestion des armes, l'équipe chargée de la neutralisation des engins explosifs improvisés fera rapport sur ces engins conformément aux méthodes internationales; mènera toutes les opérations visant à neutraliser ces engins en République centrafricaine; et apportera un appui technique et dispensera des formations aux pays fournisseurs de contingents concernant la neutralisation des explosifs et munitions; assurera l'entretien du matériel spécialisé (y compris pour les pays fournisseurs de contingents s'il y a lieu); mènera des enquêtes à la suite d'explosions et procédera à des analyses après action; et mènera des activités de sensibilisation et des formations techniques. Enfin, l'équipe sera chargée de gérer à titre permanent les armes et munitions afin d'aider les pays fournisseurs de contingents à veiller au respect des normes internationales en matière de stockage des munitions explosives. Afin d'assurer la relève des contingents et du personnel de police au sein de l'équipe de neutralisation des engins explosifs improvisés, de nouvelles formations devront être dispensées dans la Mission (1 744 200 dollars);

c) Le programme relatif à la sécurité des armes et des munitions comprendra des activités et des formations visant à renforcer les capacités du Gouvernement, de la société civile et des acteurs locaux dans ce domaine; à faire mieux connaître les dangers que représentent les petites armes, les techniques de stockage et de manipulation appropriées des armes et à promouvoir un comportement sans risque lors de la manipulation et le stockage des armes à feu et des munitions afin de prévenir les accidents; et à mieux sensibiliser aux dangers que représentent les armes légères et de petit calibre (1 917 700 dollars);

d) Des sessions d'information visant à expliquer à la population comment identifier les dangers posés par les engins explosifs et sur les comportements appropriés à adopter seront menées dans différents villages et quartiers par six équipes de sensibilisation aux dangers, composées au total de 40 personnes. Les

équipes couvriront la plupart des zones urbaines et rurales et la priorité sera donnée aux zones dans lesquelles des engins explosifs ont été signalés (872 100 dollars);

e) Les activités de recensement et de réduction des dangers d'explosion seront étendues aux zones rurales les plus reculées qui n'étaient pas accessibles jusqu'à présent. Une équipe se rendra dans tout le pays afin d'identifier, de marquer, de ramasser et de détruire les engins explosifs. Une base de données complète permettra d'enregistrer toutes les informations utiles concernant les zones de danger identifiées, les victimes et les progrès réalisés sur le plan opérationnel. L'équipe exécutera toutes les activités de gestion des armes et des munitions visant à appuyer les autorités nationales et à renforcer leurs capacités. Ces activités consisteront globalement à s'assurer que les stocks d'armes et de munitions sont bien conservés et, s'il y a lieu, à prendre des mesures immédiates de réduction des risques (destruction des stocks) et, plus particulièrement, dans le cadre de rénovations de prisons et d'établissements pénitentiaires, à veiller à ce que les armes soient stockées et gérées de manière appropriée par le personnel pénitentiaire (1 566 900 dollars);

f) Le projet de recyclage des déchets métalliques provenant des armes, qui prévoit la destruction d'armes obsolètes, aura des retombées positives sur le plan socioéconomique. Il est prévu de construire une fonderie, en faisant appel aux ex-combattants faisant partie du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il est également prévu d'organiser des formations sur les aspects techniques de l'exploitation des fonderies et d'offrir des possibilités d'emploi dans la fonderie aux personnes ayant achevé la formation (363 400 dollars).

151. Les activités de fond ci-après vont également être menées :

a) Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, deux camps militaires (Béal et BSS) seront remis en état à Bangui afin de faciliter la réorganisation et la transformation en une armée de garnison des forces armées centrafricaines (1 500 000 dollars);

b) Une stratégie sera établie et un appui technique sera fourni afin de répondre aux besoins prioritaires en matière de maintien de la paix et de stabilisation et une cellule de collecte et d'analyse des données à l'échelle nationale sera mise en place et équipée du matériel nécessaire à des fins d'alerte rapide, de diplomatie préventive et d'élaboration des politiques. Un appui serait apporté en vue de l'établissement d'un mécanisme qui permettrait à d'autres groupes intéressés, tels que les jeunes, les femmes, les médias, la société civile, le milieu universitaire et les chefs traditionnels d'apporter leur contribution (500 000 dollars);

c) Des bâtiments et propriétés publics ayant été vandalisés (préfectures, sous-préfectures, mairies, établissements judiciaires, postes de police et gendarmeries, centres de détention, centres sociaux, etc.) seront remis en état et équipés du matériel de base afin que les institutions publiques puissent les occuper (1 000 000 dollars);

d) Cinq ateliers de formation aux techniques d'enquête concernant des infractions graves seront organisés à l'intention de 20 officiers de police judiciaire, de 20 procureurs et de 20 juges d'instruction de la Cour pénale spéciale (9 000 dollars); des formations sur le droit pénal international et les enquêtes sur les crimes internationaux, la protection des témoins et la communication avec les victimes ayant subi un traumatisme et avec les enfants seront également organisées à

l'intention des magistrats, des greffiers et d'autres membres du personnel de la Cour, en particulier les magistrats recrutés sur le plan national (102 000 dollars); la Cour sera dotée de 15 conseillers et agents administratifs, qui aideront les 9 juges, les 4 procureurs et les greffiers à exercer efficacement leurs fonctions et qui seront principalement chargés d'apporter un appui à l'ouverture des enquêtes et à l'organisation de la Cour, ainsi que de mettre en place des services chargés de fournir une aide juridictionnelle aux défendeurs et parties civiles démunis ainsi que d'assurer la protection des victimes et des témoins (2 681 500 dollars); un appui sera apporté à la Chambre d'instruction et à la Division des poursuites de la Cour dans de nombreuses affaires pénales, notamment pour ce qui est de l'établissement des règles internes relatives aux preuves, des procédures, de la définition des crimes relevant de la compétence de la Cour, de l'élaboration d'une stratégie en matière de poursuites, des techniques d'enquêtes, ainsi que de la protection des témoins et des droits des accusés avant et pendant les procès (1 916 500 dollars).

I. Projets à effet rapide

152. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2014/15 (chiffres effectifs)	999,6	33
2015/16 (chiffres approuvés)	3 000,0	66
2016/17 (chiffres proposés)	3 000,0	95

153. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la Mission prévoit de travailler à des projets qui permettront d'améliorer de façon immédiate et concrète les conditions de vie des Centrafricains. Grâce à sa Section des affaires civiles et à la mise en œuvre de projets à effet rapide, la Mission continuera d'instaurer un climat de confiance dans la Mission, ainsi que dans le cadre du processus de paix en vue de mener à bien son mandat. Des projets seront mis en œuvre par l'intermédiaire de 12 bureaux extérieurs (y compris celui de Bangui) dans les domaines suivants : a) appui à la cohésion sociale et à la réconciliation; b) amélioration des services administratifs et sociaux; c) renforcement de la protection de la population locale.

154. Les 95 projets à effet rapide seront axés sur :

a) Les femmes, les jeunes et les communautés en conflit afin de promouvoir le dialogue, d'instaurer un climat de confiance et de favoriser la réconciliation, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique au sein des communautés et entre elles (50 projets d'un montant de 25 000 dollars). Conformément à la politique relative aux projets à effets rapide, ces projets seront élaborés avec la participation des communautés locales, coordonnés entre toutes les composantes et sections de la Mission et seront mis en œuvre en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux;

b) L'amélioration des services publics administratifs et sociaux de base, notamment le rétablissement et l'équipement d'administrations publiques afin

d'améliorer l'établissement des budgets et la planification au niveau local, les services d'état civil, la sécurité, le système judiciaire et la lutte contre l'impunité, ainsi que l'éducation, la santé publique, l'alimentation en électricité et le secteur de l'agriculture. La viabilité de ces projets sera assurée grâce à la mise en œuvre de projets conjoints et complémentaires avec l'équipe de pays des Nations Unies. À titre d'exemple, des établissements scolaires et des centres de santé seront rénovés et équipés avec l'appui du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies (UNICEF) et d'ONG actives dans le domaine médical ou éducatif, ainsi que des ministères compétents. La viabilité de ces projets sera initialement assurée grâce à un ensemble d'activités complémentaires de renforcement des capacités à l'intention des dirigeants locaux et des fonctionnaires visant à assurer le bon fonctionnement de ces institutions et grâce à l'allocation de fonds d'investissement locaux au Gouvernement ainsi qu'aux contributions de la Banque mondiale, de la France, de l'Union européenne, du PNUD et de la Mission (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) aux coûts opérationnels et aux bonnes pratiques de gouvernance locale (25 projet d'un montant d'environ 50 000 dollars);

c) Facilitation de la communication entre la population et la Mission, les autorités nationales et les forces de sécurité (police et gendarmerie) afin qu'ils puissent prévenir les atteintes à la sécurité et y réagir en temps utile et de manière appropriée. Afin d'encourager la coordination entre les autorités nationales et les ONG locales et internationales, un système d'alerte rapide sera établi et des systèmes de communication et de coordination seront mis en place en complément des activités de protection des civils menées par la Mission afin de permettre à la population d'être associée plus étroitement au système de protection de la Mission (20 projets d'un montant d'environ 25 000 dollars).

III. Analyse des variations¹

155. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(2 402,8)	(21,8 %)

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

156. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des effectifs autorisée par la résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité, et par la diminution des effectifs des observateurs militaires, dont le nombre est passé de 240 pour l'exercice 2015/16 à 169 pour l'exercice 2016/17, ce qui entraîne à son tour une diminution du montant du remboursement anticipé des indemnités. La baisse des dépenses prévues est compensée en partie par l'application d'un taux de vacance de 5,0 % lors du calcul de l'indemnité de subsistance du personnel militaire et des frais de voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, ainsi qu'à la distribution de rations. À titre de

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

comparaison, un taux de 10,0 % avait été appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. En outre, des frais de voyages supplémentaires découlent de la relève anticipée des observateurs militaires, alors que le budget pour l'exercice 2015/16 prévoyait le déploiement initial sans relève.

	<i>Variation</i>	
Contingents	59 185,7	20,7 %

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

157. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'augmentation des effectifs, autorisée par la résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité, et l'augmentation du nombre d'officiers d'état-major, (passé à 311) parmi le personnel du contingent (passé de 9 760 en 2015/16 à 10 581 en 2016/17), ce qui entraîne un accroissement du remboursement des coûts standard et des indemnités, de la mobilisation de rations, et donc la gestion d'entrepôts supplémentaires, et de la quantité de matériel appartenant au contingent; b) l'amélioration attendue du calendrier de déploiement du matériel appartenant au contingent.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	2 038,9	12,5 %

• Facteurs externes : déploiement différé du personnel militaire et du personnel de police

158. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 10,0 % lors du calcul des dépenses relatives à l'indemnité de subsistance des militaires, aux voyages (déploiement, relève et rapatriement), ainsi qu'aux rations, à comparer au taux de 20,0 % qui avait été utilisé pour le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	13 193,0	31,1 %

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

159. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'augmentation des effectifs autorisée par la résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité, faisant passer les membres des unités de police constituées de 1 400 en 2015/16 à 1 680, ce qui entraîne une hausse du remboursement des coûts standard, des indemnités, de la mobilisation de rations, et donc la gestion d'entrepôts supplémentaires, et de la quantité de matériel appartenant au contingent; b) l'application d'un taux de vacance de 5,0 % lors du calcul des dépenses relatives aux coûts standard de remboursement, aux indemnités, aux voyages (déploiement, relève et rapatriement), ainsi qu'aux rations, à comparer au taux de 10,0 % qui avait été utilisé pour le budget approuvé de l'exercice 2015/16; c) des frais de voyage supplémentaires découlant de la relève anticipée des effectifs supplémentaires autorisés pour les unités de police constituées, à comparer au déploiement initial

prévu dans le budget de 2015/16; d) l'amélioration attendue du calendrier de déploiement du matériel appartenant au contingent.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	706,6	0,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

160. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la proposition de créer 35 postes et par l'application d'un taux de vacance de 25,0 % lors du calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, à comparer au taux de 30,0 % appliqué dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Cette augmentation est en partie compensée par : a) une diminution des barèmes des traitements par rapport à ceux appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16; b) la proposition de supprimer 4 postes faisant l'objet d'un recrutement international; c) l'exclusion des postes relatifs au Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 737,1	29,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

161. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la proposition de créer 68 postes et par l'application d'un taux de vacance de 50,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 40,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national lors du calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan national, à comparer aux taux de 60,0 % et 50,0 % appliqués respectivement dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Cette augmentation est compensée en partie par l'exclusion des postes relatifs au Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	6 217,1	99,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

162. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la proposition de créer 90 postes de Volontaire des Nations Unies (35 faisant l'objet d'un recrutement international et 55 faisant l'objet d'un recrutement national), et par l'application d'un taux de vacance de 5,0 % lors du calcul du montant des traitements, à comparer au taux de 40,0 % appliqué dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Cette augmentation est compensée en partie par la proposition de supprimer 42 emplois de temporaire financés pour une période de trois mois et destinés à faciliter la tenue des élections lors de l'exercice 2015/16, partant du principe que l'élection présidentielle et les élections législatives seront terminées pendant l'exercice en cours.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(50,6)	(0,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

163. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : la diminution des barèmes des traitements par rapport à ceux appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16; la suppression de 30 emplois de temporaire (28 soumis à recrutement international et 2 à recrutement national) financés pour une période de trois mois destinés à faciliter la tenue des élections lors de l'exercice 2015/16, partant du principe que l'élection présidentielle et les élections législatives seront terminées pendant l'exercice en cours; la suppression et la transformation de deux emplois de temporaire dans la Division de l'appui à la mission. Cette diminution est compensée en partie par la proposition de créer 17 emplois de temporaire (9 soumis à recrutement international et 8 à recrutement national), et par l'application d'un taux de vacance de 25,0 % lors du calcul du montant des traitements du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international, à comparer au taux de 30,0 % appliqué dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	1 234,2	186 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

164. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des effectifs autorisée par la résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité, qui fait passer de 20 à 40 le nombre d'agents fournis par des gouvernements et donc entraîne une hausse des indemnités et des frais de voyage par rapport à l'exercice 2015/16, et par l'application d'un taux de vacance de 10,0 % lors du calcul de l'indemnité de subsistance (missions), contre le taux de 20,0 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Consultants	588,8	127,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

165. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le recrutement de consultants spécialisés dans les domaines suivants : a) la justice et le système pénitentiaire, pour aider à l'élaboration d'une stratégie et d'un manuel d'orientation concernant la démilitarisation du système pénitentiaire, et à l'exécution de ladite stratégie (2 consultants pour 11 mois chacun); b) le désarmement, la démobilisation et la réintégration, pour recenser les activités et les projets et les soumettre à une évaluation indépendante (5 consultants pour 1 mois chacun); c) la réforme du secteur de la sécurité, pour appuyer l'élaboration d'une politique nationale (5 consultants pour 1 mois chacun); d) l'élaboration, l'exécution et l'analyse de quatre sondages d'opinion, dont les résultats seront ensuite publiés, sur la protection et la sécurité en République centrafricaine (1 consultant pour 3

mois). Ce montant comprend également un crédit supplémentaire au titre du recrutement de consultants chargés de dispenser la formation requise pour le déploiement, dans un ensemble de sites plus vaste, d'un nombre considérablement plus élevé de membres du personnel en tenue et de personnel civil menant à bien des tâches fonctionnelles.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(2 001,9)	(1,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

166. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) une prévision de consommation de 8,3 millions de litres de carburant pour les groupes électrogènes, contre 17,8 millions de litres dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16; b) le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'achat de divers équipements qui ont été acquis pendant l'exercice 2015/16; c) le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'externalisation des services d'entretien tels que la collecte et l'élimination des déchets. Il est proposé que ces services soient assurés en interne par le personnel de la MINUSCA, comme indiqué au paragraphe 23. La baisse des crédits demandés est compensée en partie par : les dépenses prévues au titre des services de sécurité requis pour l'utilisation de technologies de pointe qui renforceront les activités de surveillance de la Mission dans la zone d'opérations, et au titre des mesures de sécurité concernant les logements des membres du personnel en tenue et du personnel civil et visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission; les frais liés à l'entreposage des carburants et basés sur le prix fixé dans le contrat établi pour l'exercice 2016/17, supérieur aux estimations figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16, qui étaient basées sur le nombre de groupes électrogènes et le coût standard pour des missions en phase de démarrage. Le montant prévu pour l'achat de carburants et de lubrifiants a été établi sur la base du montant effectif des dépenses de l'année précédente et des activités supplémentaires prévues plutôt que sur une estimation comparable à celle des missions en phase de démarrage, sur laquelle se fondait le montant prévu dans le budget de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(23 061,1)	(54,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

167. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la consommation prévue de 4,4 millions de litres de carburant, contre 10,2 millions de litres dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16; b) l'achat de 37 véhicules, contre les 232 inclus dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16, qui étaient nécessaires à la constitution initiale du parc automobile de la Mission. Le montant prévu pour l'achat de carburants et de lubrifiants a été établi sur la base du montant effectif des dépenses de l'année précédente et des activités supplémentaires prévues plutôt que sur une estimation comparable à celle des missions en phase de démarrage, sur laquelle se fondait le montant prévu dans le budget de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	30 847,0	58,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

168. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par un changement dans la composition de la flotte aérienne, dans laquelle trois avions, dont deux opérés selon un accord relatif à la participation aux coûts, ont été remplacés par trois hélicoptères tactiques loués, et par le remplacement des trois avions restants par des avions d'autres modèles en vue de répondre aux besoins relatifs à l'évacuation médicale, au transport de marchandises et aux voyages dans la zone de la Mission et dans la région, dont les coûts d'exploitation sont plus élevés. Face à l'évolution de la nature des opérations, l'appareil le plus coûteux doit effectuer des heures de vol supplémentaires, ce qui devrait entraîner une augmentation de la consommation de carburant. En outre, un montant estimatif de 15 millions de dollars est prévu au titre d'un système de drones clés en main, soit 75 % du coût total du système, contre un montant de 3 millions de dollars approuvé pour l'exercice 2015/16, en raison des progrès accomplis et des défis à relever en ce qui concerne les processus d'achat spécifiques à ces systèmes.

	<i>Variation</i>	
Communications	6 112,8	30,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

169. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'augmentation des communications par réseaux commerciaux, qui occasionnent des frais relatifs aux répéteurs de satellite plus élevés, découlant de l'élargissement de l'empreinte, et la mise en service prévue de nouvelles technologies par satellite, qui permettra d'améliorer la vitesse de la connexion Internet et de réduire à terme les frais relatifs aux répéteurs; b) des services d'entretien supplémentaires pour les nouveaux équipements et infrastructures mis en place pendant l'exercice en cours et l'augmentation des coûts annuels relatifs au personnel contractuel, qui sont passés de 72 000 dollars par personne en 2015/16 à 84 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Informatique	10 913,0	72,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

170. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par :

a) L'acquisition de matériel de réseau fixe supplémentaire aux fins de l'amélioration et de la modernisation du réseau, notamment de l'infrastructure installée dans différents sites ouverts lors de l'expansion rapide de la Mission; la construction de tours de télécommunications dans les postes de commandement de secteur et régionaux, et la construction d'abris pour protéger le matériel des hostilités et des éléments, dans trois nouveaux sites régionaux, aux fins de la mise en place d'un système redondant; l'augmentation du débit, pour permettre l'accès à Internet et aux applications essentielles à la suite de l'expansion de la Mission et de

la forte hausse du nombre de sites; l'installation de systèmes de communications par radio modernes, privés et mobiles (système TETRA) dans tous les sites en dehors de Bangui et l'abandon progressif du système analogique, en vue de réduire les délais d'appel, ce qui est particulièrement important dans le cas des services d'urgence, l'appui aux communications de groupe et l'utilisation rationnelle du spectre des fréquences radio, et en vue également de mettre en place un système de sécurité avancé;

b) La fourniture de services informatiques, à savoir l'installation de systèmes de vidéosurveillance dans tous les locaux de la Mission, en vue d'améliorer la sécurité, et l'acquisition de matériel informatique pour le personnel supplémentaire, notamment les nouveaux effectifs autorisés pour le personnel en tenue, ainsi que l'augmentation des coûts annuels relatifs au personnel contractuel, qui sont passés de 72 000 dollars en 2015/16 à 84 000 dollars;

c) Les services d'entretien pour les nouveaux équipements et infrastructures mis en place pendant l'exercice en cours. Le Groupe des services d'information géospatiale sera chargé de gérer un projet de surveillance à distance destiné à recueillir des informations au moyen d'un drone d'un coût estimé à 620 000 dollars, qui a été inclus dans le budget au titre des achats de matériel et de services informatiques.

	<i>Variation</i>	
Santé	(666,4)	(7,1 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

171. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par : a) le fait qu'aucun crédit n'est demandé au titre de l'externalisation de services médicaux, étant donné qu'il est proposé que ces services soient assurés en interne par le personnel de la MINUSCA, comme indiqué au paragraphe 23; b) le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'achat d'équipements médicaux, tels que des appareils de radiographie, qui ont été acquis pendant l'exercice 2015/16. Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des taux de consommation de fournitures médicales prévue pour l'exercice 2016/17 pour faire face aux besoins du personnel supplémentaire demandé et au déploiement autorisé du personnel en tenue supplémentaire.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	11 415,2	34,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

172. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) les frais de transport découlant de l'acquisition de matériel divers, essentiellement dans le domaine informatique; b) la nécessité de recruter des vacataires chargés de mener des activités de fond, notamment à l'appui du tribunal pénal spécial, et des activités liées aux projets gérés par le Service de la lutte antimines en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de gestion des armes.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

173. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 931 071 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Mise en recouvrement du montant de 775 893 100 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017;

c) Mise en recouvrement du montant de 155 178 600 dollars pour la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/257 B et 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 69/307)

L'Assemblée générale,

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stock avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en

La MINUSCA a mis en œuvre la politique et les directives environnementales de l'Organisation des Nations Unies et lancera son propre plan d'action pour l'environnement. Celui-ci prévoit, entre autres initiatives, l'acquisition d'un système d'alimentation hybride et de nouveaux contrats pour le transport des déchets et pour la mise en place de sites de gestion des déchets. Pendant l'exercice 2016/17, la MINUSCA intensifiera ses efforts en mettant en place des structures de traitement et d'élimination des déchets dans tous les sites.

Compte tenu du départ de la main-d'œuvre qualifiée et des experts à la suite des crises récurrentes survenues dans le pays, et des difficultés rencontrées pour établir certains contrats d'externalisation et recruter du personnel contractuel qualifié, la MINUSCA continue de s'associer à des prestataires locaux pour les projets de construction à petite ou à moyenne échelle en vue de contribuer à l'économie locale, chaque fois que cela est possible. La main-d'œuvre contractuelle se compose principalement de travailleurs locaux.

La MINUSCA continue de veiller à ce que les mécanismes de contrôle interne soient bien mis en place et respectent les politiques et procédures de l'Organisation. Elle s'assure que le nombre d'articles détenus en stock soit vérifié dans le cadre de son système intégré de gestion des entrepôts avant d'entreprendre tout nouvel achat, et que des

vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35)

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36)

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par.37)

présentations soient organisées à l'intention des responsables de la Mission, afin de pouvoir les conseiller sur les économies potentielles et les meilleures pratiques en matière d'achats et de gestions des biens.

La MINUSCA a collaboré avec le Bureau régional d'achat d'Entebbe, qui a mis en place un certain nombre de contrats-cadres devant être utilisés par la Mission dans différentes procédures d'appel d'offres. Les contrats établis par le Bureau concernent notamment la fourniture et l'acheminement de matériel électrique, de ciment, de pneus et de tubes. La Mission continuera de compter sur le Bureau pour ses besoins en matière d'achats nécessitant des nouveaux contrats considérés comme étant complexes et de grande valeur, dans les cas où il n'existe pas de contrats-cadres.

Les besoins en construction rentrant dans le cadre de projets pluriannuels pour l'exercice 2016/17 comprennent la construction du quartier général permanent de la Mission à Bangui, de cuisines, de réfectoires, de systèmes d'évacuation des eaux usées, de systèmes d'approvisionnement en eau, de quatre sites d'élimination des déchets solides et liquides, ainsi que le renforcement d'infrastructures, telles que des murs, dans 46 sites. S'agissant des plans pluriannuels, des crédits d'un montant de 35,8 millions de dollars sont demandés au titre de la rubrique Installations et infrastructures dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17. Selon la MINUSCA, 35,8 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires pour poursuivre ces projets, en partant du principe que la construction sera achevée en juin 2018.

Ce système en ligne normalisé a pour objectif d'optimiser les opérations aériennes ainsi que la gestion des contrats relatifs aux appareils et les procédures de facturation, tout en permettant une surveillance en temps réel et l'analyse des données. La Mission a achevé la mise en service du système de gestion des informations aériennes, ainsi que le stage de formation à ce sujet, en septembre 2015. Étant donné que le système n'est devenu opérationnel que récemment, des améliorations seront présentées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2015/16.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51)

L'Équipe déontologie et discipline de la MINUSCA a mis en œuvre des mesures aux fins du signalement au sein de la Mission et a créé une adresse électronique grâce à laquelle le personnel peut signaler des comportements répréhensibles, notamment des cas d'exploitation et d'agression sexuelles. En outre, par des activités de formation initiale et de sensibilisation, y compris au moyen de brochures, les membres du personnel savent auprès de qui et comment il faut signaler ces actes et reçoivent des informations générales sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'Équipe facilite également la collecte d'informations sur l'exploitation et les atteintes sexuelles auprès des bureaux extérieurs situés dans la zone d'opérations de la Mission. Sur le plan externe, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sont informés des mécanismes de signalement dans le cadre des réunions d'une équipe spéciale sur la violence sexiste et sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dont l'Équipe déontologie et discipline est membre. Pendant l'exercice 2015/16, la Mission mettra en place un numéro d'urgence et mènera des campagnes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles en utilisant intranet, la télévision et la radio, en coopération avec le Bureau de la communication et de l'information et d'autres composantes de la Mission.

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54)

Outre les mesures décrites plus haut, la MINUSCA continue d'organiser des formations sur les questions de déontologie et de discipline pour les nouveaux membres du personnel ainsi que des formations de remise à niveau pour le personnel militaire et le personnel de police. De plus, la Mission continue de mener des activités de formation à l'intention des formateurs qui comprennent des présentations sur la politique de tolérance zéro et sur les mécanismes de communication de l'information. Une proposition visant à renforcer les capacités dans les secteurs et au quartier général est présentée aux paragraphes 44 et 45 du présent rapport.

(Résolution 69/257 B)

*L'Assemblée générale,**Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de continuer à suivre la question de l'accès de la Mission à des installations médicales appropriées et, à cet égard, le prie de déterminer s'il faut doter la Mission d'un hôpital de niveau III, de veiller à la mise en place d'un dispositif permettant d'évacuer les malades et les blessés vers des hôpitaux de niveaux III et IV et de lui faire rapport sur la question dans le cadre du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (par. 10)

À l'issue d'évaluations conjointes des installations médicales effectuées en août 2015, il a été déterminé qu'un établissement médical situé à Libreville répondait aux critères d'un hôpital de niveau III, et il a été recommandé que la Mission signe un contrat avec cet établissement, ce qu'elle fera en suivant la procédure habituelle.

Un contrat a été passé par l'intermédiaire du Bureau régional des achats d'Entebbe avec un prestataire extérieur en ce qui concerne les services d'ambulance aérienne. En outre, les moyens aériens de la Mission continueront d'être utilisés pour l'évacuation des malades et des blessés, selon qu'il convient.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/69/839/Add.12)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif note que la République centrafricaine est un des pays inscrits à l'ordre du jour des travaux de la Commission de la consolidation de la paix. À ce propos, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure dans ses rapports budgétaires futurs des informations sur les activités de consolidation de la paix (par. 18)

La Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion informelle en décembre 2015 pour faire le bilan de la situation actuelle en République centrafricaine, en mettant tout particulièrement l'accent sur les opérations électorales et la fin de la transition politique. Elle a fait savoir qu'elle était en mesure d'allouer un montant de 10 millions de dollars à la République centrafricaine, par l'intermédiaire de son dispositif d'intervention immédiate, en vue de répondre aux besoins nouveaux, y compris pour donner suite aux recommandations du Forum de Bangui, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de politique et de sécurité.

S'il n'a pas d'objection aux modifications proposées au tableau d'effectifs, le Comité consultatif compte toutefois que le transfert et la réaffectation de trois postes du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes en 2015/16 n'aura pas de répercussions négatives sur l'exécution du mandat en question. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations sur ce sujet dans son prochain document relatif au budget de la Mission (par. 36)

Le Conseiller principal pour la protection des femmes protège les droits des femmes et conseille les hauts responsables de la Mission sur les questions relatives à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et à la lutte contre ces violences en assurant la coordination avec les homologues de la Division des droits de l'homme et du Groupe de la problématique hommes-femmes. La réaffectation d'un poste P-3 et d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des questions liées à la problématique

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait indiqué que, pour la composante appui, il faudrait disposer de 80 agents pendant deux à trois ans et en organiser le retrait progressif au cours de l'exercice 2016/17, à la fin du programme de mise en place de la Mission. De même, les 41 emplois de temporaire proposés au titre des fonctions de montée en puissance ne seraient pas reconduits au bout de trois ans. Le Comité note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que, d'une part, le programme est subordonné à la nécessité de former le personnel recruté sur le plan national, de garantir la prestation des services d'appui par des entreprises privées et d'assurer le déploiement dans les régions dotées des infrastructures nécessaires pour mener les activités en cours et, d'autre part, le processus de réduction des effectifs et de transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national commencera après l'achèvement des activités. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Mission entend retirer progressivement ces postes et emplois de temporaire de renfort au cours des exercices 2016/17 et 2017/18 si les objectifs ont été atteints et sans incidence négative sur l'exécution du mandat de la Mission. Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain document relatif au budget de la Mission pour 2016/17 des renseignements sur l'état d'avancement du retrait progressif de ces postes et emplois (voir A/69/641, par. 37)

hommes-femmes et d'un administrateur recruté sur le plan national à la Division des droits de l'homme a permis d'améliorer l'efficacité de la coordination entre le Conseiller principal pour la protection des femmes, la Division des droits de l'homme et le Groupe de la problématique hommes-femmes.

Les 80 postes et 41 emplois de temporaire qui devraient être nécessaires pendant deux à trois ans et dont on organiserait le retrait progressif au cours de l'exercice 2016/17 ont été prévus au titre de la résolution 2149 (2014), par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Mission. Compte tenu du fait que le mandat de la Mission a depuis été élargi et que dans ses résolutions 2212 (2015) et 2217 (2015) le Conseil a autorisé une augmentation du nombre de militaires, de policiers et d'agents pénitentiaires, la Mission suivra de près sa dotation en personnel au cours des exercices futurs.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

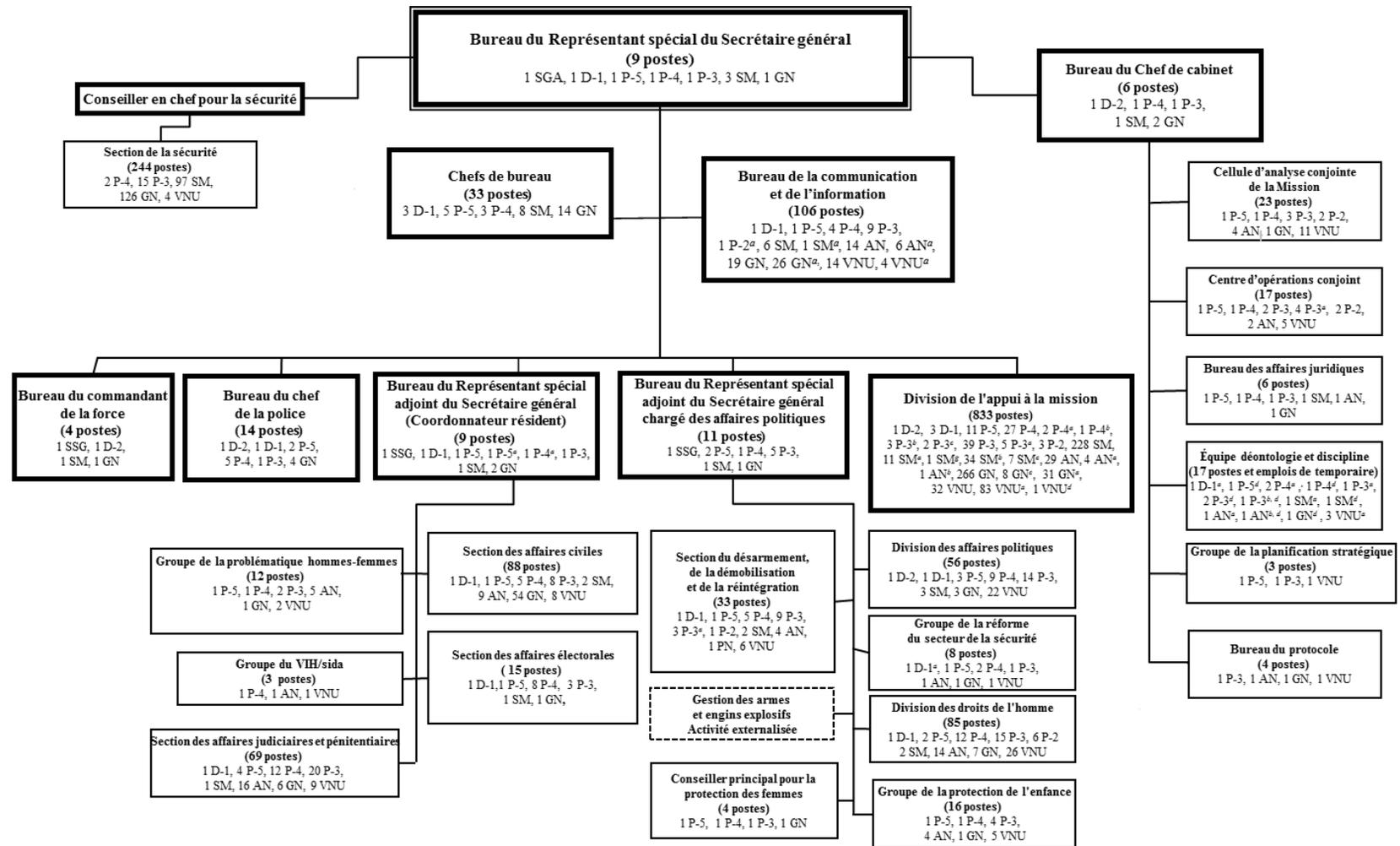
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

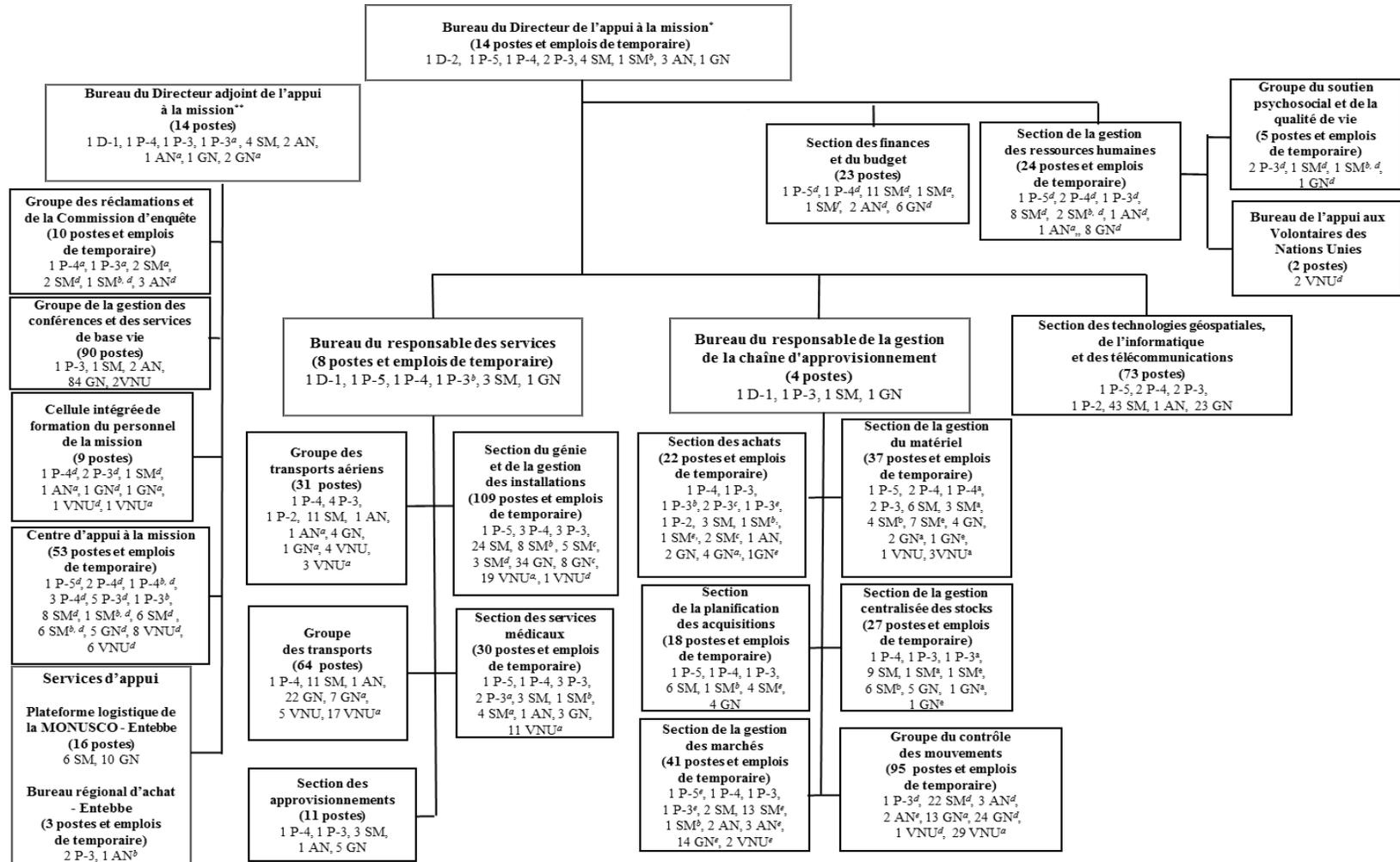
Annexe II

Organigrammes

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine



B. Division de l'appui à la mission



Abréviations: AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

* Comprend le Groupe de la sécurité aérienne et le Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité.

** Comprend le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement et le Groupe de la coordination des services d'appui.

^a Nouveau poste. ^b Emploi de temporaire (autre que pour les réunions) approuvé. ^c Nouvel emploi de temporaire (autre que pour les réunions). ^d Transfert.

^e Réaffectation. ^f Transformation.



Map No. 4522 Rev.5 UNITED NATIONS
January 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

The boundaries and names shown
and the designations used on this
map do not imply official endorsement
or acceptance by the United Nations.

	Joint Task Force Bangui
	Military Observer Position
	National Capital
	Préfecture Capital
	Town, Village
	Major Airport
	International Boundary
	Undetermined Boundary*
	Préfecture Boundary

* Final boundary between the Republic of the Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.